HISTOIRE DE LOUIS ONZE. PAR MONSIEUR VARILLAS. TOME 1.[-4.]: TOME 4


Digitized by Google

BIBLIOTECA NAZ.
Vittorio Emanuele III
LIV
B
16
NAPOLI

L 125. 28

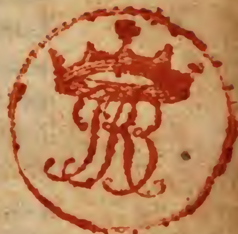


HISTOIRE
DE
LOUIS ONZE.

Par Monsieur VARILLAS.

TOME IV.





A PARIS,
Chez CLAUDE BARBIN, au Palais, sur le second Perron de la sainte Chappelle.

M. DC. LXXXIX.
Avec Privilege du Roy.









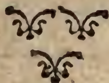
ARGUMENT
DU
NEUVIE'ME LIVRE.

MAXIMILIEN *pense à recouvrer ce que les François tenoient de la succession de Bourgogne, & presse les Anglois de se liguer avec luy : mais Loüis détourne ce coup à force d'argent. Il gagne tous les Ministres du Roy Edoüard. Le seul Hastinge se défend quelque temps, & on le gagne neanmoins en augmentant la pension qu'on luy offroit. Le Duc de Nemours promet de faire revolter la Guyenne, & il est découvert. On l'assiege dans Carlat : On le prend, & on luy tranche la tête. Le Prince d'Orange n'étant pas satisfait, fait revolter une partie des deux Bourgognes ; & Loüis pour la recouvrer, fait un second Traité avec les Suisses. Les gens de guerre que cette nation luy avoit fournis, se mettent*

en devoir de trahir les François en voulant ſe jetter dans Dole : mais ils n'empêchent pas cette Ville d'être priſe. La Reine d'Angleterre forme une intrigue pour reünir les Anglois avec les Flamans : mais elle ne réüſſit pas, & Maximilien ſe reſout d'appeller les Alemans à ſon ſecours. Loüis en à ſi peur, qu'il conclut avec luy une treve pour un an ; pendant laquelle les Flamans aſſemblent une puiſſante armée, & mettent le ſiége devant Theroüenne. Des-Cordes s'avance pour le faire lever, & donne la bataille de Guinegât. Il défait d'abord la Cavalerie des Flamans : mais il la pourſuit trop loin, & il abandonne ſon Infanterie aux Ennemis, qui la taille en pieces. Maximilien au lieu de profiter de ſa victoire, s'amuſe devant une Bicoque, où cent cinquante Gaſcons l'arrêtent ; & le fatiguent de ſorte, qu'il ſe contente de la prendre. L'on rapporte icy les raiſons qui obligerent Loüis de rechercher la paix avec Maximilien, & celle de ce Prince pour differer de la conclure. Loüis eſt frappé d'une apoplexie dont

il revient pourtant, & ne recouvre jamais la ſanté. Il s'enferme dans le Pleſſis-les-Tours, & y vit d'une maniere tout-à-fait bizarre. Il ne laiſſe pas neanmoins de former avec deux Bourgeois de Gand une intrigue, qui contraint Maximilien de faire la paix malgré qu'il en ait: De donner ſa fille en mariage au Dauphin, & d'abandonner pour la dot de cette Princeſſe les Comtez d'Artois & de Bourgogne. Sa Majeſté ſe ſentant mourir, avertit ſon Fils d'éviter les principaux inconveniens qui avoient traverſé ſon regne. Elle luy recommande cinq de ſes plus fideles ſerviteurs. Elle eſt encore frappée d'apoplexie dont elle meurt, apres avoir donné par écrit au Comte & à la Comteſſe de Beaujeu une excellente forme de gouvernement, qui s'eſt malheureuſement perduë. On rapporte icy diverſes preuves pour montrer que Loüis eſtoit plus ſçavant que l'on n'a cru: Qu'il eſtimoit les gens de Lettres: Qu'il fit trouver le ſecret de tailler de la pierre, & qu'il aimoit l'Aſtrologie judiciaire; & l'on y ajoûte des Hiſtoires tout-à-

fait curieuses, d'un Italien qui se fendit la tête en mettant pied à terre pour salüer le Roy : D'un jeune garçon qui fut domestique de sa Majesté, pour avoir admirablement excusé un faute qu'il avoit faite : D'un homicide pardonné, à cause que le Roy en avoit esté l'occasion : De la veritable cause pour laquelle Oudart de Bussi fut décolé : Des deux Espions donnez au Comte de Beaujeu, quand on l'envoya en Guienne avec une belle armée : Du retranchement de la chasse à la Noblesse : De la maniere dont les Ducs de Bourbon & de Bretagne furent maltraittez par Dojac : De la mort de Clugny, causée par les paroles aigres que le Roy luy avoit dit ; & des motifs qu'eut le Roy pour se faire donner, pour acheter, & pour restituer le Vicomté de Thoüars.





HISTOIRE DE LOUIS ONZE.

LIVRE NEUVIE'ME.

Où l'on voit ce qui est arrivé de plus important en France durant l'année 1478. & les suivantes jusqu'à la moitié de l'année 1483.



AXIMILIEN d'Autriche n'eut pas plûtôt vû la succession des Pays-bas affermie dans sa Maison par la naissance d'un Fils dont Marie de Bourgogne accoucha en mil quatre cens soixante dix-huit, qu'il se pro-

posa de recouvrer ce que les François en avoient détaché. Il ne le pouvoit par ses propres forces : L'Empereur Frederic Trois son pere ne l'assistoit pas, parce qu'il ne l'aimoit pas tant qu'il haissoit la dépense, & le fer d'Alémagne ne se remuoit qu'à force d'argent. Il ne restoit que le Roy d'Angleterre, & Maximilien étoit fondé sur deux raisons pour l'engager dans ses interests. * L'une que sa Majesté Angloise venoit de refuser de partager les Pays-bas avec les François. L'autre qu'il s'agissoit d'affoiblir la Monarchie de l'Europe la plus formidable aux Anglois. Mais comme on venoit d'éprouver qu'il n'y avoit rien hors de l'Angleterre qui fût capable d'obliger le Roy Edoüard Quatre à reprendre les armes, Maximilien l'en fit solliciter par le Parlement assemblé à Londres apres Pâques mil quatre cent soixante dix-huit. Il n'y avoit personne dans ce Corps representant les trois Etats du Royaume, qui ne fût aussi las de la paix qu'il l'avoit été de la guerre

* Dans la vie de Maximilien Premier.

deux ans auparavant. Ils haïſſoient tous les François ; & ils ſe ſouvenoient que leurs Ancêtres les avoient toûjours vaincus, pendant qu'ils avoient agi de concert avec les Ducs de Bourgogne. Ils ſe promettoient de ſemblables & mêmes de plus grands ſuccez dans une Ligue avec Maximilien ; & ſur cette eſperance le Parlement ne ſe contenta pas de parler en ſa faveur dans des termes reſpectueux à l'égard de ſa Majeſté, il ajoûta des menaces aux remontrances ; & la Ligue entre les Anglois & les Flamans auroit infailliblement été ſignée, ſi Loüis Onze n'eut eu plus d'amis à la Cour d'Angleterre que dans le Parlement.

Mais ce Prince avoit prévû l'orage que l'on vouloit exciter contre luy, & s'eſtoit mis en devoir de le détourner. Il n'y avoit point de Courtiſan accredité à la Cour d'Edoüard, qui ne fût penſionnaire de France. Les penſions ſe payoient regulierement, & par avance : On n'attendoit pas que ceux à qui elles avoient été promiſes, les demandaſſent, & on les leur portoit

ſous pretexte de leur épargner la honte qu'ils euſſent euë à pourſuivre leur payement. On ne manquoit pas de les augmenter par forme de preſent, à ceux qui avoient rendu quelque ſervice extraordinaire ; & la bource de Loüis étoit principalement ouverte pour ceux que le Roy d'Angleterre envoyoit en France comme Ambaſſadeurs, comme Agens, ou en quelque autre qualité que ce fût ; avec tant de proportion neanmoins, que cette ſorte de graces étoit toûjours réglée par le merite. On les combloit d'honneurs : On les traitoit magnifiquement : On ſe familiariſoit avec eux : On les recommandoit à leur Maître ; & pour peu qu'ils s'aquitaſſent de leur commiſſion, non ſeulement on ne demandoit point leur revocation, mais encore on rendoit témoignage de leur habileté. Cette maniere d'agir ſi douce & ſi continuë les charmoit tellement malgré qu'ils en euſſent, qu'encore qu'ils fuſſent aſſez ſpirituels pour reconnoître que ce que le Roy de France en faiſoit

n'étoit que pour tâcher de les gagner, ils ne laissoient pas de contribuer autant qu'ils pouvoient à faire durer leur negociation, ou leur voyage auprés de luy dans l'assurance qu'ils avoient d'en tirer plus de gain ; ny de cacher au Roy d'Angleterre certaines choses, qu'ils jugeoient capables de les faire plûtôt rappeller.

Quant aux Ministres que Loüis envoyoit en Angleterre, il observoit inviolablement la précaution de ne se servir jamais deux fois d'une même personne ; de peur que le Conseil d'Edoüard Quatre ne voulût rendre responsable celuy qui traitoit avec luy, des promesses que le précedent Ministre auroit pû luy faire. L'instruction du dernier Agent que Loüis envoyoit à Londres, étoit toûjours nouvelle pour la matiere aussi-bien que pour la forme. On affectoit qu'il ne sçût rien de ce qui avoit auparavant été traité à la Cour d'Angleterre. On allongeoit ainsi la negociation ; & le Conseil d'Angleterre ne perdant pas tout-à-fait l'esperance d'accommoder

les François avec les Bourguignons, differoit toûjours sous quelque pretexte de se déclarer pour Maximilien, de peur de s'ôter l'avantage de la mediation en prenant trop tôt party.

Le seul Hastinge Chambellan d'Angleterre que l'on a vû si bien intentionné pour la France, ne vouloit point recevoir l'argent de Loüis, & favorisoit ouvertement Maximilien. On chercha long-temps la cause de ce refus; & l'on découvrit enfin que le dernier Duc de Bourgogne peu de temps avant que de mourir, l'avoit gagné moyennant une pension de mille écus. On luy en offrit deux mille; & une somme si considerable ne faisant pas d'abord assez d'impression sur luy, Comines qui en portoit la parole reconnut que Hastinge tenoit ferme, parce qu'il ne vouloit pas que l'on vît à la Chambre des Comptes de Paris les quittances que l'on exigeroit de luy, comme l'on faisoit des autres Anglois Pensionnaires de France. Sa précaution parut raisonnable: On le dispensa d'écrire, & il accepta la pen-

sion. * Mais afin que les Princes étrangers ne corrompissent pas les Ministres de Loüis en usant à leur égard d'une semblable liberalité, sa Majesté fit une ordonnance qui portoit la peine de mort contre ses Sujets, qui recevroient d'autre que de luy cette sorte de pensions.

* Dans les Layetes d'Angleterre.

L'Argent de France distribué avec tant d'adresse en Angleterre, fit que Loüis reçut de-là les premieres nouvelles que Jacques d'Armagnac Duc de Nemours travailloit à rétablir les Anglois dans la Guienne. Le Comte de Beaujeu gendre de sa Majesté l'assiegea dans son Château de Carlat en Auvergne, Place des plus fortes du Royaume. Il s'y défendit long-temps, & il ne se rendit qu'à condition que la vie luy seroit sauvée: mais Loüis ne voulut point observer la capitulation que Beaujeu avoit signée. Le coupable fut conduit à la Bastille, & ramené au même lieu aprés avoir été transferé à Noyon. Pierre d'Oriole Chancelier de France & quelques Conseillers du Parlement de Paris le condam-

nerent à perdre la tête, & cet Arrêt fut executé le quatre d'Aoust mil quatre cent soixante dix-huit. Ceux des Juges qui n'avoient pas conclu à la mort, en perdirent leurs Offices: & Maximilien à qui le Duc de Nemours avoit promis une puissante diversion en France n'ayant plus lieu de la faire esperer au Roy d'Angleterre, ce Prince se contenta de luy declarer qu'il employeroit volontiers ses offices pour le reconcilier avec les François, mais qu'il ne romproit pas à sa consideration avec Loüis. Maximilien ainsi rebuté, ne pensoit plus qu'à conserver les Etats qui restoient à sa femme, lors qu'il fut sur le point de recouvrer les deux Bourgognes sans y rien contribuer.

On a vû dans le Livre précedent que Jean de Châlon Prince d'Orange avoit fait un Traité avec la France, qui luy devoit procurer de nouveaux établissemens dans l'une & l'autre Bourgogne en cas qu'elles retournassent de bon gré par son entremise sous la domination des Roys de France. Il avoit

executé de sa part le Traité dans toute son étenduë, & il prétendoit avec justice qu'on luy tint parole. Il en avoit sollicité le Roy, & sa Majesté avoit envoyé plusieurs ordres reïterez de le satisfaire. Les Terres & les Places qui devoient luy servir de récompense étoient entre les mains de Craon, qui luy avoit été donné pour Lieutenant & pour Espion. Craon auroit été plus propre à conquerir les deux Bourgognes par la voye des armes si elles se fussent défenduës, qu'il ne l'étoit à menager des esprits soûmis de leur gré. Il ne faisoit la guerre que pour le gain; & il s'imaginoit qu'on luy faisoit tort, lors qu'on n'abandonnoit pas entierement à sa discretion les Peuples dont il s'étoit promis le pillage. Il joüissoit du revenu des Terres accordées au Prince d'Orange, & par consequent il luy étoit avantageux de les garder le plus long-temps qu'il pourroit. La subtilité de son esprit ne luy fournissoit que trop de pretextes pour éluder l'execution des ordres de la Cour en

ce point; parce que ſi le Roy étoit d'un côté jaloux qu'on luy obeît ponctuellement, il donnoit aſſez ſouvent de l'autre côté des pouvoirs ſans limite aux perſonnes en qui il ſe fioit, lors qu'il les envoyoit en qualité de Miniſtres dans les lieux nouvellement reduits.

Ainſi le Prince d'Orange voyant que Craon ne ſe mettoit point en peine d'obéir au Roy en le mettant dans la poſſeſſion des Terres qu'on luy avoit promiſes, s'imagina qu'il y avoit colluſion entre ſa Majeſté & ſon Lieutenant General. Le dépit qu'il en eut, luy inſpira le deſſein de détruire ſon propre ouvrage, & d'ôter à la France ce qu'elle venoit de recouvrer par ſon moyen. Il tourna contre elle les intelligences qu'il avoit dans les deux Bourgognes, & il en fit révolter la moitié. Le reſte auroit infailliblement ſuivi cet exemple, * ſi les Suiſſes euſſent voulu, ou ſi Maximilien eût pû l'aſſiſter. Mais les Suiſſes n'avoient garde de contribuer à l'agrandiſſement de la Maiſon d'Autriche, de peur qu'elle

* Dans l'Hiſtoire de la repriſe de la Franche-Comté:

qu'elle ne leur redemandât les Cantons de Lucerne & de Fribourg qu'ils avoient incorporez à leur Republique; & Maximilien étoit si pauvre, qu'il n'avoit aucun moyen de conserver le peu de Places qui étoient restées à sa femme dans le Duché & dans le Comté de Bourgogne. Ces Places étoient de deux sortes. Les unes épuisées par les courses perpetuelles des François, ne luy fournissoient rien, & les autres avoient bien de la peine à contribuer ce qu'il faloit pour entretenir leurs garnisons. Il avoit inutilement tenté toutes sortes d'expediens pour tirer des Troupes ou de l'argent de l'Empereur son pere; & Sigismond son oncle Prince le seul hebeté qu'il y ait eu dans la Maison d'Autriche, se laissoit gouverner par ses domestiques. Loüis les avoit gagnez, & ils étoient plus à sa Majesté qu'à leur Maître. Ainsi le Prince d'Orange abandonné à luy-même, fut reduit à se mettre sur la défensive, au lieu de poursuivre son avantage en achevant de chasser Craon des deux Bourgognes.

Craon de qui l'armée ne manquoit de rien, se proposa de recouvrer d'abord ce qu'on luy avoit pris dans la Franche-Comté, afin de fermer le passage aux Alemans qui pourroient venir au secours des Places revoltées contre les François dans le Duché de Bourgogne. Il étoit assuré que les Comtois rentreroient dans leur devoir aussi-tôt qu'ils auroient perdu Dole, & il mit le siege devant cette Place. Il étoit averti qu'il n'y avoit dedans aucun soldat, & ce fut là la cause de sa negligence. Il en fit approcher un grand nombre de canons: mais il ne laissa personne pour en garder le parc. Les Assiégez qui ne pouvoient éviter d'être pris aussi-tôt que cette artillerie seroit braquée; parce qu'ils n'avoient que de simples murailles, firent une sortie generale pour l'enlever, & leur audace réussit au dela de leur esperance, puisque non seulament ils s'emparerent de toute l'Artillerie des François, mais encore ils eurent le loisir de la tourner contre les Assiégeans. Ils la déchargerent sur

eux ; & les intimiderent de ſorte, que l'autorité de Craon ne fut plus capable de les retenir. La fuite des François fut univerſelle ; & Craon apres les avoir raſſemblez, n'oſant plus les ramener à Dole de peur que la preſence des mêmes objets n'excitât en eux une ſeconde terreur panique, les conduiſit au ſiége de la Ville de Gy, où le Prince d'Orange s'étoit enfermé avec l'élite de ceux de ſon party.

Les François jaloux de reparer la faute qu'ils avoient commiſe, avancerent en peu de jours leurs travaux de ſorte, que le Prince d'Orange apprehendant d'être pris, écrivit à Châteauguyon ſon frere de le venir ſecourir. Châteauguyon aſſembla tous les amis de la Maiſon de Châlon : Se mit à leur tête : Convint du quartier des Aſſiégeans qu'il attaqueroit de ſon côté, dans le même temps que les Aſſiégez l'attaqueroient du leur, & commença le combat avec autant de jugement que de courage. Le Prince d'Orange ſortit auſſi avec tout ce qu'il avoit de gens reſolus dans

la Place, & fit pour se dégager plus que n'avoient fait les Bourgeois de Dole. Mais Craon étoit devenu sage à ses dépens; & avoit mis tant d'ordre dans tous ses quartiers, qu'il secourut à point nommé & sans confusion celuy qui se trouva attaqué. Les François y firent face des deux côtez. Les Assiégez furent contraints de rentrer dans Gy, excepté le Prince d'Orange, dont le cheval eut assez de vigueur, & d'agilité pour percer les Assiégeans, & pour sauver son maître; & Châteauguyon demeura prisonnier apres avoir vû tailler en pieces les Troupes qu'il menoit au secours de son frere.

Il sembloit que ce dernier succez dût reparer la reputation que les François avoient perduë devant Dole: mais Loüis Onze étoit sans comparaison plus sensible aux disgraces qu'il recevoit, qu'aux avantages qui luy arivoient. Il n'aimoit pas tant à s'agrandir, qu'il craignoit de hazarder, & comme il donnoit à la fortune le moins qu'il pouvoit, il luy étoit in-

ſupportable que ſes Generaux ne l'euſſent pas imité, lors qu'ils n'avoient pas reüſſi dans leurs tentatives. Il les rendoit reſponſables des évenemens où il y avoit eu tant ſoit peu de leur faute ; & c'étoit en de ſemblables occaſions, qu'il ſe piquoit de ne pas pardonner. Ainſi Craon tout victorieux qu'il étoit, fut dépoſé pour avoir été vaincu une ſeule fois ; & Charles d'Amboiſe Seigneur de Chaumont qui luy ſucceda, trouvant les Peuples des deux Bourgognes tellement attachez aux deſcendans de leurs derniers Souverains, qu'ils ne ſe ſoumettoient jamais volontairement à la domination françoiſe tant qu'ils eſperoient du ſecours de leurs voiſins, forma le projet de renouveller l'Alliance de nos Roys avec les Suiſſes ; quoy que le temps qu'elle devoit durer ne fût point encore expiré, & mêmes de la rendre plus étroite qu'elle n'étoit.

Il gagna les Magiſtrats des Cantons,* moyennant la penſion de chacun d'eux qu'il fit monter à vingt

*Dans la négotiation de de Chaumont.

mille livres; & il conclut avec eux un Traité, dans lequel ils osterent au Duc de Savoye le rang de premier Allié des Cantons pour le donner à la France. La République des Suisses ensuite accepta de Loüis une autre pension de vingt mille livres, * pour survenir aux frais où tous les Cantons étoient également interessez; & s'engagea reciproquement non seulement à ne favoriser ny directement, ny indirectement les Ennemis de la France, mais encore à luy fournir six mille Soldats à quatre florins & demy par mois.

* A la Bibliotheque du Roy au premier volume des affaires avec les Suisses.

Le Prince d'Orange ressentit le premier effet de cette alliance; en ce que les Cantons ayant rappellé les Suisses qu'il avoit attirez sous ses Enseignes. Il demeura si foible qu'il n'osa plus tenir la campagne. Chaumont ainsi débarassé du seul Ennemy qui le pouvoit alors traverser, crut qu'il y alloit de la gloire aussi bien que de l'interêt des François de les ramener au siége de Dole. Il battit la Place; & il y fit une breche si rai-

ſonnable, que pluſieurs des ſix mille Suiſſes qui ſervoient dans l'armée de Chaumont en execution du nouveau Traitté, & qui n'en étoient pas moins fâchez que la France recouvrât le Comté, uſerent d'une perfidie qui hâta la reddition de Dole au lieu de la differer. Ils entrerent par la breche dans la Place avec intention de la défendre, mais l'Infanterie Françoiſe qui les voyoit faire, crut qu'ils alloient piller Dole. Elle voulut avoir ſa part du butin; & les ſuivit avec tant de précipitation, que la Place fut emportée. Ceux d'Auxonne intimidez par cet accident, capitulerent de bonne heure avec Chaumont; & le Roy fut ſi ſatisfait de leur diligence, qu'il leur accorda beaucoup plus que ſon General ne leur avoit promis.

La ſeconde reduction des deux Bourgognes n'empêcha pas neanmoins que le Prince d'Orange ne fit ſoûlever pour la troiſiéme fois, Beaune, Verdun, & quelques autres Villes: mais les Troupes qu'il y prétendoit jetter, furent taillées en pieces. Il avoit or-

donné à Quingey qui les conduisoit, de ne s'arrêter en aucun lieu, jusqu'à ce qu'il fût entré dans Beaune. Cependant Quingey se reposa un jour entier dans Verdun ; soit qu'il y fût invité par les commoditez qu'il y trouva, ou que ses soldats fussent trop fatiguez. Chaumont ne venoit que d'investir Beaune, lors qu'il apprit la marche des Ennemis. Il n'étoit assez fort, ny pour s'opposer à leur entrée s'ils approchoient, ny pour assiéger la Place apres qu'ils y seroient entrez; & par consequent il n'avoit point d'autre party à prendre que d'aller au devant d'eux. Il y courut en effet, & les surprit dans Verdun. Il en tua la meilleure partie ; & ceux qui luy échaperent se dissiperent si absolument, qu'il ne fut plus au pouvoir du Prince d'Orange de les rassembler. Ainsi les deux Bourgognes se perdirent pour Maximilien, sans qu'il eût contribué davantage à les conserver qu'à les recouvrer ; & pour surcroît de malheur à ce Prince, sa derniere ressource luy manqua au besoin.

Marguerite

Marguerite d'Yorc belle-mere de Marie de Bourgogne sa femme avoit formé une intrigue en Angleterre, pour déconcerter absolument celles que Loüis Onze y entretenoit. Elle avoit gagné le Duc de Clarence son beau frere, qui se promettoit de faire resoudre dans la premiere assemblée du Parlement á Londres une Ligue offensive & défensive entre les Anglois & les Flamans, pour contraindre les François de restituer à Marie de Bourgogne tout ce qu'ils luy avoient ôté depuis la mort de son Pere. Ce party étoit formé; & les Pensionnaires de France n'étoient pas assez forts pour le traverser, lors qu'il fut déconcerté par la mort du Duc de Clarence * qui en étoit le chef. Ce Prince avoit aussi resolu d'ôter la Couronne à son frere, & sa conspiration fut découverte. Le Roy Edoüard Quatre se déclara sa partie; & toute la grace que leur commune mere put obtenir en faveur du coupable, fut qu'on luy donneroit le choix du dernier supplice. Il demanda d'être

* Dans les causes de cette mort.

noyé dans un tonneau de cervoise ; & la liqueur qu'il aimoit le mieux, fut l'instrument de sa mort. Loüis Onze délivré par là d'un danger qui luy paroissoit inévitable, en eût plus d'occasion d'assister ses amis d'Italie.

Le Pape Sixte Quatre, & Ferdinand Premier Roy de Naples, avoient conjuré la ruine des Florentins; & la France avoit d'autant plus d'interêt de s'y opposer, que le principal commerce de Lyon étoit alors avec Florence. Loüis envoya Comines en Italie, pour travailler à l'accommodement des Parties. Mais la negociation de ce Seigneur qui dura une année entiere, ne reüssit pas ; & le Roy fut reduit à menacer la Cour de Rome de rétablir la Pragmatique Sanction, dont on a parlé dans le premier Livre. Les Evêques du Royaume s'assemblerent à ce dessein dans la Ville d'Orleans : mais le Pape & le Roy de Naples s'étant reconciliez avec les Florentins, le Concile fut entierement rompu sous pretexte de le remettre à l'année suivante.

Maximilien abandonné par son Pere, par son Oncle, & par tous les Alliez de la Maison de Bourgogne, se proposa d'interesser l'Alemagne dans sa querelle. Il prit occasion de la Diette convoquée à Nuremberg en mil quatre cent soixante dix-huit, pour y faire representer que le Roy de France ne s'étoit pas contenté de s'emparer des Etats de la Maison de Bourgogne qui relevoient de sa Couronne, mais qu'il avoit de plus usurpé trois Villes de grande importance qui relevoient de l'Empire, Cambray, Bouchain, & le Quênoy. On n'a pas sçu qui avoit suggeré cet expedient à Maximilien : mais il est constant que c'étoit-là prendre justement Loüis par son foible. Loüis avoit vû le grand effort que l'Alemagne avoit fait quatre années auparavant, pour obliger les Bourguignons à lever le siége de Nuits; & il apprehendoit si fort de les attirer en aussi grand nombre dans son Royaume, qu'il n'attendit pas que l'on prît à la Diette aucune resolution sur la plainte qui y avoit été faite contre

luy. Il évacua par avance les trois Places dont il s'agissoit ; & parce que Maximilien frustré de ce pretexte pouvoit en prendre un autre qui n'étoit pas moins plausible, & demander des Troupes aux Alemans pour la conservation de Louvain & des autres Villes du Marquisat du Saint Empire pendant que dureroit la guerre entre les François & les Flamans, Loüis crut qu'il faloit encore mettre ce Prince hors d'état de s'en prévaloir.

Sa Majesté luy offrit une treve d'un an ; & Maximilien à qui elle étoit absolument necessaire pour réünir les divers Peuples des Pays-bas à leur commune défense, l'accepta d'abord. Mais Loüis qui ne craignoit rien tant que de passer pour timide ; & qui ne doutoit pas que ses deux dernieres démarches ne luy en acquissent la reputation, voulut prévenir le jugement que l'on en feroit dans le monde, en publiant qu'il avoit cru être obligé en conscience de restituer Cambray, Bouchain, & le Quênoy, pour ne pas attirer sur luy & sur sa posterité l'effet

des maledictions horribles contenuës dans les derniers Traitez entre la France & l'Alemagne, contre le premier des Empereurs, & des Roys Tres-Chrêtiens qui entreprendroit au préjudice de l'autre.

Marie de Bourgogne accoucha durant cette treve d'un Fils; & les Flamans qui avoient autant d'affection pour ceux qui devoient leur commander un jour, que d'antipathie contre ceux qui leur commandoient actuellement, s'imaginerent qu'il y auroit de leur faute si le petit Prince qui venoit de naître ne trouvoit lors qu'il seroit en âge la succession de Bourgogne aussi entiere, que son Ayeul l'avoit laissée. Ils fournirent sur cette présupposition vingt mille soldats à Maximilien, & ils luy donnerent de plus assez d'argent pour faire de considerables levées en Alemagne.

Maximilien qui ne s'étoit point encore vû à la tête d'une armée en fut si glorieux, qu'il ne se promit rien moins pour son coup d'essay que de r'avoir toute la dot de sa femme,

Theroüenne en étoit la Ville la plus ancienne, & la mieux ſcituée. Sa priſe auroit fait du bruit dans les Pays étrangers, & rétabli les Flamans dans le centre des Etats qu'ils prétendoient recouvrer. Il n'en falut pas davantage pour obliger Maximilien à l'aſſiéger. Mais il n'étoit pas aiſé de la prendre à la vûë d'une armée ennemie, inferieure à la verité en nombre à celle de Flandres, mais incapable de laiſſer ſi prés d'elle perdre une Place importante ſans ſe mettre en devoir de la ſecourir. * Andvier qui en étoit Gouverneur, la deffendit en homme d'eſprit & de courage; & Des Cordes qui commandoit les armes Françoiſes dans la Picardie & dans les Pays nouvellement conquis, marcha pour combattre Maximilien, ou pour le contraindre de lever le ſiége. Les memoires de ce temps-là ne marquent pas preciſément le nombre des deux armées, & tout ce que l'on en ſçait eſt qu'il y avoit dans la Françoiſe un peu plus de cavalerie: mais que pour huit mille hommes de pied dont elle

* Dans la relation de ce ſiege.

étoit seulement composée, il y en avoit plus de vingt mille dans celle de Flandre.

Une si grande inégalité pouvoit inspirer à Maximilien le dessein d'attendre les Ennemis dans ses retranchemens, ou d'y laisser autant d'infanterie qu'il en faloit pour les garder, & d'aller avec le reste au devant de Des-Cordes. Cependant il ne fit ny l'un, ny l'autre. Il supposa qu'il y auroit trop d'inconvenient à demeurer dans ses lignes, parce que les Assiégez venant à sortir sur les Assiégeans par le même endroit que Des-Cordes attaqueroit, ce quartier seroit infailliblement emporté.

Il parut encore plus dangereux à Maximilien de diviser ses Troupes; parce que ce seroit exposer inutilement à la boucherie les gens de guerre qu'il laisseroit devant Theroüenne, où la garnison étoit trop forte pour ne pas entreprendre de se dés-assieger elle-même lors qu'elle en verroit l'occasion. Ainsi Maximilien leva le siége, & mena toutes ses Troupes

contre les François au mois d'Aoust, mil quatre cent soixante dix-neuf. Il n'en avoit fait qu'un corps, dont l'Infanterie qu'il commandoit luy-même avec les Comtes de Romont & de Nassau tenoit le milieu, & la Cavalerie sous la conduite de Ravestein étoit sur les aîles. Des-Cordes l'atteignit en cette posture sur le champ de Guinegaste scitué entre les Villes d'Aire & de Theroüenne, & rangea ses Troupes dans la même ordonnance. Il se reserva l'Infanterie ; & il commanda à Torci de mener la Cavalerie au combat. Torcy fit au de-là de ce qu'esperoit son General ; car encore qu'il ne se fût avancé qu'avec une partie des hommes d'armes François, & qu'il eût laissé l'autre partie pour soûtenir les Fantassins de même nation, il chargea pourtant avec tant de vigueur les Cavaliers ennemis de l'aîle droite, qu'il les mit en fuite sans esperance qu'ils pussent être ralliez. Mais ce commencement de bonheur fit perdre la bataille à ceux, à qui vray-semblablement il

devoit la faire gagner. Des-Cordes jaloux de l'honneur qu'il voyoit remporter à son Lieutenant, voulut en avoir sa part. Il se mit à la tête du reste de sa Cavalerie : Il donna sur l'aîle gauche de Maximilien : Il l'ébranla du premier choc, & la renversa au second. Les Cavaliers qu'il venoit de battre, & ceux que Torci avoit battus, fuïoient vers Aire ; & il suffisoit de mettre à leurs trousses une partie de la Cavalerie Françoise, pour les empêcher de se rallier. Il faloit rejoindre avec le reste l'Infanterie Françoise, & la mener au combat contre l'Infanterie des Flamans ; qui étoit tellement disposée à fuïr, que ses Officiers avoient de la peine à la retenir. Mais Des-Cordes étoit plus soldat que Capitaine, & ne conservoit pas tout son jugement dans l'ardeur du combat. Il ne se contenta pas d'envoyer Torci à la poursuite des fuyards : Il se mit luy même à leurs Trousses ; & la Cavalerie Françoise se trouva sans y penser tellement éloignée de son Infanterie, qu'elle ne

pouvoit plus la ſecourir au beſoin.

Maximilien ne profita pas ſi-tôt de la faute de Des-Cordes ; parce que les Fantaſſins Flamans étoient ſi troublez de ſe voir découverts, qu'ils penſoient à lâcher le pied à leur tour. Les exhortations des Comtes de Romond & de Naſſeau n'étoient pas capables de les arrêter ; & ils leur euſſent paſſé ſur le ventre, ſi deux cent Gentils-hommes Valons qui s'étoient mêlez avec eux à la mode des braves du temps, dont la valeur extraordinaire conſiſtoit principalement à mettre pied à terre avant la bataille, & à combattre en Fataſſins, n'eût empêché le deſordre. Ce peu de Nobleſſe s'oppoſa avec tant de vigueur au débandement des plus lâches, qu'elle retint les autres, en leur repreſentant que s'ils n'avoient point de Cavalerie * les François n'en avoient plus auſſi, & que l'Infanterie Flamande étant deux fois plus forte que ſon ennemie, elle l'auroit taillée en pieces avant que Des-Cordes & Torci fuſſent retournez de pourſuivre

* Dans la relation de cette bataille.

les fuyards. L'effet répondit à cette prévoyance ; & l'Infanterie Flamande environna, joignit, attaqua, & vainquit la Françoise. Il y eut à la verité plus de morts du côté des Flamans que du côté des François; parce qu'il y eut moins de Cavaliers de Maximilien qui demanderent quartier, qu'il n'y eut de Fantassins de Des-Cordes. Cependant comme le champ de Bataille demeura à ce Prince, & que Des-Cordes qui avoit poursuivi la Cavalerie de Flandres jusqu'aux portes d'Aire, apprenant la défaite de l'Infanterie qu'il avoit laissée à Guinegaste ne jugea pas à propos d'y retourner, afin de ne pas opposer à des Ennemis reposez une Cavalerie trop lasse pour recommencer le combat, tout le monde attribua la victoire aux Flamans. Mais on profite rarement de cette sorte d'avantages, lors qu'ils arrivent contre toute apparence. Si Maximilien qui s'étoit trouvé General d'armée, & victorieux sans avoir été soldat, eût ramené ses Troupes devant Theroüenne, la seule montre

du butin fait à Guinegaste auroit obligé cette Place à capituler ; & s'il se fût de-là presenté devant Arras dont Des-Cordes avoit tiré la meilleure partie de la garnison pour renforcer ses Troupes, les Bourgeois en eussent chassé l'autre partie. Mais il s'amusa mal à propos devant le Château de Malannoy ; où il n'y avoit que cent cinquante Gascons sous un Chef de même nation, nommé Romanet. Cet Officier avoit été simple soldat, & ne recevoit que de vaillans hommes dans sa Compagnie. Il étoit dans un lieu foible de scituation, & mal fortifié : cependant il y considera l'approche de l'armée victorieuse comme le plus grand honneur qu'elle pouvoit luy faire ; & il se proposa de rendre son nom immortel, en amortissant devant une Place qui n'étoit pas tenable, la premiere impetuosité des Flamans, & en leur faisant perdre ainsi le temps, & leur avantage. Il se défendit avec une resolution, qui ne sera jamais assez admirée : Il donna de l'exercice aux Ennemis pour long-temps,

& il les reduisit à l'impossibilité de recommencer un nouveau siége. Maximilien n'avoit formé celuy-là, que dans l'opinion d'emporter d'abord le Château de Malannoy. Il s'y étoit depuis arrêté par le seul motif de châtier l'audace des Gascons ; & il avoit enfin crû qu'il y alloit de sa reputation de ne pas souffrir qu'on luy reprochât de n'avoir pû prendre une Bicoque, apres avoir gagné une bataille. Il n'avoit rien oublié de ce qui servoit à reduire Malannoy, & de fait les Gascons succomberent sous un troisiéme assaut general qui leur fut donné. Ils se firent presque tous égorger sur la bréche, & Romanet ne fut pas assez heureux pour y recevoir la mort qu'il cherchoit. On le reconnut : On le prit, & on le mena à Maximilien ; qui ne pouvant supporter la presence de cet Officier à cause qu'il sembloit luy reprocher son ignorance en fait de siége, l'envoya au gibet sous pretexte qu'il s'étoit défendu dans une Place non tenable. Le Roy fâché de la mort honteuse de Ro-

manet, la vangea en faisant pendre vingt-quatre Flamans qu'il tenoit prisonniers. Mais l'arrivée en Picardie du Cardinal de Saint Pierre aux Liens Legat du Pape Sixte Quatre, fit cesser de part & d'autre cette maniere irreguliere de faire la guerre.

Il trouva Loüis beaucoup plus disposé à la paix qu'il ne s'étoit imaginé; parce que l'hommage pour le Duché de Gennes que Bone Duchesse de Milan avoit rendu pour son fils mineur à sa Majesté, ne la satisfaisoit pas assez pour la consoler de la perte qu'elle avoit faite à Guinegaste. Elle étoit persuadée qu'il y avoit beaucoup plus de François tuez que l'on ne disoit; & elle ne doutoit pas que Maximilien n'eût recouvré tout ce que sa femme avoit perdu dans les Pays-bas, s'il eût sçû user de sa victoire. Des-Cordes n'avoit eu la permission de hazarder le combat, que parce que la suite des prosperitez presque continuelles de la France depuis la mort du Duc de Bourgogne avoit excité Loüis contre son inclination naturelle

à consentir que son armée hazardât une bataille ; dans la vûë que si les François l'eussent gagnée, ils auroient infailliblement conquis le reste des Pays-bas. Cependant ils l'avoient perduë ; & quoy que Maximilien * n'en eût tiré aucun avantage faute d'experience, Loüis n'avoit pas laissé de rentrer dans ses premiers sentimens ; & de s'y confirmer de sorte, qu'il n'étoit plus possible de luy en inspirer de contraires.

* Dans la vie de Maximilien.

Il n'avoit en tout son Regne donné que deux batailles ; & quoy qu'il pût prétendre n'avoir entierement perdu ny l'une ny l'autre, il luy suffisoit de ne les avoir pas tout-à-fait gagnées pour ne se pas mettre au hazard d'en donner une troisiéme. Ce qu'il tenoit des Pays-bas luy avoit infiniment coûté ; & il craignoit d'épuiser son Tresor, en continuant une si grande dépense. Il ne luy faloit pas moins d'argent pour conserver les Places qu'il avoit achetées qu'il luy en avoit falu pour les acheter. On n'y avoit pû arracher du cœur des Bourgeois l'inclination

pour Marie de Bourgogne : Ils ne de roient soûmis à la France, que parce qu'ils étoient retenus par de tres-fortes garnisons ; & l'on prévoyoit assez quand ils ne s'en fussent pas eux-mêmes vantez, qu'ils se revolteroient à la premiere occasion que la negligence des François leur en offriroit. Les pensions, les presens, & les autres bienfaits que la Noblesse Valonne recevoit du Roy, ne la rendoient pas plus Françoise. On ne la contentoit jamais, quoy qu'on luy donnât beaucoup, & souvent ; & elle cherchoit toûjours à se dérober pour aller servir Maximilien, apres qu'elle s'étoit équipée aux dépens de la France.

Enfin la santé de Loüis diminuoit tous les jours, & il se connoissoit assez pour juger qu'il ne vivroit pas encore long-temps. Il sçavoit que tous les Grands de son Royaume le haïssoient. Son fils étoit mineur ; & dans toutes les apparences la France en changeant de Regne, entreroit dans une guerre civile. La raison d'Etat vouloit qu'elle ne se trouvât alors embarassée

barassée d'aucune guerre étrangere ; & sans cette précaution, il luy étoit inévitable de perdre tout ce qu'elle avoit pris sur Marie de Bourgogne.

Ces considerations acheverent d'ôter à Loüis ce qui luy restoit d'esperance de conquerir les Pays-bas, & ne luy laisserent que le soin de conserver ce qu'il y avoit acquis. Il conclut avec Maxilien une treve, qui donna lieu à la negociation de la paix, & la mort de Marie de Bourgogne y apporta des facilitez plus grandes que l'on ne croyoit. Elle étoit allée à la chasse sur une haquenée la plus douce que l'on eût pû trouver ; & neanmoins cet animal se mettant tout d'un coup en furie, la fit tomber sur une racine d'arbre, qui luy entra dans la partie que la pudeur empêche de nommer. Cette blessure n'auroit pas été incurable, si la Princesse eût voulu souffrir qu'un Chirurgien y mît la main : mais la honte la retint si long-temps, que la gangrenne survenant, luy ôta la vie en mil quatre cent quatre-vingt-

un. Elle laissa vivans un fils & une fille, de quatre enfans qu'elle avoit eus, & le Roy qui n'avoit pas voulu de la mere pour son Dauphin, quoy qu'elle apportast tous les Pays bas pour sa dot, s'estima heureux s'il pouvoit avoir pour le même Dauphin la fille, sans autre dot que ce qu'il tenoit de la succession de Bourgogne.

Julien de la Roüere Cardinal de Saint Pierre aux Liens, êtoit l'homme le plus propre que l'on pouvoit choir pour cette negociation. Il étoit proche parent du Pape : Il avoit beaucoup plus de force d'esprit, que n'en avoit témoigné son predecesseur Legat le Cardinal Bessarion, qui s'étoit laissé maltraiter à la Cour de France, comme l'on verra bien-tôt, sans se plaindre : Il sembloit être né pour les grandes choses : Il s'étoit rendu agreable au Roy en étudiant son humeur, & en s'y accommodant : Il feignoit d'avoir l'inclination toute Françoise ; & pour derniere disposition, il se trouvoit alors sur la frontiere entre la France & les Pays-bas. Le

Roy luy fit adroitement entendre qu'il luy feroit plaisir de se mêler de la paix, & le Cardinal répondit qu'il ne le pouvoit sans ordre de la Cour de Rome : mais qu'il en écriroit au Pape. Sa Sainteté n'étoit pas contente du procedé du Roy à l'égard du Cardinal Balüe. Il y avoit onze ans que ce Prelat languissoit dans une étroite prison ; & les sollicitations de la Cour de Rome, presque continuelles durant un si long-temps bien loin d'obtenir sa liberté, n'avoient rien diminué de la pesanteur de ses fers. * La Cour de Rome écrivit au Legat de profiter de cette occasion, & de faire une derniere tentative pour la liberté de son confrere. Elle luy permit de travailler à l'accommodement, pourvû que le Roy de France se relâchât à cet égard, & elle luy défendit de s'en mêler sans cela.

*A la fin du procez de Balüe.

Le Legat instruit si précisément de ce qu'il avoit à faire, témoigna qu'il seroit ravi d'employer, non seulement ses soins, mais encore la derniere goute de son sang, pour une œuvre

aussi chrêtienne que seroit la reconciliation des Flamans avec les François : mais qu'il ne le pouvoit avec bien-seance, tant qu'un Cardinal de l'Eglise Romaine comme luy seroit en cage ; & que la Pourpre étoit trop méprisée en la personne de Balüe, pour permettre au Legat son confrere d'agir avec tout l'éclat qu'il seroit à desirer dans une conjoncture aussi importante qu'étoit celle d'ajuster les interêts contraires du Roy de France d'un côté, & du fils de l'Empereur de l'autre.

Loüis pénetra ce qu'il y avoit de caché dans le discours du Legat, & soit que sa vangeance fût presque satisfaite par le long-temps qu'il y avoit que Balüe souffroit, ou que sa Majesté aimât alors plus la paix qu'elle ne haïssoit le même Balüe, elle accorda sa liberté au Legat, & la negociation entre les Pays-bas & la France commença à ce prix. Mais le Legat ne la continua pas long-temps sans trouver un autre obstacle plus considerable que le précedent. Le Roy en di-

nant dans un Village aupres de Chinon, fut saisi d'une espece d'apoplexie. Il perdit en un moment l'usage de tous les sens, & il ne reconnut plus personne. Ses domestiques le porterent de la table au lit; & luy donnerent un remede qui le soulagea de sorte, qu'il eut la force de retourner coucher à Forges, d'où il étoit parti le matin. Il recouvra la parole trois jours apres: mais ce qu'il disoit étoit si peu articulé, qu'il n'y avoit que ses Officiers les plus accoûtumez à l'oüir, qui l'entendissent. Ce reste d'incommodité cessa pourtant au bout de quarante jours à force de médicamens: mais sa Majesté ne se porta plus à beaucoup pres si bien, qu'elle faisoit auparavant. Comme elle ne se souvenoit en aucune maniere de ce qui luy étoit arrivé durant son mal, elle en demanda des nouvelles à ses domestiques, qui luy dirent ingenument qu'elle avoit une fois tâché d'aller à la fenêtre de sa chambre; & que la crainte qu'elle ne se précipitât, les avoit obligez à luy faire violence pour la retenir.

Ils attendoient apparemment de luy des loüanges de leur exactitude, & des récompenses de leur fidelité. Cependant il disgracia tous ceux qui s'en vanterent, sans en excepter le brave Champeroux qui avoit fait prisonnier le Comte de Charolois à *la* bataille de Montlehery. Il y en eut mêmes qui perdirent leurs Charges pour cette seule raison; & le pretexte dont le Roy couvrit un procedé si bizarre, fut que la violence exercée sur Charles Sept son pere pour l'obliger à prendre de la nourriture, n'avoit servi qu'à avancer de quelques heures la mort de ce Prince. Mais la veritable cause étoit que Loüis ne pouvoit souffrir aupres de luy les témoins de la foiblesse qui luy étoit survenuë; quoy qu'il agreât dans le fond le service qu'on luy avoit rendu, & qu'il s'en sentit obligé. Ce fut par la même delicatesse d'opinion qu'aussitost qu'il se vit tant soit peu capable des grandes affaires, qui fut le douziéme jour de sa maladie, il se mit en devoir de tenir Conseil; & fit appeller

les six personnes qui luy servoient alors de Ministres, Beaujeu son gendre, Charles d'Amboise qui avoit recouvré les deux Bourgognes, l'Evêque d'Autun son frere, Pierre de Rohan Maréchal de Gyé, Comines, & Lude. Il les obligea tous l'un aprés l'autre à parler sur les matieres dont il s'agissoit, quoy qu'il n'entendît pas assez ce qu'ils disoient. Il en fit écrire le resultat: Il se le fit lire par Comines: Il le lut ensuite luy-même, & il y corrigea quelques mots. Ce n'étoit pas tant qu'il les trouvât mauvais, qu'afin que l'on publiât dans le monde qu'il étoit si parfaitement gueri, qu'il reprenoit avec autant d'exactitude qu'auparavant le soin de son Etat.

Il alla au Pont de l'Arche en Normandie aussi-tôt qu'il put souffrir l'agitation du cheval, pour y voir le camp que Des-Cordes luy avoit persuadé de dresser pour avoir toûjours une armée agguerrie * prête en cas de besoin. Il y avoit quinze cent Lances, dix mille hommes de pied, & deux mille cinq cent Pionniers

* Dans le projet de Des-Cordes.

avec un équipage magnifique de bagage & d'Artillerie. Les chariots de cette armée luy suffisoient ; pour se retrancher en cas qu'elle fût attaquée contre son attente en pleine campagne par des Ennemis beaucoup plus forts qu'elle, & l'on y avoit fait provision d'une prodigieuse quantité d'instrumens propres à remuer la terre. Mais cette dépense étoit inutile dans le dessein qu'avoit le Roy de conclure la paix en toute maniere ; & si Maximilien n'eût pas voulu accepter cette paix, il n'auroit eu qu'à dire que les forces que les François entretenoient sans sujet au Pont de l'Arche, luy donnoient de la jalousie. On le fit comprendre à Loüis, & il licentia aussi-tôt cette nouvelle armée ; & s'en retourna à Tours, où sa maladie le reprit en mille quatre cent quatre-vingt-deux, pres d'un an apres sa premiere chute. Il demeura comme mort durant deux heures dans une galerie, couché sur une paillasse. La parole luy revint apres : mais il fut au lit un mois entier dans le Château d'Argen-

ton,

ton. Il ne laiſſa pas d'envoyer de-là Comines avec un grand corps de Cavalerie, pour accorder un differend ſurvenu entre le Couverneur du Duc de Savoye & les Oncles de ce jeune Prince.

Comines s'aquita de ſa commiſſion avec une adreſſe, dont les Parties furent également ſatisfaites, & le Roy alla à Saint Claude accomplir un vœu qu'il y avoit fait. Le chemin luy fit de la peine; quoy que ce fût en partie par eau; & la maigreur extraordinaire de ſon corps ne luy permettant plus d'être continuellement en marche comme il avoit accoûtumé, il s'arrêta pour quelque temps au Pleſſis-lez Tours, & dépêcha de là Comines pour negocier avec Maximilien. Mais ce fut d'abord ſans aucun fruit; & le même Comines qui venoit de diſpoſer les Milanois à rendre hommage à la France pour le Duché de Genes, & les Princes de la Maiſon de Savoye à ſoûmettre leurs differends à ſon arbitrage, trouva Maximilien inflexible. Ce Prince étoit

perſuadé que le Roy mourroit bien-tôt, & qu'immediatement apres la France acheteroit la paix aux dépens de tout ce qu'elle avoit pris ſur la Maiſon de Bourgogne. Il differoit ainſi de la conclure ſur divers pretextes, & ſon eſperance ſe nourriſſoit par les avis qu'il recevoit de temps en temps, que le Roy n'étoit pas moins malade d'eſprit que de corps au Pleſſis-lez Tours, où il s'étoit retiré pour reſpirer l'air le plus ſalutaire à ſon avis qu'il y eût en France. Mais ſes ſoupçons y augmenterent; car encore qu'il eût haï preſque tous les Grands de ſon Royaume: Qu'il ne doutât pas d'en être haï à proportion, & qu'il eût extraordinairement tourmenté ſes Peuples, en exigeant beaucoup plus d'eux que n'avoient fait tous ſes Prédeceſſeurs enſemble, il n'avoit pourtant apprehendé que peu le reſſentiment des uns & des autres, tant qu'il s'étoit ſenti aſſez vigoureux pour monter à cheval, & pour agir à l'ordinaire: ſur la confiance qu'avec le grand

nombre de Troupes réglées qu'il entretenoit en divers lieux, il iroit luy-même étouffer la revolte en quelque Province qu'elle commençât. Mais lors qu'il ne se vit plus en état d'opposer sa presence aux mécontens, & que son Dauphin l'étoit encore moins; s'il ne jugea pas les François assez méchans pour violer les Loix fondamentales de leur Monarchie par l'aversion qu'il croyoit qu'ils eussent pour luy, il les supposa du moins capables de limiter en quelque maniere l'excez prétendu de sa puissance, quand ils apprendroient qu'il fût malade au point qu'il l'étoit. Cette idée qui croissoit à mesure que diminuoient les organes necessaires aux fonctions de son esprit, fut la veritable & la seule cause qui porta Loüis à changer son agreable retraite en une affreuse prison.

Il enferma le Château du Plessis d'un treillis de gros barreaux de fer: Il fit planter aux murailles & à la porte des broches de fer à plusieurs pointes, & il y mit quarante Arbalétriers pour

ne se rendît importun en demandant aussi celle de son esprit, & ce fut-là vray-semblablement la raison qui empêcha tant de prieres, de vœux, de pelerinages, & de mortifications qu'on fit pour luy, d'être efficaces. On n'osoit luy parler de la peste qui désoloit alors son Royaume, ni de ceux de ses fideles serviteurs qu'elle avoit emportez. Il s'étoit jusques-là vêtu simplement : mais il passa tout d'un coup à l'autre extremité, pour reparer autant qu'il pourroit le défaut de sa mine. Ses robes étoient de satin cramoisi, fourrées de bonnes martes zibelines. Personne ne luy osoit rien demander, & il faloit attendre que la volonté luy vint de donner. Il affectoit de paroître extraordinairement severe; afin de se faire au moins craindre, s'il n'étoit aimé; & de conserver par-là l'ascendant qu'il avoit sur ses inferieurs, au défaut des autres moyens dont son mal le rendoit incapable. Il prenoit plaisir à faire, à défaire, & à refaire; soit que les changemens frequens le divertissent com-

me il diſoit, où qu'il voulût donner occaſion de parler de luy afin que l'on ne crût pas qu'il fût mort, ny malade. Il payoit exactement ſes Penſionnaires en Angleterre. Il faiſoit acheter dans les Pays étrangers ce qu'il y avoit de ſingulier : cependant il ne le regardoit pas aprés qu'on le luy avoit amené, ou apporté, ſon intention n'ayant été que de témoigner toute la curioſité d'un grand Monârque, qui joüiſſoit d'une parfaite ſanté.

Mais avec toutes les foibleſſes que l'on vient de repreſenter, il ne laiſſa pas de montrer que ſon eſprit n'étoit pas diminué pour les affaires importantes comme pour les petites, & c'eſt peut-être là le ſeul exemple qu'il y ait dans l'Hiſtoire d'une ſi étrange bizarrerie. On le va repreſenter dans toute ſon étenduë, & l'on feroit ſcrupule d'en oublier la moindre particularité.

Loüis en l'état qu'il étoit reprit la negociation de la paix où Comines avoit échoüé; & la reprit avec tant d'art & de ſuccez, qu'il força Maximilien d'accorder plus qu'on ne luy

demandoit. Il ne s'adressa pas directement à ce Prince qu'il jugeoit inflexible, & il employa mieux son argent à gagner deux Bourgeois de Gand. L'un étoit Pensionnaire de cette Ville, & se nommoit Guillaume Rive. Il avoit de l'esprit & de la malice : Il passoit pour sage ; & personne ne sçavoit mieux que luy, faire donner ses Compatriotes dans le piege qu'il leur vouloit tendre. L'autre étoit Secretaire des Eschevins de Gand, & Chaussetier tout ensemble. Les Memoires de ce temps-là ne marquent pas son nom, & son surnom étoit Coupenolle. Il s'étoit insinué dans les esprits des petits Bourgeois : Il les connoissoit presque tous ; & ils avoient d'autant plus de creance en luy, qu'ils le tenoient pour désinteressé.

Le Roy aprés s'estre assuré de ces deux hommes, s'en servit pour representer aux Magistrats & à la Bourgeoisie de Gand, qu'ils n'avoient pas assez fait de se saisir du fils & de la fille de Marie de Bourgogne, & d'exclure Maximilien de leur tutelle : mais

qu'apres avoir si sagement réglé les choses presentes, ils devoient prévoir celles de l'avenir en empêchant que l'on attentât une autrefois sur leur liberté. Que leurs Privileges avoient été conservez dans toute leur êtenduë, tant que leurs Souverains n'avoient été que Comtes de Flandre & de Hollande : mais que ces Souverains n'étoient pas plûtôt devenus Comtes d'Artois, *que la multitude des gens de guerre qu'ils avoient tirez de cette Province dont les Habitans sembloient être nez pour les armes, leur avoit fait naître le desir de changer l'autorité moderée que les Loix leur donnoient dans la Ville de Gand, en une puissance presque absoluë. Que toutes les guerres civiles renouvellées de temps en temps entre la Bourgeoisie de cette Ville & les Comtes de Flandres qui avoient précedé ceux de la seconde Maison de Bourgogne, étoient venuës de cette cause; & que le mal s'étoit augmenté sous Philippe le Hardy, sous Jean sans Peur, sous Philippe le Bon, & sous Charles le

* Dans la negociation de Rive.

Guerrier ; parce que ces Princes ayant joint à la Flandre & à l'Artois, le Henaut, le Luxembourg, & les autres Provinces Valonnes, y avoient levé tant de Troupes, que Gand investi de tous côtez, avoit enfin été contraint de renoncer aux plus importans de ses Privileges. Que Marie de Bourgogne à la verité les avoit rétablis : mais que son Fils aussi-tôt qu'il seroit grand ne manqueroit pas de les abolir encore une fois, si on luy laissoit la même puissance qu'avoient eu ses Ancêtres maternels. Que l'unique moyen de l'en empêcher, étoit de détacher des Pays-bas les deux Provinces les plus abondantes en gens de guerre, qui étoient l'Artois & le Comté de Bourgogne, pendant que l'enfance de ce Prince le rendoit incapable de s'y opposer ; & que si les Gantois y vouloient penser serieusement, on leur en fourniroit un pretexte si plausible, que ce petit Prince lors qu'il seroit en âge n'auroit pas lieu de s'en formaliser. Que les Etats des Pays-Bas n'avoient qu'à s'assembler, & qu'à resoudre le mariage

de Marguerite d'Autriche sa sœur avec le Dauphin de France, à condition que l'Artois, & les Comtez de Bourgogne, de Charolois, d'Auxerre, de Mâcon, & de Bar sur Seine, tiendroient lieu de dot à cette Princesse.

Rive & Coupenolle persuaderent leurs Compatriotes de l'importance de ces raisons; & distribuerent si à propos l'argent de France dans toutes les Provinces des Pays-bas, qu'ils y formerent un puissant party pour le Dauphin. Ceux de leur faction solliciterent avec empressement une convocation d'Etats; & obtinrent premierement qu'elle se tiendroit dans la ville d'Alost, & depuis dans celle de l'Isle. L'affaire y fut examinée à fond, & les amis de Maximilien se trouverent en aussi grand nombre que ceux de Loüis. On y répondit aux raisons des Emissaires de France, que l'inconvenient qu'ils representoient du trop de puissance dans un Souverain; non seulement ne seroit point évité par le mariage de Marguerite d'Autriche avec le Dauphin, mais encore deviendroit a-

lors plus grand sans comparaison. Que si le Prince des Pays-bas frere de Marguerite mouroit sans enfans, toute la succession de Bourgogne passeroit dans la Maison de France, & seroit unie à la Couronne : ce qui reduiroit les Flamans à la juste défiance de conserver leurs privileges. Que si ce Prince vivoit assez pour laisser des enfans, les Pays-bas seroient perpetuellement en guerre avec la France : car outre que cette Monarchie ne laissoit pas long-temps en paix ses voisins, elle auroit plus de commoditez d'exercer sa valeur dans les Pays bas, & d'y faire des conquestes, qu'en aucun autre lieu. Elle en auroit démembré les deux Provinces qui leur eussent fourni de meilleurs soldats pour leur défense; & elle auroit en Artois un grand nombre de Places fortes, où elle entretiendroit des garnisons qui mettroient sous contribution la meilleure partie des Pays-bas, & seroient en état de profiter des seditions qui y survenoient plus souvent qu'en aucun autre lieu de l'Europe.

Les Députez de la Flandre qui ne manquoient pas d'eſprit ; & qui d'ailleurs n'agiſſoient ny par interêt, ny par prévention, cederent à la force de cette réponſe. Ils en attirerent d'autres à leur avis : Ils y firent revenir les moins factieux ; & les Agens ſecrets de France déſeſperoient déja du ſuccez de leur intrigue, lors que Loüis par un nouveau trait de politique la plus rafinée releva leur party chancelant. Le Seigneur de Bure de la Maiſon de Croy étoit Gouverneur de la Ville d'Aire, qui tenoit encore pour les heritiers de Marie de Bourgogne. Il s'étoit allé rafraîchir en Brabant dans une Terre qui luy appartenoit ; & il s'y divertiſſoit avec d'autant moins d'inquiétude; que ſa Place avoit été fortifiée autant qu'elle pouvoit l'être, & que de plus il y avoit une groſſe garniſon ; cependant elle ſe trouva foible par l'endroit qu'elle fut attaquée.

Bure y avoit laiſſé pour commander en ſa place un avanturier nommé Contran ; qui de ſimple Archer dans ſa compagnie de cinquante hommes

d'armes, en étoit devenu Lieutenant par les voyes d'honneur.* Il avoit du merite & de la valeur: Il s'étoit accredité dans l'armée de Flandres: Il y avoit acquis l'estime & la confiance des Officiers generaux: mais il n'étoit pas content de sa fortune, & il ne croyoit pas avoir été récompensé à proportion des services qu'il avoit rendus. Le Roy en fut averti par un Espion qu'il entretenoit dans Aire; & fit offrir à Contran une compagnie en Chef de cent hommes d'armes dans l'armée Françoise, & trente mille écus d'argent comptant. Il n'en falut pas davantage pour ouvrir les portes d'Aire aux François, parce que Contran demeura d'accord de les y recevoir à ce prix. Il demanda seulement pour la forme d'être assiégé cinq ou six jours; & Des-Cordes y mena une armée formée en vingt-quatre heures des garnisons Françoises qui avoient été mises en quartier d'hyver sur la frontiere de Picardie. Aire fut renduë à point nommé; & la premiere nouvelle qu'en eurent les Etats des

*Dans le traité avec Contran

Pays-bas aſſemblez dans l'Iſle, fut par par une courſe des François juſqu'à la portée du canon de cette Ville.

Le ravage qu'ils firent aux environs, y jetta la conſternation; & la brigue pour le Dauphin qui n'oſoit preſque plus agir, en tira un merveilleux avantage. Ceux dont elle étoit composée remontrerent que les Pays-bas en general, & Maximilien en particulier, n'avoient pas les moyens de continuer la guerre. Que la France ne demandoit rien pour faire la paix, qu'elle ne tint déja. Que le Prince des Pays-bas ſe portoit bien; & que quand il viendroit à manquer; il ne s'enſuivroit pas que ſes Etats fuſſent unis à Monarchie Françoiſe, puiſque la Princeſſe Marguerite pouvoit avoir plus d'un fils; & que le cadet n'ayant rien à prétendre ſur la ſucceſſion de ſon Pere, emporteroit pour ſon appenage la ſucceſſion de ſa mere. Qu'encore que tous ces cas n'arrivaſſent point, les Etats des Pays-bas ne laiſſeroient pas de devoir conclure la paix & l'alliance avec le Roy de

France; puiſque l'inconvenient éloigné qu'ils apprehendoient, n'entroit point en comparaiſon avec l'utilité preſente qui leur en reviendroit.

Ces conſiderations fortifiées par le regret de la perte d'Aire ; & par la neceſſité où les Peuples ſe voyoient reduits de ſoûtenir la guerre avec leurs ſeules richeſſes, Maximilien n'ayant ny bien, ny credit, acheverent de leur ôter le reſpect pour ce Prince. Ils ne ſe contenterent pas de negocier, & de reſoudre contre ſon gré le mariage de ſa fille : mais ils le contraignirent de plus d'autoriſer la violence qu'ils luy faiſoient, & d'envoyer à Loüis deux Députez avec un pouvoir ſuffiſant pour accompagner les leurs. Maximilien digera pourtant cet affront par l'eſperance qu'il eut d'enlever ſa fille ſur le chemin : mais les Flamans y mirent ſi bon ordre, que la Princeſſe qui n'avoit encore que trois ans fut ſans obſtacle menée en France. Le Roy d'Angleterre avoit été juſques là ſi perſuadé que Loüis luy tiendroit parole pour le mariage

de ſa fille avec le Dauphin, que quelque apparence qu'il y eût au contraire, il ne ſe déſabuſa que par l'avis certain que Marguerite d'Autriche étoit arrivée à Tours.

Le dépit d'avoir été ſi long-temps trompé, & de n'avoir point aſſiſté les Flamans en temps & lieu, luy cauſa une maladie dont il mourut; & ſon Fils ayant été détrôné & tué par Richard d'Yorc ſon oncle paternel, Loüis eut la generoſité de ne vouloir, ny recevoir les Ambaſſadeurs de Richard, * ny avoir aucun autre commerce avec luy. Les nôces du Dauphin & de Marguerite d'Autriche ſe firent au mois de Juillet mil quatre cent quatre-vingt trois dans la Ville d'Amboiſe; & il y eut beaucoup moins de tournois & de combats à la barriere que l'on avoit accoûtumé dans cette ſorte de ceremonie, où les François ſe piquoient de ſignaler leur force & leur addreſſe.

* Dans la vie de Richard IV.

Le bas âge du Dauphin à peine entré dans ſa treiziéme année, & de la Princeſſe des Pays-bas qui n'avoit pas

encore quatre ans, empêcha ſeul la conſommation de leur mariage, quoy qu'en veüillent dire les Hiſtoriens Flamans; & Loüis qui ne fit plus depuis que languir, auroit achevé plus glorieuſement ſa vie qu'aucun des Roys Tres Chrêtiens qui l'avoient précedé, s'il ne ſe fût tourmenté plus que l'on ne ſçauroit dire par une défiance à contre-temps, & ſans fondement.

Il venoit de terminer la guerre par une paix avantageuſe en toute maniere, & ſur tout en ce qu'elle dureroit apparemment autant qu'il plairoit à ſa Majeſté, la Princeſſe Marguerite luy ſervant comme de gage à l'égard de Maximilien & des Flamans. Il avoit affoibli la Maiſon de Bourgogne de trois belles Provinces; & en les réüniſſant à ſon Royaume, il avoit ôté l'égalité de forces qu'il y avoit auparavant euë entre cette Maiſon & celle de France. Les guerres civiles des Anglois les occupoient entierement; & le Duc de Bretagne ne ſe ſentant pas appuyé de ces deux côtez;

n'oſoit remuer. Ferdinand d'Arragon & Iſabelle de Caſtille entretenoient avec ſoin ſon amitié pour deux raiſons. L'une que leurs Etats étoient ouverts à la France par la Catalogne, cauſe des Comtez de Rouſſillon & de Cerdagne qu'elle y avoit acquis. L'autre que Louis Onze ne diſpoſoit pas moins de la Navarre que ſi elle luy eût appartenu.

Il n'y avoit rien à craindre pour ſa Majeſté du côté d'Alemagne, tant que Frederic Trois ſeroit Empereur. L'Italie étoit aſſez occupée à ſe garentir du joug, dont la menaçoient les Venitiens en aſſiegeant Ferrare. Le Pape Sixte Quatre luy avoit envoyé force Reliques ; & le Sultan Bajazet Second offroit par un Ambaſſade ſolemnelle qui vint juſqu'à Marſeille, non ſeulement de rendre à ſa Majeſté toutes celles qui s'étoient trouvées à Conſtantinople lors qu'elle avoit été priſe, mais encore de payer tous les ans à la France une ſomme tres-conſiderable d'argent ; pourveu qu'elle tirât le Prince Gemme ſon

Zizim

frere des mains des Chevaliers de Rhodes, & qu'elle s'assurât de sa personne. Mais Loüis bien loin de vouloir voir ces Ambassadeurs les renvoya dez Marseille, & leur manda qu'il ne vouloit avoir aucun commerce avec l'Ennemy capital des Chrêtiens. Enfin les propres Sujets de Loüis luy étoient si soumis, qu'au plus fort de sa maladie les Grands du Royaume ayant résolu de s'emparer du gouvernement, manquerent de courage au moment de l'execution; & la preuve certaine que son pouvoir étoit plus absolu que celuy de ses Predecesseurs, fut qu'il se proposa tout demi-mort qu'il étoit d'établir en France une Jurisprudence particuliere : D'ôter à chaque Province ses loix municipales : De les assujettir toutes à une même coûtume, & de les obliger à n'avoir que les mêmes poids & les mêmes mesures.

Mais le même Loüis qui se faisoit craindre au point que l'on vient de representer, craignoit à son tour; & sa peur étoit d'autant plus bizarre,

qu'elle avoit moins de fondement. Le Comte de Beaujeu ſon gendre & quelques autres Grands étoient allez juſqu'à Paris conduire la Nobleſſe de Flandre qui étoit venuë à la Cour de France pour la ratification de la paix, & pour le mariage de leur Princeſſe avec le Dauphin. Ils retournerent au Pleſſis en plus grand nombre qu'ils n'en étoient partis ; ſoit par curioſité de ſçavoir préciſément l'état de la maladie du Roy, ou que l'on commençât déja à conſiderer Beaujeu plus qu'à l'ordinaire, ſur l'opinion que ſa femme ſeroit bien-tôt Regente. Le bruit de tant de perſonnes arrivées à la fois, inſpira de la défiance au Roy pour ſon Gendre & pour ceux qui l'accompagnoient. On les obſerva tous par l'ordre de ſa Majeſté avec autant d'exactitude, que s'ils euſſent été des ennemis reconciliez de nouveau; & l'on chercha s'il n'y avoit point d'armes cachées ſous leurs manteaux, en feignant de les embraſſer. On acheva de leur ôter les occaſions de s'aſſembler, en empêchant que le

Conseil ne se tint plus aupres du Roy, & la jalousie du gouvernement ceda pour cette seule fois dans son esprit à une terreur panique.

Le Dauphin étoit élevé au Château d'Amboise dans une solitude presque affreuse. Loüis se souvenoit que les Ducs d'Alençon & de Bourbon l'avoient fait revolter à l'âge de dix-sept ans contre le Roy Charles Sept son Pere, & il craignoit que le Duc de Bourbon & le Comte de Beaujeu n'en fissent autant à son Fils. Il jugea pourtant à propos de l'instruire de vive voix sur les veritez qu'il étoit d'extrême importance qu'il sçût; & ce fut peut-être afin qu'il y fît plus de reflexion qu'il l'alla trouver à Amboise au lieu de luy mander de venir au Plessis.

La premiere chose qu'il luy recommanda, fut de ne pas suivre son exemple; en ce qu'à son avenement à la Couronne il avoit méprisé les Princes du Sang, & ôté les Charges à la principale Noblesse, à qui son Pere étoit redevable du recouvrement de la

Normandie & de la Guienne ſur les Anglois. D'où * il étoit arrivé que tant de perſonnes de qualité & de merite diſgraciées s'en étoient hautement vangées, en portant la Monarchie ſur le bord du précipice par la guerre du Bien Public. Qu'il avoit incontinent apres reconnu ſa faute ; & que cependant il luy avoit été impoſſible durant tout ſon Regne de la reparer, & que les Grands du Royaume l'avoient contraint d'acheter d'eux la paix à des conditions tout-à-fait honteuſes pour luy. Qu'il n'avoit depuis rien oublié de ce qui ſervoit à les gagner, & qu'il n'avoit pû recouvrer ny leur affection ny leur confiance. Que l'averſion de la Nobleſſe luy avoit attiré celle du Peuple ; parce que la perpetuelle défiance où il avoit vêcu à l'égard des Seigneurs François, l'avoit reduit à demeurer toûjours armé pour ſe garentir de leurs inſultes. Qu'il luy avoit ainſi falu impoſer ſur ſes Sujets juſqu'à quatre millions ſept cent mil livres par an, quoy que ſon Prédeceſſeur n'eût tiré d'eux au plus

* Dans les derniers avis de Loüis à ſon Fils, qui ſont imprimez.

fort des guerres contre les Anglois que dix-sept cent mille livres ; & que les Roys précedens se fussent contentez de leur domaine, & des dons gratuits que leurs Peuples leur faisoient suivant la necessité des temps, & le besoin des affaires. Que puisque la France étoit presentement en paix ; & qu'apparemment elle y seroit longtemps, il étoit aisé de la soulager. Que la Noblesse de ce Royaume aimoit naturellement ses Roys ; & qu'elle reviendroit bien-tôt à son devoir, pourvû qu'elle fût bien traitée. Que l'on ne fît pas tant de bien à ceux de son corps qui deviendroient Favoris, que les autres en conçussent de la jalousie, & que les Roturiers ne fussent pas élevez aux Charges à son préjudice.

Loüis fit encore une espece d'excuse à son Fils, de ce qu'il ne luy avoit point fait épouser Marie de Bourgogne ; & la raison qu'il en apporta, fut que cette Princesse avoit treize ans & quelque mois plus que luy. Il l'exhorta à l'amour de la jeune Marguerite

d'Autriche ; & à la conſervation de ſa paix avec les Flamans , ſur tout durant les cinq ou ſix premieres années de ſon Regne. Il l'avertit de ſe gouverner par les conſeils d'Anne de France ſa ſœur aînée , & de Beaujeu ſon beau-frere ; & de ne ſe pas fier à Charlote de Savoye ſa mere, parce qu'il l'avoit toûjours reconnuë plus affectionnée à la Maiſon de Bourgogne qu'à celle de France.

Enfin il luy commanda d'avoir ſoin de ſes cinq ſerviteurs les plus fideles ; Comines, Bouchage , Pot , le Daim , & Doujac ; & il luy prédit que s'il negligeoit en ce point ou aux précedens la derniere volonté de ſon Pere, il eſperoit en vain que ſes Enfans euſſent plus d'égard pour la ſienne.

Il retourna au Pleſſis , & il y paſſa deux mois avec aſſez de tranquilité. Mais il eut une troiſiéme rechute le vingt-ſix d'Aouſt mil quatre cent quatre-vingt-trois avec les mêmes ſimptomes ; & il jugea apres avoir recouvré les ſens & la parole , que les remedes humains n'étoient plus

capables de contribuer à sa guerison. Il envoya Beaujeu & sa femme auprés du Dauphin, & il voulut que la meilleure partie de la Cour les y accompagnât. On ne sçait rien de l'instruction qu'il leur donna; & la perte de cette excellente piece est d'autant plus à regreter, que Comines, qui vray-semblablement l'avoit écrite sous sa Majesté, assure que si elle eût été suivie, tout le Royaume en general, & Beaujeu en particulier, en auroient tiré un merveilleux avantage. Mais on a presque toûjours observé que ceux qui se faisoient le mieux obeïr durant leur vie, ont été le moins obeïs aprés leur mort; soit qu'il n'y ait rien dont les inferieurs se relâchent plûtôt que d'une dépendance trop exacte; ou qu'ils negligent alors par un motif de vangeance les ordres qu'ils avoient reçus. L'ambition d'Anne de France, & la condescendance de Beaujeu pour elle, éluderent l'execution des derniers ordres de Loüis, pendant que ce Prince qui se sentoit affoiblir à chaque moment, pensoit encore à vivre.

Il envoyoit de temps en temps vers François de Paule, * comme s'il eût uniquement été au pouvoir de ce saint homme d'allonger ses jours ; & cette confiance alla si loin, que l'on crut être obligé de luy faire remontrer qu'il n'avoit plus rien à prétendre en ce monde, & qu'il se faloit preparer pour l'autre. Cette commission étoit extraordinairement delicate, & il est étonnant qu'il se trouva des personnes qui s'en chargerent. Loüis avoit plus d'une fois dit en pleine santé que lorsque l'on verroit approcher sa fin, on évitât avec soin de luy parler de la mort, & qu'on l'avertît seulement de mettre sa conscience en bon état ; parce qu'il ne se sentoit pas assez ferme pour entendre prononcer distinctement ce terrible Arrêt sans perdre connoissance, & sans ressentir dans toutes les parties de son corps des convulsions qui l'emporteroient à l'instant. Olivier le Daim & quelques autres domestiques l'avoient oüy de leurs propres oreilles ; & sçavoient d'ailleurs que personne n'avoit jamais

* Dans la vie de S. François de Paule.

tant craint la mort, ny cherché tant de preſervatifs pour s'en garentir. Cependant ils voulurent bien être les porteurs d'une ſi triſte nouvelle; & ils s'en acquiterent mêmes ſans uſer de precaution, & ſans uſer de meſures.

Ils déclarerent d'abord, & nettement à leur Maître qu'il faloit mourir; & Dieu permit que les ſiens le traitaſſent comme il avoit traité le Duc de Nemours, à qui il avoit fait annoncer le dernier ſupplice, ſans permettre que l'on ajoûtât rien qui en adoucît l amertume, quoy que ſa Majeſté eût depuis témoigné du regret de n'avoir pas laiſſé achever le procez de ce Duc dans toutes les formalitez de la Juſtice, & d'avoir maltraité les Juges qui n'avoient point opiné à la mort. Elle conſerva toute ſa vivacité d'eſprit & toute ſa force de jugement juſqu'au dernier ſoupir; & elle défendit à Deſcordes d'executer l'entrepriſe qu'il avoit formée ſur Calais, afin de renvoyer entierement les Anglois de-là la mer. La raiſon qu'elle en donna, fut que ſon Fils étoit trop jeune pour

ſe débaraſſer habilement des ſuites de cette entrepriſe, ſoit qu'elle reüſſiſt ou qu'elle ne reüſſiſt pas. Le Daim & les autres qui avertirent Loüis de ſe diſpoſer à la mort, furent plus heureux que l'on ne penſoit. Il les écouta patiemment: Il leur ſçut gré de ce bon office: Il ſe ſurmonta luy-même; & ſa conſtance en cela fut d'autant plus heroïque, qu'il s'en étoit le premier défié. Il reçut les Sacremens; & il expira le trente d'Août mil quatre cent quatre-vingt trois à l'âge de ſoixante ans & deux mois, laiſſant à douter s'il avoit eu plus de vices que de vertus. Ses vices ont été repreſentez en partie dans les Livres précedens, & le ſeront encore dans le Livre ſuivant. L'on va donner le reſte de celuy-cy à l'éclairciſſement de quelques vertus dont il ſemble n'avoir pas été loüé autant qu'il le meritoit.

Il eſt étonnant que ſes Hiſtoriens le faſſent paſſer pour ignorant, apres le ſoin qu'il avoit pris d'étudier longtemps ſous Jean d'Arconvallé, que le Roy Charles Sept ſon pere luy avoit

donné pour Precepteur, & apres les frequentes & longues conversations qu'il eut avec les hommes doctes durant les six ans qu'il passa dans les Pays-bas. La preuve qu'il donna d'avoir mieux étudié que l'on ne croyoit, fut à l'égard du fameux Cardinal Bessarion que le Pape Sixte Quatre avoit envoyé pour negocier la paix entre sa Majesté & le dernier Duc de Bourgogne. Mais les plus habiles hommes dans les autres Sciences que celle de la Politique, y reüssissent d'ordinaire plus mal que les autres. * Bessarion qui passoit sans contredit pour le plus sçavant homme de son temps, s'étoit fait une régle en matiere de negociation de commencer toûjours par ce qu'il y avoit de plus difficile. Il avoit long-temps raisonné sur l'affaire dont il s'agissoit; & il luy avoit semblé que le plus grand obstacle à la paix ne venoit pas du côté du Roy qui ne demandoit rien de nouveau, mais du côté du Duc de Bourgogne qui prétendoit qu'on luy laissât en Souveraineté tout ce qu'il tenoit de la France;

* Dans les Lettres du Cardinal de Pavie

Sur ce principe Bessarion passa les Alpes : Traversa la France sans rendre ses respects au Roy. Joignit le Duc de Bourgogne à Bruxelles, & confera plusieurs fois avec luy, On n'a pas sçu ce qu'il en obtint, mais il est constant qu'ensuite il voulut negocier avec le Roy. Il s'achemina droit à Tours où étoit la Cour, & il n'attendit presque pas qu'on l'eût déboté pour demander audiance. Mais Loüis à qui les ceremonies étoient insupportables lorsqu'elles n'étoient que de pure bien-séance, témoignoit pour elles de l'attachement qui tenoit de la jalousie lors qu'elles tiroient à consequence ; & personne ne distinguoit mieux que luy les conjonctures où elles étoient superfluës, d'avec celles où il y alloit de la gloire d'un grand Roy de ne les pas negliger. Il reconnut d'abord la méprise de Bessarion ; & il eut pitié de l'imprudence de ce Cardinal, qui dés sa premiere démarche s'étoit déclaré pour le Duc de Bourgogne ; en ce que le visitant le premier, non seulement il l'avoit

égalé à sa Majesté, ce qui n'étoit point en contestation : mais encore il l'avoit préferé à elle, ce qui étoit ridicule.

Il étoit dangereux de dissimuler cette faute, parce que la Cour de Rome étoit alors en possession d'attribuer avec une extrême exactitude à chaque Souverain le rang qui luy étoit dû ; & le Duc de Bourgogne n'auroit pas manqué de prétendre que la France luy faisoit tort de vouloir encore le tenir dans sa dépendance, puisqu'un Legat du Saint Siege l'avoit visité devant le Roy Loüis Onze, sans qu'elle y eût trouvé à redire. Ainsi le même Loüis qui étoit le plus accessible des Princes Chrêtiens, devint invisible pour le Cardinal Bessarion. Il luy fit solliciter une audiance durant deux mois entiers ; & les Courtisans plus ingenieux qu'il ne faloit à seconder la vangeance de leur Roy, n'oublierent rien de ce qui servoit à lasser la patience de Bessarion. Il ne se rebuta pas neanmoins, & il obtint enfin l'audiance qu'il demandoit : mais ce fut

d'une maniere qu'il auroit mieux valu pour luy de ne pas voir le Roy. Il eut à peine le loisir de prononcer deux ou trois mots du long discours qu'il avoit préparé, parce que Loüis l'interrompit d'abord; & mettant la main sur la barbe qu'il portoit, le renvoya en luy disant un Vers * d'Alexandre de Villedieu, que Despautere insera depuis dans sa Grammaire, dont le sens étoit que les Grecs comme Bessarion n'étoient plus capables de civilité, lors qu'ils avoient une fois pris les mœurs barbares.

* *Barbara Græca genus retinent quod habere solebant.*

Loüis excusoit un jour la severité de sa conduite en disant que s'il se fût ingeré de regner plûtôt, par l'amour que par la crainte, il auroit servi de Heros au Roman des Illustres malheureux de Boccace; & ce fut sans doute sur cette prévention que la maxime dont il fit le plus d'état; & dont il recommanda plus exactement la pratique à son Fils, fut celle qui déclaroit incapable de regner quiconque ne seroit pas sçavant en l'art de dissimuler* : On n'a presque pas parlé de son

* *Qui nescit dissimulare nescit regnare.*

éloquence : cependant il eſt certain qu'elle tira les larmes des yeux des Pariſiens deux jours apres la bataille de Montlehery. Jean Colleman luy avoit montré les élemens de l'Aſtrologie, & Darconvallé ceux de la Morale & de la Politique. Il y a une tradition confirmée par de bons Auteurs, que ce fut luy qui compoſa le Livre intitulé le Roſier des guerres pour l'inſtruction de Charles Huit ſon fils: & l'on ne peut douter que ce ne ſoit luy, qui fit pour ſon inſtruction particuliere travailler à deux excellens Recueils. L'un regardoit la Pragmatique Sanction. L'autre les droits] des Roys de France ſur les Royaumes de Naples & de Sicile. * Il enrichit le cabinet du Louvre d'un grand nombre de Manuſcrits; & Robert Gaguin General des Mathurins qui écrivit l'Hiſtoire de France, fut ſon Bibliothecaire. Il dreſſa luy-même les Statuts pour l'Ordre qu'il établit des Chevaliers de Saint Michel; & il y en inſera un qui portoit, qu'il y auroit toûjours une place affectée pour

* Au bout de Dubren.

celuy qui travailleroit à l'Hiſtoire de cet Ordre.

Sa conſideration toute particuliere pour les hommes de Lettres parut: en ce qu'étant extraordinairement ſevére & vindicatif, comme il eſt trop évident par une infinité d'actions tragiques rapportées dans tous les Livres de cette Hiſtoire, & ſur tout dans les deux derniers, il ne laiſſa pas neanmoins de pardonner à Guillaume Fichet Recteur de l'Univerſité de Paris, qui s'étoit oppoſé d'effet & de vive voix à l'Edit de ſa Majeſté, qui portoit que tous les Bourgeois de cette Ville tant exempts que non exempts contribuaſſent pour la guerre du Bien Public. Il attira dans la Ville de Paris à force de preſens les Alemans qui apporterent l'Impreſſion en France; & les récompenſa magnifiquement pour leur coup d'eſſay, qui fut le Livre du miroir de la vie humaine composé par Rodigue de Zamara, qu'ils luy dédierent.

L'Europe luy fut redevable de l'art de tailler les perſonnes incommodées

de la pierre, par l'avanture qui ſuit. Un franc Archer de Meudon priſonnier au Châtelet de Paris pour crime de larcin, avoit été condamné à être pendu par ſentence du Prevoſt que le Parlement avoit confirmée. Sur quoy les Medecins preſenterent à Loüis une requête, dont la ſubſtance étoit que le Criminel avoit la pierre ; & que pluſieurs perſonnes conſiderables, & le Seigneur de Bouchage entre les autres, étoient fort affligées de la même maladie. Qu'il ſeroit important d'eſſayer ſur un homme vivant, ſi la pierre ne ſe pourroit point ôter par inciſion ſans qu'il en coûtaſt la vie, & qu'une telle experience ne ſe pouvoit legitimement faire que ſur un homme condamné au dernier ſupplice. Le Roy répondit qu'il le vouloit bien, pourvû que le franc-Archer y conſentît ; & que pour l'y diſpoſer il luy promettoit ſa grace, & une bonne ſomme d'argent de plus en cas qu'il revint de la taille. Le franc-Archer accepta ce parti : La pierre luy fut heureu-

ſement tirée : Il guerit en quinze jours, & joüit long-temps de la vie qui luy avoit eſté laiſſée à ce prix.

Le diſcernement de Loüis étoit admirable en ce qui regardoit les eſprits, & Adam Fumée en fut une preuve ſurprenante. Cet homme s'étoit fait connoître à la Cour en qualité de Medecin, & le Roy s'en ſervoit regulierement au défaut de Coctier. Sa Majeſté dans les converſations qu'elle eut avec luy, reconnut qu'il étoit capable de quelque autre choſe que de la medecine; & le fit Maiſtre des Requeſtes. Il parut par l'évenement qu'elle ne s'étoit point abuſée; & Fumée s'acquita ſi dignement de la nouvelle profeſſion où l'on avoit voulu qu'il s'engageât, qu'il devînt Chancelier de France ſous le Regne de Charles Huit.

Coctier ne fut pas ſi heureux que Fumée; car on le pourſuivit apres la mort de ſon Maître ſur les dons immenſes que l'on prétendoit qu'il s'étoit fait faire. Les Generaux des Finances juſtifierent par ſes acquis qu'il avoit tou-

ché quatre-vingt dix-huit mille écus en ſept ou huit mois. Cette ſomme étoit trop grande ; & Coctier alloit être condamné, ſans la ruſe dont il uſa pour ſe tirer d'affaire. Il avoit ſi bien prévû l'orage qui fondroit ſur luy, qu'il avoit mis à couvert la meilleure partie de ſes effets. Ce qui en paroiſſoit auroit à peine ſuffi pour les frais de ſon procez, ſi on le luy eût fait dans les formes, & ce fut par-là qu'il évita le danger dont il étoit menacé. Il eut des amis qui repreſenterent à Charles Huit que ſi ſa Majeſté le pouſſoit à bout, elle noirciroit la reputation du Roy ſon pere en le faiſant paſſer pour prodigue ſans qu'elle en tirât aucun avantage, puiſque les frais du procez de Coctier égaleroient à peu pres la confiſcation de ſes biens : au lieu que ſi elle vouloit luy pardonner, il luy feroit un preſent de cinquante mille écus comptans. *

* Dans le recit de cette avanture.

Charles penſoit alors à la conquête de Naples, & avoit donné ſa parole à Ludovic Sforce qu'il l'entreprendroit. Il ne le pouvoit ſans argent,

& il n'en avoit point. Il étoit reduit à emprunter sur gages; & il n'y avoit point alors de tentation plus inévitable pour luy, que l'offre d'une somme considerable. Il accepta l'argent de Coctier, qui conserva de cette sorte le reste de ses biens sans en être jamais recherché.

Loüis tenoit de Charles Sept une forte inclination pour l'Astrologie judiciaire, & pour ceux qu'il croyoit sçavans en cette vaine curiosité ; & ce fut peut-être là ce qui luy fit perdre les occasions d'agrandir sa Monarchie du côté des Pays-bas, & d'établir la Maison d'Orleans dans le Duché de Milan. Sa superstition pour baiser à tout moment l'Image de Nôtre-Dame qu'il portoit à son chapeau, quoy qu'elle ne fût que de plomb. Pour ne pas jurer sur la Croix de S. Lo : Pour esperer des graces extraordinaires des prieres qu'il contraignoit les gens de bien de faire en sa faveur ; & pour une infinité d'autres choses qui défigurerent sa vie, procedoit apparemment du même principe, aussi-

bien que le changement frequent qu'il faiſoit de ſes domeſtiques ſans aucun ſujet. Le premier qu'il employa pour faire ſon horoſcope, fut un nommé Maître Arnoul. Cet homme n'eſt fameux que pour avoir verifié à ſes dépens une de ſes prédictions. Il s'étoit vanté qu'il mourroit en meilleure compagnie que ceux qui ſont tuez en bataille rangée. Et de fait la peſte qu'il avoit préciſément marqué devoir affliger la ville de Paris, l'y étouffa avec plus de quarante mille perſonnes.

Mais l'Aſtrologue qui fut le mieux aupres de Loüis, étoit Angelo Catto Neapolitain, qui avoit tenu le premier rang entre ceux qui s'étoient inſinuez dans la Cour du dernier Duc de Bourgogne. Il avoit averti ce Prince qu'une conſtellation le menaçoit de perdre la vie devant Nancy; & il avoit preſque en même temps déclaré à Adolphes Duc de Gueldres, qu'il ſeroit tué à la guerre. La premiere de ces prédictions ne contenoit rien que de vray-ſemblable: mais la ſeconde

étoit tout-à-fait hors d'apparence. Car le Duc de Bourgogne avoit alors enfermé Adolf dans le château de Namur; d'où il y avoit d'autant moins d'apparence qu'il le tirât, qu'il s'étoit emparé du Duché de Gueldres en consequence de la donation que le pere Adolf luy en avoit faite. Cependant le Duc de Bourgogne fut tué devant Nancy; & ceux de Gand ayant ensuite donné la liberté à Adolf pour le mettre à la tête de leurs Troupes, Moüy General des François le défit, & le tüa aupres de Tournay. Le soin qu'avoit eu Catto de rendre publiques ses deux horoscopes long-temps avant qu'elles arrivassent, luy fut utile en plus d'une maniere: car son nom en devint tres-celebre, & il y eut presse à qui l'auroit. Il se donna au plus offrant, & Loüis l'acheta fort cher. Ce fut luy qui demanda à sa Majesté l'Archevêché de Vienne, & l'obtint: mais les oppositions qu'il trouva de la part des Peuples à cause de sa profession, ou parce qu'il étoit Etranger, ne luy permirent jamais de resider

resider à son Benefice. On luy est redevable des Memoires de Philippe de Comines écrits à sa priere, & l'on y voit de merveilleux exemples de sa profonde penetration dans l'avenir.

Loüis favorisoit encore en toutes occasions les Theologiens, les Philosophes, les Orateurs, & les Poëtes; & son Regne eut l'avantage de produire un homme qui, tout aveugle né qu'il étoit, possedoit en un degré tres-éminent ces quatre rares avantages qui paroissoient incompatibles en une même personne. Il s'appelloit Jacques Fernand, & n'étoit pas moins un prodige de vertu que de science. Il enseigna publiquement: Il composa plusieurs Livres sur des matieres tres-difficiles, sans que l'on pût comprendre comme il les avoit étudiées; & lors qu'il crut avoir suffisamment travaillé pour le prochain, il pensa serieusement à luy-même. Il prit l'habit de Religieux dans un Monastere de S. Benoist au Mans, & il y vaqua à la contemplation des choses divines jusqu'en l'an mil quatre cens qua-

tre-vingts-ſeize qu'il mourut.

Sa Majeſté ne ſe contentoit pas d'attirer aupres de ſa perſonne les Gens de Lettres nez en France, & les Etrangers qui n'étoient point engagez à d'autres Princes : mais elle paſſoit juſqu'à mettre pour ainſi dire l'enchere ſur ceux qui avoient déja pris party ; & à leur offrir des conditions ſi avantageuſes, qu'il leur étoit preſque impoſſible de ne pas ſuccomber à une ſi douce tentation. Il étoit ſorti de la Ville de Narni pres de Rome un ſçavant homme, qui ſe faiſoit appeller * Galeotus Martius. Les qualitez de ſon corps n'étoient pas moins ſurprenantes que celles de ſon eſprit ; car encore qu'il fût de taille groſſiere, peſante, & tellement incommode, que les Poëtes de ſon temps diſoient de luy qu'il ne s'étoit jamais fait une ſi étrange meſ-alliance que celle des deux parties dont il étoit composé, il ne laiſſa pas neanmoins de montrer par ſon exemple qu'il n'eſt rien d'inſurmontable à un homme *, quand il s'obſtine fortement à corriger les

* Les Sçavans de ce temps-là changeoient preſque tous de nom.

* Dans les Epigrammes

defauts qui ſembloient luy être naturels. Il ſçavoit que Demoſthene avoit ainſi corrigé les imperfections de ſa langue ; & s'exerça avec une perſeverance ſi infatigable aux fonctions de la guerre, qu'il devint un des plus adroits de ſon ſiécle en toutes ſortes d'armes. S'il donnoit preſque tout le jour au travail, il employoit à l'étude la meilleure partie de la nuit ; & ce fut ſans qu'on le vît jamais lire, qu'il ſe rendit grand critique, ſubtil Philoſophe, judicieux Medecin, fameux Aſtrologue, delicat Humaniſte, & Orateur le plus agreable de ſon ſiécle. Il n'aimoit à s'occuper que ſur les matieres les plus rares ; & l'on n'a de luy que les Livres qu'il compoſa de l'homme, des préjugez, des Apophthegmes de Mathias Corvin Roy de Hongrie, de la cenſure des Ouvrages de Philelphe, & des veritez inconnuës au vulgaire. Sa reputation s'étendit juſqu'en Hongrie, où le Roy Mathias l'appella pour être directeur de ſes études. Il y a de l'apparence

de Pon-nonius.

que Galeotus Martius n'exerça pas ſouvent cette fonction ; car outre que Mathias avoit trop d'affaires contre les Turcs & contre les Alemans pour donner aux belles Lettres toute l'application qu'il auroit voulu, on ſçait d'ailleurs que la paſſion qu'avoit ce Prince d'attirer aupres de luy autant de Beaux eſprits qu'il pouvoit, n'étoit pas tant pour s'entretenir avec eux, & pour tirer de leur converſation le profit qu'il n'avoit pas le temps de chercher dans les bons Livres, que pour les avoir ſi proches de ſes belles actions, qu'il leur prît envie d'en rendre témoignage, & d'écrire ſon Hiſtoire.

Quoy qu'il en ſoit Galeotus Martius ſe trouva un jour aſſez de loiſir, pour ſe vanter à la Cour de Hongrie qu'il prêteroit le colet à un homme du Pays nommé Alz qui paſſoit pour le plus fort & le plus adroit Lutteur de l'Europe. Pluſieurs jours ſe paſſerent ſans qu'Alz voulût accepter le défy. Ce n'eſt pas qu'il eût aucun doute de remporter la victoire,

mais c'eſt qu'il dédaignoit un homme de Lettres pour averſaire ; & qu'il étoit prévenu de l'opinion ; que non ſeulement il n'y auroit point d'honneur , mais encore qu'il y auroit de la honte pour luy , à entrer dans cette lice. Il ne le fit que lors qu'il ne put reſiſter davantage aux importunitez des Courtiſans, & qu'on luy fit entendre qu'il feroit plaiſir au Roy. Le jour en fut pris, & la place devant le Château Royal de Bude, fut préparée pour cette lutte. Il n'y eut point de ſpectateur , quoy que le nombre en fuſt preſque infini , qui ne jugeât que le Hongrois auroit l'avantage ſur l'Italien : cependant il arriva tout le contraire. Les Lutteurs ne furent pas plûtôt aux priſes, que l'Italien donna le ſaut au Hongrois ; & le renverſa ſi rudement ſur la terre, qu'il luy fut impoſſible de ſe relever autrement que par le ſecours de celuy qui l'avoit vaincu. Ainſi la victoire fut inconteſtable ; & le Vainqueur achevoit d'en recevoir les applaudiſſemens, lors qu'il fut ſollicité de changer de Maître.

Celuy qu'on luy proposa, étoit preferable en plus d'une maniere à celuy qu'il avoit déja; & le sejour de la France avoit des charmes pour les beaux esprits, que la Hongrie n'avoit pas. Ils n'y étoient pas seulement considerez par le Roy Loüis Onze, mais encore par tous les honnêtes gens, & mêmes par le peuple. Ils y avoient des avantages qu'ils eussent inutilement cherchez par tout ailleurs; & il n'y a jamais eu de Prince Chrêtien si magnifique que ce Roy, dans les occasions où il s'agissoit de gagner les hommes rares à force d'argent. Les appointemens qu'il leur offroit, & payoit regulierement, étoient extraordinaires; & le Roy de Hongrie qui n'exigeoit pas de ses Sujets autant qu'il vouloit comme celuy de France, n'étoit pas en état de retenir ceux que l'on tâchoit de tirer d'auprés de luy, en leur accordant autant ou plus qu'il ne leur étoit offert. Ainsi Galeotus Martius se laissa persuader * de prendre Loüis pour son Mecene. Le Roy Mathias ne le

* Dans Valerianus Pierius.

laissa partir qu'à regret ; & il y a lieu de croire qu'il l'auroit retenu, s'il eût prévu ce qui luy arriva.

Le Roy de France étoit à Lyon d'où il observoit la conduite de la Duchesse de Savoye sa sœur, plus affectionnée à la Maison de Bourgogne qu'à celle dont elle avoit l'honneur d être sortie. Galeotus Martius alla dans cette grande Ville pour salüer sa Majesté, & la trouva sortant par la même porte par où il prétendoit entrer : Comme il ne l'avoit jamais vuë, & qu'il n'entendoit pas trop bien le François, il ne la prit pour ce qu'elle étoit que lors qu'il se trouva si pres d'elle, que ceux de la suite du Roy le prenant pour un indiscret plûtôt que pour un étranger, l'avertirent assez rudement de mettre pied à terre devant le Roy. Les gens d'étude sont ordinairement surpris d'une maniere qui les embarasse beaucoup plus que les autres hommes ; parce que la distraction qui vient des fonctions de l'esprit, est plus generale que celle qui ne vient que de l'imagination ; & comme elle les avoit

ſa plume. Il ouvrit promprement l'écritoire; & il en ſortit deux dez, qui tomberent ſur la table du Roy. Sa Majeſté demanda auſſi-tôt à quoy ſervoient ces drogues; & le garçon ſans s'étonner répondit en continuant l'alluſion, que c'étoit un remede contre la peſte. Le Roy admira la preſence d'eſprit de ce garçon, & le prit à ſon ſervice apres une legere correction.

Il luy étoit un jour échappé de promettre à un Courtiſan le Prieuré d'un homme vivant. Le Courtiſan attendit long temps que le Prieur mourût, & reſolut enfin de s'en défaire. Les Aſſaſſins à qui il en donná la commiſſion, ſe tromperent, & tuerent un autre Prieur que celuy dont on leur avoit parlé. Ils furent pris, & la torture qu'on leur donna leur fit accuſer ce Courtiſan. Leur dénonciation ſuffiſoit pour le perdre, & il eut recours à la clemence du Roy. Il avoüa ingenument la verité; & le Roy eut la juſtice à l'égard de luy-même, & la pitié à l'égard du Courtiſan de s'imputer un crime dont il n'avoit été

que l'occasion. Il sauva la vie du coupable en empêchant qu'on ne le recherchât : mais il luy fit dire de se bannir du Royaume, & de s'en aller si loin, que l'on n'eût jamais plus aucune nouvelle de luy : ce qui fut executé.

Il ne se trouve point que Loüis ait pardonné à aucun des Flamans, qui apres luy avoir prêté serment, avoient retourné sous la domination de Marie de Bourgogne. Oudart de Bussi en est un fameux exemple. Ce Gentilhomme avoit beaucoup de merite, & possedoit de grands biens dans l'Artois. Il avoit pris l'écharpe blanche incontinent aprés qu'Arras s'étoit rendu aux François : mais il se trouva par malheur pour luy dans cette Ville, lors qu'elle forma depuis le dessein de se soûlever. On le pria d'aller en Ambassade vers Marie de Bourgogne, & il accepta cette dangereuse commission : mais il fut pris en chemin avec l'instruction qu'on luy avoit donnée, & il n'en falut pas davantage pour luy faire perdre la tête sur un

échafaut. Elle fut exposée sur la place du marché de Hesdin ;* & le Roy voulut qu'elle fût parée d'un beau chaperon fourré à la mode des Présidens qui sont dans l'exercice de leurs Charges.

* Dans les lettres du Roy à Bressuire

La défiance de Loüis pour les Princes de son Sang dura autant que sa vie, & jamais jalousie ne fut plus universelle, ny plus obstinée que la sienne à leur égard. Il avoit choisi pour gendre le Comte de Beaujeu cadet de la branche de Bourbon, parce qu'il le tenoit pour le meilleur & le moins entreprenant des hommes, & il rendoit en toutes occasions un témoignage avantageux de l'obeïssance aveugle de ce Prince à ses volontez. Il l'avoit souvent éprouvé, & il ne l'avoit jamais trouvé negligent : cependant sa Majesté ne se détermina pas sans peine à l'envoyer en Guienne ranger à la raison les Seigneurs d'Armagnac & d'Albret qui s'étoient révoltez. Ces deux Seigneurs n'auroient pas redouté un Chef de moindre qualité que Beaujeu, & ce fut par cette

ſioit le Generalat que pour la fin qui luy étoit preſcrite.

La jalouſie de Louis ne s'étendoit pas ſeulement aux choſes qui luy ſembloient faire partie de la Souveraineté, mais elle comprenoit encore celles qui avoient juſques-là paſſé pour indiférentes; & ſur tout quelques franchiſes dont la Nobleſſe avoit joüy ſous les Regnes précedens, ſans que l'on y eût trouvé à redire. Il n'y avoit point de Gentil homme dans le Royaume qui n'eût reçû de ſes Ancêtres le droit de chaſſer ſur ſes Terres, & qui ne l'exerçât quand il luy plaiſoit. Loüis le voulut ôter à ſon avenement à la Couronne par une ordonnance qui défendoit ſur peine de la vie à toutes ſortes de perſonnes ſans exception & ſans reſerve la chaſſe & la venerie en troupe ou ſeul ſans une permiſſion nouvelle & par écrit de ſa Majeſté. Ce réglement fut la principale occaſion de la guerre du bien public; & eut des ſuites ſi fâcheuſes, que le Roy avec toute ſon adreſſe n'en put éviter qu'une partie.

Cette loy étoit si generale, que les Princes du Sang n'en étoient pas dispensez : cependant elle leur retranchoit le moyen le plus ordinaire d'étaler leur magnificence. Car c'étoit dans les chasses solennelles qu'ils faisoient publier, qu'ils se faisoient connoître à la Noblesse de leurs Terres, & qu'elle trouvoit l'occasion d'être connuë d'eux. Ils y étoient les témoins de la force & de l'agilité des Gentilshommes, & ils leur donnoient ensuite dans leurs compagnies de Lances le rang dont ils les jugeoient dignes. La défense de la chasse empêchoit ce discernement ; & ce fut le dépit que les François en conçurent, qui mit à plus de cent mille d'entre eux les armes à la main contre Loüis. Cette persecution ne fut pas la seule que souffrirent les Princes du Sang sous son Regne. Il y en eut une autre qui les touchoit non seulement en leurs personnes, mais encore en celles de leurs Amis, & sur tout de leurs domestiques. Ils avoient toûjours eu beaucoup de pouvoir tant dans les

Provinces qu'ils tenoient de la Couronne en appanage, que dans celles qu'ils possedoient à d'autres titres; & comme il est bien difficile dans la corruption humaine, que les Grands ne veuillent pas trop ce qu'ils peuvent, lors qu'ils peuvent presque tout ce qu'ils veulent, il arrivoit quelquefois que les Princes abusoient de leur autorité; soit en commettant directement des excez, ou en empêchant que l'on ne punît leurs amis & leurs domestiques qui les commettoient. Loüis étoit trop habile & trop vindicatif pour negliger cette sorte d'affaires; & il ne faisoit jamais tant de caresses qu'à ceux du menu Peuple, qui venoient se plaindre de l'oppression de leurs Seigneurs. Car il se piquoit alors non seulement de rendre justice, mais encore de la rendre d'une maniere si éclatante, que l'on en parlât long-temps par tout le Royaume, & dans les Pays étrangers. Le Duc de Bourbon avoit épousé la sœur de Louis, & Beaujeu frere puisné & heritier presomptif de ce Duc venoit

d'épouser la Fille aînée de sa Majesté. Il sembloit que ces deux hautes Alliances suffissent pour mettre la Branche Royale de Bourbon à couvert de toute recherche, ou du moins pour empêcher qu'on ne la poursuivît avec autant de rigueur que les autres Maisons du Royaume : cependant sur une legere plainte de quelques Païsans du Bourbonnois qui accusoient de concussion trois ou quatre domestiques de leur Prince, le Roy envoya sur les lieux deux Commissaires pour examiner l'affaire. L'un fut Avin Conseiller au Parlement de Paris, & l'autre le fameux Courtisan Doyac. Avin qui étoit honnête & moderé, s'acquitta de sa commission avec tant de prévoyance ; que d'un côté les Paysans ne pouvoient l'accuser de ne leur avoir pas rendu justice, & d'un autre côté le Duc de Bourbon & ses domestiques ne furent pas mécontens de luy. Doyac au contraire suivit son genie, qui estoit de porter d'abord les affaires à l'extremité. Sa hardiesse alloit jusqu'à l'éfronterie : On ne luy

proposoit rien de difficile, dont il n'entreprît l'execution; & comme il avoit assez souvent reüssi contre l'opinion de ceux qui l'avoient employé, sa presomption en étoit devenuë également insupportable aux Grands & aux Petits. Mais son plus grand malheur étoit de s'être déja joüé à un Prince du Sang plus puissant que le Duc de Bourbon, sans qu'il luy en fût arrivé le moindre inconvenient.

François Second Duc de Bretagne prenoit son plus grand divertissement aux Tournois, & dépensoit beaucoup à les rendre magnifiques. Les armes qui se fabriquoient en France ne luy sembloient ny assez belles ny assez bien gravées. Les Ouvriers de la ville de Milan étoient en reputation d'y travailler plus proprement que les autres, & le Duc de Bretagne leur en avoit commandé plusieurs paires. Les chariots qui en étoient chargez passoient par le Château de Cusset dans la Province d'Auvergne, que Doyac faisoit alors rebâtir de pierres de taille par la seule raison qu'il y étoit né. Il

ſçavoit que Loüis Onze haïſſoit le Duc de Bretagne, par les motifs que l'on a repreſentez en pluſieurs endroits de cet ouvrage; & que ſa Majeſté ſeroit ravie qu'on luy fiſt déplaiſir, pourvû que le contre-coup n'en rejallît pas ſur elle. Il n'en falut pas davantage pour inſpirer à un homme enyvré de ſon credit, le deſſein de vanger par un vol le reſſentiment de ſon maître. Doyac enleva les armes que l'on menoit au Duc de Bretagne, apres avoir pris des précautions qui l'empêcherent huit ou dix ans d'en être recherché. Sa conjecture ne fut pas vaine pour la ſatisfaction qu'en recevroit le Roy; puiſque ſa Majeſté l'en aima depuis davantage, quoy qu'elle affectât de ne luy en rien témoigner. Les pourſuites du Duc de Bretagne pour recouvrer les armes qu'on luy avoit enlevées, furent vaines; & celuy qui les avoit priſes, en tira tout le profit. Il les avoit à peine venduës, lors que l'ordre luy vint d'aller à Moulins en Bourbonnois. Il ne ſe contenta pas d'y recevoir

toutes les plaintes qu'on luy voulut faire contre le Duc de Bourbon & contre les siens: mais il ordonna de plus indifferemment à tous ceux qui se trouverent accusez, d'aller à Paris * se deffendre en plein Parlement. Il s'étoit figuré qu'il y auroit plus de preuves qu'il n'en faloit pour faire leur procez, cependant ils furent tous renvoyez absous.

* Dans l'Interrogatoire de Doyac.

Le Duc de Bourbon dissimula pourtant l'injure qu'il venoit de recevoir; parce qu'en la répoussant à contretemps il se seroit fait plus de tort qu'à Doyac: mais elle luy étoit trop sensible pour le reduire à la dissimuler toûjours. Le Roy mourut, & la Comtesse de Beaujeu sa fille aînée eut la direction des affaires. Elle se souvint de la conduite de Doyac à l'égard du Duc de Bourbon son beau-frere; & elle l'en punit avec la severité, que l'on verra dans l'Histoire de Charles Huit.

Loüis n'étoit pas seulement terrible à ceux de sa Maison; & ses Ministres n'apprehendoient gueres moins sa

mauvaise humeur, que ses Ennemis craignoient sa vangeance. Il avoit élevé aux dignitez Ecclesiastiques un Gentil-homme de Bourgogne nommé Guillaume de Clugny, & il luy avoit procuré successivement les Evêchez de Theroüenne & de Poitiers. Il luy avoit confié la garde du petit Seau, dont il se servoit dans toutes les affaires importantes qui devoient être terminées sans éclat, & l'avoit par-là rendu dépositaire de la plûpart de ses secrets. Sa Majesté s'en trouva bien les trois premieres années, mais la quatriéme fut funeste á Clugny. On n'a pas sçû s'il y eut de sa faute, ou si ce fut un malheur tout pur : mais il est constant qu'il essuya un jour toute la mauvaise humeur du Roy, lors qu'elle étoit la plus dangereuse. La conversation se passa sans qu'il y eût de témoin : cependant Clugny imita le soldat de Belisaire, qui trouva la mort plus douce que les reproches de son General. Il sortit du Cabinet du Roy le cœur si serré de douleur, qu'il mou-

rut la nuit ſuivante.

On a vû dans le Livre précedent que Loüis étoit redevable à la Maiſon d'Amboiſe du recouvrement des deux Bourgognes; mais ce grand ſervice ne le détourna pas de penſer à la fruſtrer de ce qu'elle poſſedoit de meilleur. Le Vicomté de Thoüars étoit des plus conſiderables du Royaume de France pour la multitude des Fiefs qui en relevoient. Loüis d'Amboiſe qui en étoit le proprietaire n'avoit point d'enfans mâles; & ſon heritiere étoit ſa fille unique, mariée dans la maiſon de la Trimoüille. Le Roy trouvoit cette Terre trop Seigneuriale pour un Gentil-homme; & prétendoit la réunir au Domaine de Poitou, dont on diſoit qu'elle avoit été détachée. L'occaſion en paroiſſoit favorable, & le Roy ne la laiſſa pas échaper. Il ménagea avec tant d'addreſſe l'eſprit de Louis d'Amboiſe, qu'il en tira une donnation en bonne forme; dont le principal article étoit que ce Seigneur vouloit qu'apres ſa mort le Vicomté de Toüars fût uni à

la Couronne pour n'en être plus détaché pour quelque raison que ce fût. Le Chancelier Doriole, qui vray-semblablement avoit dressé cet acte, le fit examiner par des gens qui y trouverent à redire, en ce qu'il n'y avoit pas d'apparence que Loüis d'Amboise eût appauvri sa fille pour enrichir la Monarchie, s'il n'y eût été contraint. Ils conseillerent au Roy de supprimer la donation de Loüis d'Amboise & d'acheter la Terre. Leur avis fut suivi ; mais le Roi traita à sa mode avec Loüis d'Amboise, c'est à dire qu'il donna du Vicomté beaucoup moins qu'il ne valoit. Il en joüit à ce titre, jusqu'à ce que le Cardinal de Bourdeille le voyant pres d'expirer, prit la liberté de l'avertir qu'il faloit restituer le Vicomté de Thoüars. La remontrance de ce Cardinal eut tout l'effet que ce Cardinal s'en étoit promis ; & le Roy commanda sur l'heure que les enfans de la fille de Loüis d'Amboise fussent rétablis dans Thoüars, de la même maniere que s'il n'y eût eu ny donation ny vente.

Fin du neuviéme Livre.



ARGUMENT
DU DIXIE'ME LIVRE.

LOüis *épouse deux femmes, & devient veuf de la premiere à l'âge de vingt-deux ans. La necessité qui l'avoit reduit à emprunter cent écus de la ville de Romans, le contraint de se marier en secondes Nôces avec Charlotte de Savoye, qui luy apporte deux cent mille écus pour sa dot. Il la traitte mal durant toute sa vie, & la persecute mêmes dans son testament. Elle l'endure avec une merveilleuse patience, & ne luy survit que de trois mois. Loüis oblige moitié de gré moitié de force Bertrand de la Tour à l'échange du Comté de Bologne pour celuy de Lauraguez. Loüis met le Bolonnois sous la protection de la Vierge, & donne des pensions à tous les Conseillers d'Etat d'Angleterre, & amuse par leur moyen le Roy Edoüard Quatre durant deux ans par quatre feintes negociations. Il fait arrêter l'E-*

missaire de Landais qui passoit en Angleterre, & le gagne à force d'argent. Il apprend de luy tous les secrets de son Maître, & déconcerte par là l'entreprise des Anglois & des Bretons sur la basse Normandie. Loüis achête les droits de l'Heritiere de Ponthieure sur le Duché de Bretagne, & établit les Postes en France. L'accident arrivé aux Medicis dans Florence, l'oblige à renforcer sa garde ordinaire, & ses indispositions à lever une Armée qui subsisteroit toûjours; mais il en apprehende les revoltes, & la congedie. Il prend de ridicules précautions pour couvrir la paralisie dont il étoit frappé, & fait donner la question aux Officiers du Duc de Bourbon; qui pour sauver leur maître, la souffrent sans rien découvrir. Il s'oppose de toute sa force à l'éducation de son Fils unique & du Duc d'Orleans; & prend sur cela des mesures si singulieres & si bizarres, que personne n'en a jamais usé que luy. Il ne sçait faire ny la guerre ny la paix avec Maximilien, & il accorde à contre-temps au Legat du Pape la liberté du Cardinal Baliie.

Ses

Ses Pelerinages ont toûjours quelque autre motif que celuy de devotion : cependant il les couvre de ce dernier pretexte, & feint d'avoir obtenu en tout ou en partie ce qu'il demandoit à Dieu par l'intercession de ses Saints. Palamedes de Fourbin luy rend un signalé service, & il le reconnoît d'une maniere qui n'est pas moins signalée. Il dépose sans raison les Officiers que son Pere avoit pourvûs des principales charges de l'Epée & de la Robbe; & il donne lieu qu'on le soupçonne d'avoir eu part dans l'empoisonnement de son frere, en empêchant la recherche de ceux qu'on croyoit en être autheurs ou complices, & en les comblant de bien-faits. Son inconstance & son inégalité à l'égard de ses Domestiques font qu'il en est presque toûjours bien servi, quoy que jamais Prince ne les traitât plus mal que luy. Il reste encore dans la Chambre des Comptes des marques de sa lezine, & sa negligence dans ses habits sert de fondement à l'antipathie entre les François & les Castillans. Il aime trop la chasse, & punit trop severement ceux qui osent prendre

ce divertiſſement. Il ſcandaliſe les gens de bien par ſon impureté ; & marie tres-mal ſes filles legitimes, & tres-bien ſes filles naturelles. On cherche icy la cauſe de cette difference, & l'on en rend la raiſon qui paroît la plus vray-ſemblable. L'on refute auſſi l'impoſture de la pretenduë ſuppoſition de Charles Huit, & l'on fait le dénombrement des défauts exterieurs que les Courtiſans de Loüis remarquoient en luy. Il vit en mauvaiſe intelligence avec les Officiers de Iuſtice, & il ne défere point aſſez aux Loix fondamentales de l'Etat. Il employe les plus méchans de ſes Sujets pour executer ſes violences, & il ne reüſſit en Politique que dans les petites affaires. Il imite Caligula dans ſa conduite, & il n'en eſt gueres moins puni que cet Empereur l'avoit été. Il ſe ſert des gens de baſſe naiſſance pour les deſavoüer plus aiſément, & il affecte de paroître fin en toutes occaſions. Il ſe laiſſe tromper cinq fois à ſon extrême préjudice, & il repare mieux ſes fautes qu'il ne les prevoit. Il laiſſe vivre ſes gens de guerre ſans diſcipline, & reduit ſes Sujets preſque au déſeſpoir.

Sa principale dépense est en Espions, & pourtant il ne peut gagner aucun Sujet du Duc de Bourgogne. Il bâtit des Eglises, & établit les Parlemens de Bourdeaux & de Dijon. Il décharge celuy de Paris de l'Arriereban, & il institue dans Lyon quatre foires franches. Il a de la devotion pour la sainte Vierge & pour l'Empereur Charlemagne. Il ne consulte personne, & Brezé prend la liberté de railler là-dessus. Il disgracie en divers temps dix ou douze de ses principaux Courtisans, & l'on en raconte icy les curieuses causes. Il ne dissimule point assez la joye qu'il reçoit de la mort de son Pere, & il court risque d'en estre puni sur le champ. Il empêche le Duc de Bourgogne & le Comte de Charolois de l'accompagner à son Sacre avec cent mille chevaux, & pourquoy. Son ingratitude à l'égard de la Ville de Rheims, & sa reconnoissance pour celle de Paris. Le Pape le trompe, & Varennes se titre heureusement du mauvais pas où Louis l'avoit engagé. Il n'est point touché du present que luy font ses Sujets pour racheter les Villes sur la Somme. On luy fait dans Tournay une

reception toute ſinguliere. & il prend trop d'aſcendant ſur le Duc de Bourgogne & ſur ſon Fils. On conclut ce Livre par de nouvelles obſervations ſur la conduite de Louis à l'égard du Connétable de Saint Pol, & par ce que le même Connétable répondit de plus curieux dans ſon interrogatoire.





HISTOIRE DE LOUIS ONZE. OU LES ANECDOTES DE CE PRINCE.

LIVRE DIXIE'ME.

ON a representé jusqu'à present Louis Onze en qualité de Roy & dans les principales actions d'éclat arrivées sous son Regne. Il est temps de le dépeindre en qualité d'homme : comme particulier : avec les foiblesses

qui ne luy furent que trop ordinaires; & s'il est permis de le dire, dans son deshabillé. Il a plû au celebre Historien Procope, de donner le nom d'Anecdotes à cette façon d'écrire; & il importe peu comment on l'appelle, pourvû que l'on avoüe sincerement que par la même raison qu'elle est des plus curieuses, elle est aussi des plus rares, des plus difficiles, & des plus utiles.

Loüis n'étant encore que Dauphin se maria deux fois. L'une pour les interests du Roy Charles Sept son Pere, & l'autre pour les siens qui étoient alors directement opposez à ceux de son Pere. On ne sçait pas précisément quand il épousa Marguerite Stuart Fille de Jacques Premier Roy d'Ecosse: mais il est certain que cette Princesse mourut en l'année mil quatre cent quarante-cinq, & que par consequent il fut veuf lors qu'il n'avoit encore que vingt-deux ans. On ne sçait pas mieux s'il vécut bien ou mal avec elle, mais s'il est permis de juger de ses premieres nôces par les

secondes, il y a lieu de croire qu'elles ne furent pas fort heureuses pour la Dauphine. Le Roy Charles sept avoit résolu d'ôter aux Anglois les Provinces de Normandie & de Guyenne, par le moyen desquelles ils entretenoient en France depuis plus de cent ans la guerre civile & l'étrangere tout ensemble. Cela ne se pouvoit que par l'assistance des Ecossois, à cause que cette nation étoit presque la seule qui fût alliée de la France. Elle n'avoit pas manqué de faire de puissantes diversions dans les Provinces Septentrionales d'Angleterre, quand Edoüard Trois, le fameux Prince de Galles, & Henry Cinq, avoient gagné les batailles de Cressi, de Poitiers, & d'Azincourt. Mais comme ces diversions avoient attiré dans l'Ecosse les armes victorieuses des Anglois qui l'avoient souvent ravagée, il estoit aisé de prévoir que Jacques Premier, qui y regnoit alors, se reconcilieroit infailliblement avec les Anglois s'il n'étoit retenu dans l'alliance des François par un lien plus fort & plus étroit que ce-

luy des Traitez ; & ce fut-là la veritable raiſon qui porta Charles Sept à donner la Princeſſe d'Ecoſſe pour femme à Loüis.

Ce Prince demeura Veuf ſix ans entiers ; & il ne ſe ſeroit pas remarié tant qu'il auroit été Dauphin, ſi la neceſſité de ſes affaires ne l'y eut contraint. Il s'étoit broüillé pour la ſeconde fois avec ſon Pere, & retiré dans le Dauphiné où il ne vivoit pas en Prince de ſon rang. Il pretendoit y paſſer pour Souverain ; & pourtant le revenu qu'il tiroit de cette Province étoit ſi petit, qu'il y avoit plus de trente Seigneurs en France dont le train étoit plus magnifique que le ſien. Il n'étoit pas mêmes aſſuré de demeurer long-temps dans la poſture où il ſe trouvoit, quoy qu'elle luy fût tout-à-fait meſſeante ; puiſque le Roy ſon Pere aſſembloit des Troupes pour le ranger à la raiſon & qu'il ne ſe ſentoit pas aſſez fort pour reſiſter aux gens de guerre qu'il alloit avoir ſur ſes bras.

Il ne pouvoit donc ſe maintenir que par

par un ſecours étranger, & le plus conſiderable de ſes voiſins étoit Loüis Duc de Savoye; non ſeulement à cauſe qu'il confinoit de deux côtez avec le Dauphiné, mais encore parce qu'il vivoit en ſi bonne intelligence avec Philippe le bon Duc de Bourgogne, que s'il luy arrivoit de prendre la protect on du Dauphin de France, Philippe le Bon romproit plûtôt avec Charles Sept, que de ſouffrir que ſa Majeſté pouſſât ſon Fils hors du Royaume.

Le Duc de Savoye avoit pluſieurs Enfans de Charlotte de Luſignan ſa femme fille du Roy de Chypre. Il penſoit de bonne heure à les pourvoir; & Charlotte de Savoye aînée de ſes filles avoit à peine ſix ans, lors qu'elle fut promiſe à Frederic Electeur de Saxe. Les Relations du temps ne marquent point aſſez ſi le motif de cette alliance fut ſeulement pour former un lien plus étroit entre la Maiſon de Saxe, & celle Savoye qui croyoit en être deſcenduë en droite ligne maſculine, ou ſi les deux cent

mille écus qu'offroit le Duc de Savoye pour la dot de sa fille donnerent dans la vûë de Frederic : mais il parut par l'évenement que ce qui l'obligeoit principalement à rechercher la Princesse Charlotte, fut ce qui l'empescha d'estre sa femme. On a déja remarqué que le Dauphin n'avoit point d'argent ; & l'on doit ajoûter icy qu'il se soucioit si peu de cacher sa necessité, qu'il emprunta cent écus de la Ville de Romans, & qu'il en fit une promesse par écrit qui subsiste encore. Comme il dépensoit en Espions ce qu'il pouvoit rétrancher de son train & de sa table, il fut bien-tôt averti que la Princesse de Savoye alloit être fiancée à l'Electeur de Saxe ; & la dot qui luy avoit été promise, le rendit rival de ce Prince. Il présupposa que le Duc Loüis romproit facilement la parole qu'il avoit donnée, si le Dauphin de France recherchoit sa fille, & il n'en fallut pas davantage pour l'obliger à se mettre sur les rangs. Sa conjecture ne se trouva pas mal fondée ; puisque le Duc de Sa-

voye ne voulut plus oüir parler de l'Alliance de Saxe, dés ce moment qu'il espera d'avoir le Dauphin pour gendre. Les Ambassadeurs du Dauphiné furent extraordinairement bien reçûs à la Cour de Savoye ; & l'on nomma pour traiter avec eux des Commissaires, qui leur donnerent toute sorte de satisfaction. Comme les Loix de l'Eglise n'avoient point encore réglé l'âge des mariez, la Princesse Charlotte de Savoye fut épousée dés l'âge de sept ans par Procureur : On paya par avance une partie de sa dot, & l'autre partie fut reservée pour le lendemain du jour que le Mariage seroit achevé. Le seul article qui fut quelque temps débattu, consistoit en ce que le Duc prétendoit que l'Epouse fût élevée auprés de sa mere jusqu'à l'âge de treize ans accomplis ; & le Dauphin souhaittoit qu'elle demeurât jusques-là à la Cour de France, ou dans quelque autre lieu qu'il luy plairoit de choisir : mais le Duc s'étant relâché dans tous les autres articles qui luy avoient été pro-

posez, la bien-séance & l'honnesteté ne permirent pas au Dauphin de s'obstiner dans celuy-cy.

Le Roy Charles Sept reçut une étrange mortification, en apprenant cette nouvelle : car outre qu'elle ne luy vint point de la part de son fils, il ne l'eut par aucune voye que celle du bruit public. Il avoit été malheureux toute sa vie, & la fortune ne le favorisoit que depuis peu d'années. Il venoit de recouvrer la Normandie & la Guyenne ; & ces deux Provinces qui avoient augmenté ses forces & son revenu de prés de la moitié, luy avoient aussi inspiré des sentimens plus altiers qu'il n'en avoit eu jusques-là. Il trouvoit insupportable qu'un petit Souverain tel qu'étoit alors le Duc de Savoye, qui ne pouvoit entrer en comparaison avec luy pour le rang ny pour la dignité, eût eu la hardiesse d'accorder sans son consentement, & mêmes sans sa participation, la Princesse sa fille au Dauphin; & les plus sçavans Jurisconsultes qui vouloient faire leur

Cour à Charles en augmentant ſon dépit, luy ſuggererent que l'action du Duc de Savoye eſtoit un veritable rapt. On ordonna là-deſſus aux Troupes que la France tenoit prêtes pour les oppoſer aux Anglois s'il leur prenoit envie de repaſſer la Mer, qu'elles marchaſſent vers le Piémont ; & les Heros d'Armes s'apprêtoient déja pour aller dénoncer dans les formes la guerre au Duc de Savoye, quand la colere de Charles ſe réfroidit tout d'un coup, ſans que l'on ait ſçû preciſément pourquoy ny comment. S'il eſt permis de deviner dans une ſi bizarre rencontre, il y a lieu de croire que ſa Majeſté qui n'avoit point aimé la guerre, & ne l'avoit faite durant plus de quarante ans que par une pure neceſſité, s'apperçût de bonne heure qu'elle alloit commettre une faute irréparable en ne joüiſſant pas le reſte de ſa vie du repos que ſes Victoires luy avoient acquis. Quoy qu'il en ſoit Charles écouta l'ouverture d'accord que fit le Duc de Bourgogne ; & le Duc de Savoye rentra dans

les bonnes graces de ſa Majeſté ; ſans luy faire d'autre ſatisfaction que celle de dire qu'il ne luy étoit pas venu dans la penſée que le Dauphin eût recherché ſa fille ſans en avoir auparavant obtenu le conſentement du Roy ſon Pere. Il y a des memoires qui ajoûtent que Charles n'en demeura pas là, & qu'il approuva d'une maniere authentique le mariage de ſon fils avec la Princeſſe de Savoye : mais comme l'on n'en a rien trouvé dans les papiers du Roy qui regarde cette affaire, on ne l'oſeroit aſſeurer.

Auſſi-toſt que la Princeſſe fut en état d'achever ſon mariage, on la mena au Dauphin ; qui s'ennuyoit extraordinairement à Guenep en Brabant, où il s'étoit retiré aprés que ſon pere l'avoit chaſſé du Dauphiné. Elle avoit le viſage beau, & les yeux brillans. Son teint pour tirer un peu ſur le brun, n'en étoit pas moins agréable ; & la petiteſſe de ſa taille étoit récompenſée par les deux qualitez de l'eſprit qui plaiſent d'ordinaire le plus aux maris, qui ſont la

douceur des mœurs, & l'enjoument dans la conversation. Aussi Loüis la trouva fort à son gré; & il en eût dés la premiere année un fils, qu'il fit appeller Duc de Normandie. Charles Sept en fut irrité, & ne s'appaisa que par la mort de cet enfant.

La défiance qu'il eut du Dauphin hâta sa mort à quelques mois de là, & il se fit un étrange changement dans le Dauphin aprés qu'il fut devenu Roy de France sous le nom de Loüis Onze. Il hait les Maisons de Bourgogne & de Savoye autant qu'il les avoit aimées, par la seule raison qu'il ne pouvoit jamais assez reconnoître les bienfaits qu'il avoit reçus d'elles; & sa propre femme se trouva comprise dans cette aversion, quoy qu'elle ne negligeât rien de ce qui servoit à luy conserver, & mêmes à augmenter l'affection de son mary. Elle estoit modeste dans toutes ses actions; & si elle ne se déterminoit pas sur le champ, elle étoit ferme dans ses resolutions. L'éclat de la Cour de France ne l'avoit pas embarassée, quoy

qu'elle eût été élevée dans celle de Savoye qui n'en approchoit pas ; & elle soûtenoit son rang d'un air, que l'on n'avoit point vû dans les Reynes de France depuis Blanche de Castille Mere du Roy Saint Loüis. Elle étoit judicieuse. Elle s'expliquoit nettement : Elle s'addonnoit à la Poësie, à la Peinture, & à la Musique ; & elle employoit aux exercices de la devotion la plus solide, les heures que celles de son rang avoient accoûtumé de perdre. Cependant Louis la traita avec un mépris, dont il n'y avoit point eu d'exemples en France. Il ne mit auprés d'elle que les personnes absolument necessaires pour la servir, & les habits qu'il luy donna ne la distinguoient pas des Dames les moins considerées à la Cour. Il ne la tenoit auprés de luy que dans le temps qu'il recevoit des Ambassadeurs, & dans les jours de ceremonie ; & il l'envoyoit immediatement aprés dans les Châteaux d'Amboise ou de Loches, où elle ne pouvoit s'entretenir qu'avec le peu de domestiques qu'on luy

avoit laiſſez. Son mary ne l'y viſitoit que rarement; encore n'eſtoit-ce que pour avoir des enfans, ſans leſquels il craignoit de ne pas regner auſſi abſolument en France qu'il le pretendoit. Ce mauvais traitement de la Reyne ne dura pas moins que la vie de Loüis; & ce Prince au lieu de s'en repentir dans ſa derniere maladie, rencherit ſur la rigueur dont il avoit auparavant uſé. Il envoya ſa femme en Dauphiné; & dans les ordres qu'il dicta pour la conduite de ſon fils, il y en avoit un qui luy défendoit de laiſſer approcher ſa mere de luy, pour quelque cauſe ou ſous quelque pretexte que ce fût.

Il en avoit eu trois fils & autant de filles. L'aîné des fils & le dernier ne vêcurent que peu de mois, & le ſecond luy ſucceda ſous le nom de Charles Huit. L'aînée des filles ne vêcut pas plus long-temps, que le premier & le troiſiéme de ſes freres: mais la ſeconde fut Ducheſſe de Beaujeu; & la derniere aprés avoir eſté Ducheſſe d'Orleans fonda l'Ordre de

l'Annonciade à Bourges, & mourut en reputation de ſainteté. Ce qui la porta au mépris du monde, ne fut pas ſeulement l'injure que luy fit le Roy Loüis Douze ſon mary en la repudiant contre ſon gré; mais encore l'exemple domeſtique qu'elle avoit eu long-temps devant les yeux. La Reine Charlotte de Savoye ſa Mere avoit ſupporté ſes maux avec une patience toute heroïque; & elle n'en avoit fait diverſion (s'il eſt permis d'uſer de ce terme) que par des travaux infatigables. Quand elle ſe laſſoit de peindre, elle compoſoit des vers; & lors que ſa veine ne luy fourniſſoit plus d'aſſez belles expreſſions, ny d'aſſez riches rimes, elle recouroit à la Muſique.

Tout le monde attendoit avec une extrême impatience de voir, ſi la Comteſſe de Beaujeu ſa fille qui gouvernoit l'Etat durant le bas âge de Charles Huit, executeroit à la rigueur l'ordre que Loüis Onze ſon Pere luy avoit donné, de laiſſer ſa Mere enfermée dans le Château de Loches,

ou ſi l'amour maternel l'emporteroit ſur le commandement qu'elle avoit reçu de ſon Pere. Et à dire le vray cette Comteſſe ſe ſeroit trouvée dans un étrange embarras, ſi la Providence Divine ne l'en eût tirée par le moyen qu'elle eſperoit le moins. Car ſi elle eût obéi, elle auroit paſſé dans l'eſprit de tout le monde pour une fille dénaturée ; & les belles actions qu'elle fit depuis, & que l'on repreſentera bien tôt dans le premier livre de l'Hiſtoire de Charles Huit, en auroient ſouffert une terrible flétriſſure. Si elle eût deſobéi, elle auroit fourni aux Grands du Royaume, preſque tous mécontens du precedent Regne, le prétexte qu'ils cherchoient apparemment pour ſe revolter, & la guerre du Bien Public eût recommencé. Mais un évenement imprévû tira de peine la Comteſſe, & fruſtra la curioſité du Public. La Reyne ne fut pas plûtôt veuve, qu'elle tomba malade ſi dangereuſement qu'il n'y eut plus lieu de la tranſporter, & elle ne ſurvécut ſon mary que de trois mois.

Bertrand de la Tour avoit possedé en même-temps les Comtez d'Auvergne & de Boulogne; mais le dernier des deux luy avoit été enlevé par Charles le Guerrier Duc de Bourgogne, sous pretexte de quelques pretentions sur le Boulonnois qu'il avoit achetées : mais en effet pour ôter aux François toute sorte de communication avec les Anglois, supposé qu'il prît envie à ces deux Nations de terminer ou de suspendre pour quelque temps leur ancienne querelle. Le Duc de bourgogne avoit entretenu dans Boulogne une si forte Garnison, qu'il avoit détourné Loüis de penser à la recouvrer : mais incontinent aprés la Bataille de Nancy sa Majesté fit solliciter avec tant d'addresse le Gouverneur de cette Place, qu'elle fût remise entre ses mains. Le Comte d'Auvergne qui avoit toûjours été fidéle depuis la guerre du Bien Public, n'en fut pas plûtost informé, qu'il alla trouver Loüis, & le pria de luy rendre justice. Mais Loüis connoissoit trop l'importance de Bou-

logne, pour endurer qu'elle eût desormais d'autres Seigneurs que les Roys de France. Sa Majesté refusa nettement le Comte d'Auvergne ; & lors qu'il se fut retranché à pretendre qu'on luy en laissât au moins le domaine utile, elle luy ferma la bouche par cette invincible raison ; que s'il arrivoit qu'elle ou ses Successeurs fussent contraints d'entretetenir une suffisante garnison dans Boulogne sans tirer du Pays de quoy la faire subsister, cette garnison se dissiperoit d'elle-même faute de solde durant les premiers troubles qui survien-droient en France, & les Anglois ou les Flamands se saisiroient de Boulogne sans aucune difficulté. Ainsi le Comte d'Auvergne fut reduit à se contenter d'un échange, & Loüis luy proposa la Seigneurie qui étoit le plus à la bien-seance. Le Comté de Lauraguez se trouvoit proche de ses Terres ; & s'il n'étoit pas d'un aussi grand revenu que celuy de Boulogne, on estoit au moins asseuré que celuy qui le posséderoit en profiteroit da-

vantage, parce qu'il n'auroit pas des gens de guerre à entretenir. Le Comte d'Auvergne l'accepta là-dessus, & l'échange en fut verifié dans le * Parlement de Paris en mille quatre cent soixante dix-neuf. La satisfaction qu'en eût Loüis; parut par une des marques de devotion qu'il donnoit quelquefois avec plus d'ostentation que de solidité. Il déclara publiquement qu'il vouloit que les Roys de France tinssent desormais le Comté de Boulogne en hommage de la sainte Vierge; & il luy rendit cet hommage, avec une pompe extraordinaire dans une Eglise proche de Paris, qui en a depuis retenu le nom de Nostre-Dame de Boulogne. Il engagea ses Successeurs à faire de même aussi-tôt qu'ils seroient parvenus à la Couronne; & Loüis Treize de triomphante memoire a depuis beaucoup encheri sur la pieté de Loüis Onze, en mettant non seulement le Comté de Boulogne, mais encore tout le Royaume de France sous la protection de la Mere de Dieu, par sa declaration de

* Voyez le Registre du Parlement de cette année.

mille ſix cent trente-huit.

Loüis entendit mieux ſans comparaiſon que les autres Souverains de ſon temps, l'art d'amuſer les Puiſſances voiſines qu'il redoutoit le plus, & ſa maniere d'agir à l'égard des Anglois en eſt une preuve convainquante. Il avoit appris par la funeſte experience des cinq derniers Rois ſes Predeceſſeurs, que la France n'avoit jamais été reduite à de ſi fâcheûſes extremitez, que lors que les Flamands & les Anglois s'étoient liguez contre elle; & dans le deſſein qu'il avoit formé aprés la mort de Charles le Guerrier de dépoüiller ſon heritiere, il prévoyoit que la principale oppoſition qu'il y trouveroit viendroit d'Edoüard Quatre Roy d'Angleterre. Il faloit donc à quelque prix que ce fût détourner ce Prince de ſe mêler des affaires des Pays-bas; & le premier moyen que Loüis employa pour y parvenir, fut de donner des penſions à tous les favoris & à tous les Conſeillers d'Etat d'Edoüard. La facilité que trouva Loüis à les faire accep-

ter, luy donna courage de paſſer outre; & il y auroit lieu de s'étonner qu'il ne ſe trouva aucun ami d'Edoüard aſſez deſintereſſé pour refuſer l'argent de France, ſi l'on n'avoit à dire là-deſſus quelque choſe de plus curieux, & de moins incomprehenſible tout enſemble. C'eſt que les Penſionnaires de Loüis en Angleterre furent aſſez hardis pour donner des quittances de ce qu'ils recevoient, & pour les ſigner de leurs propres mains; & que ces quittances ſont encore dans la Chambre des Comptes à Paris * On commença dés-lors de ne plus parler à la Cour de Londres qu'en faveur de Loüis; & aprés que les oreilles d'Edoüard y furent accoûtumées, ceux qu'il tenoit pour ſes plus fideles Sujets luy remontrerent qu'il étoit devenu ſi gros & ſi gras, qu'il luy ſeroit deſormais impoſſible de ſupporter les fatignes de la guerre; & que pourtant les Armées d'Angleterre n'avoient reüſſi en France, que dans les conjonctures où leurs Roys les avoient commandées en Perſonne.

* Dans une des Layettes pour l'Angleterre.

Qu'il aimoit à faire bonnne chere ; & que neanmoins aprés qu'il auroit débarqué dans la Picardie, dans la Normandie, ou dans la Guyenne, il seroit contraint d'y vivre de viandes salées qu'il auroit apportées d'Angleterre. Que sa Cour tiroit son plus grand lustre des plus belles Dames qui s'y trouvoient ; & qu'il seroit bien mal-aisé de les disposer à passer la Mer, pour vivre dans un camp d'où l'agréement & la civilité avoient toûjours été bannies. Qu'il n'y avoit plus de Duc de Bourgogne pour faciliter aux Anglois leur décente, & pour les renforcer d'autant de Troupes qu'ils en auroient menées. Qu'enfin le plus grand avantage de l'Angleterre sur la France étoit que Loüis Onze payoit à sa Majesté Angloise une pension de cinquante mille écus, qui pouvoit passer pour tribut dans l'opinion de ceux qui appelloient les choses par leurs veritables noms ; & que le moindre inconvenient qui arriveroit à Edoüard de sa rupture avec Louis, seroit un juste retranche-

ment de cette penſion.

Edoüard fut ſi convaincu de la force de ſes raiſons, qu'il permit à ſes Conſeillers d'Etat de negocier avec les Miniſtres de Loüis, pourvû qu'ils trouvaſſent un expedient capable de mettre à couvert l'honneur de ſa Majeſté Angloiſe, qui couroit un étrange riſque ſi elle abandonnoit Marie de Bourgogne ſa niece. Mais les traittez entre les Souverains ne ſont pas éloignez de leur concluſion, quand il n'eſt plus queſtion de chercher un pretexte qui éblouiſſe au moins le Public, s'il ne le ſatisfait. Loüis écrivit á ſes Miniſtres de propoſer le mariage du Dauphin de France avec la Princeſſe d'Angleterre, & cette prétenduë Alliance occupa plus de trois mois le Conſeil de Londres. Les François chicanerent ſur tous les articles du Contract qui en devoit être dreſſé; & aprés qu'ils eurent épuiſé toutes leurs défaites, ils rompirent la negociation; ſur ce qu'Edoüard s'obſtinoit à demander que le mariage ſe fiſt au plûtôt nonobſtant le bas âge des Parties,

& que Loüis avoit expreſſément défendu à ſes Plenipotentiaires d'accorder ce point. Edoüard en fut outré : mais comme il ne demeuroit pas long-temps en colere, il permit à quelques jours de là qu'on ſubſtituât une ſeconde negociation à la premiere. Loüis entreprit de le leurrer de l'eſperance qu'ils partageroient enſemble la conquête des Pays-bas ; & Edoüard donna dans ce piege avec autant de facilité, qu'il étoit tombé dans le précedent. On fit deux lots de la ſucceſſion de Bourgogne auſſi égaux qu'il ſe pût ; & l'on y apporta cette précaution que chacune des deux Nations devoit avoir les Provinces qui l'accommoderoient le mieux : mais les Miniſtres de Loüis firent naître un obſtacle que les Conſeillers d'Edoüard jugerent inſurmontable. Il faloit que les Anglois équipaſſent une grande Flotte pour le tranſport de leurs gens de guerre dans la partie de Flandre qui leur étoit échuë ; & cette flotte coûteroit trois fois autant à entretenir que l'Armée que Loüis meneroit dans

le Hainaut, parce que les François entreroient de plein pied dans cette Province. Edoüard prétendit là dessus que Loüis le dédommageât de sorte, que les deux nations ne dépensassent pas plus l'une que l'autre, & la seconde negociation échoüa sur ce point.

La troisiéme consista dans l'offre que fit Loüis de donner aux Anglois la Ville & le Territoire de Boulogne, pourveu qu'ils ne le traversassent de deux ans dans le dessein de conquerir les Pays-bas; & Edouard en convint, à condition que la ville de Boulogne, ou quelque autre Place d'égale importance, luy fût d'abord mise entre les mains. Sa raison étoit qu'il connoissoit assez Loüis pour prévoir qu'il ne se mettoit pas beaucoup en peine de tenir sa parole aprés qu'il seroit arrivé à la fin qu'il s'étoit proposée, si l'on n'exigeoit pas de luy d'autre seureté que celle-là: mais Loüis s'en défendit sur ce qu'il se mettroit aussi mal avec les Grands de son Royaume qu'il l'avoit été au

commencement de ſon Regne, s'il introduiſoit les Anglois dans Boulogne avant que d'être aſſeuré du ſuccez de la guerre qu'il alloit porter dans le Haynaut.

Sa Majeſté neanmoins pour adoucir ſon refus, ouvrit une quatriéme negociation, qui ſembloit éviter les inconveniens où les trois précedentes avoient été ſujettes. Il excita Edoüard à ſe ſaiſir de la Hollande, qui eſtoit la Province des Pays-bas qui luy convenoit le mieux, à cauſe qu'il y auroit pû établir le Comte de Riviere ſon Beau-frere. Mais la ſubtilité de Loüis conſiſtoit principalement, en ce qu'il ne ſe chargeoit d'aſſiſter les Anglois d'argent & de Troupes que durant une ſeule campagne, cependant il y avoit tant de Places fortes dans la Hollande, que la priſe en coûteroit au moins dix ans de guerre; & par conſequent Edoüard feroit contraint d'aſſembler ſon Parlement, lequel n'ayant accoûtumé de fournir à ſes Roys que pour deux ans de dépenſes extraordinaires, le

projet de conquerir la Hollande demeureroit imparfait. Ainsi la derniere ouverture de Loüis fut rejettée; & sa Majesté s'en soucia d'autant moins, qu'elle avoit obtenu des Anglois ce qu'elle pretendoit, en les amusant jusqu'à ce qu'elle eût conclu la paix avec Maximilien d'Autriche.

*François second.

Loüis donna encore le change avec plus d'adresse au Duc de Bretagne;* dans une occasion plus difficile que celle que l'on vient de rapporter. Ce Duc avoit herité de toute la haine de Charles le Guerrier pour la France; & comme il ne luy restoit plus d'autre Protecteur que le Roy d'Angleterre, il mettoit en usage toutes sortes de moyens pour exciter sa Majesté à recouvrer au moins la basse Normandie, afin qu'ils redevinssent voisins, & qu'ils pussent ainsi joindre leurs forces de Mer & de Terre contre Loüis. Il faloit beaucoup de secret pour le succez de cette negociation, & le Duc de Bretagne la confia à l'homme de France qui en étoit le plus capable apres Comines. C'é-

toit un de ſes ſujets nommé Pierre Landais; qui pour n'avoir été que ſimple Garçon Tailleur d'habits lorſqu'il s'étoit introduit à la Cour de Bretagne, n'en étoit pas moins parvenu à la dignité la plus éminente, qui étoit celle de premier Miniſtre de ſon Maître. Il avoit l'eſprit à peu prés tourné comme celuy de Loüis; & il affectoit des détours dans celles de ſes actions qui en avoient le moins de beſoin, dans la ſeule vuë de faire égarer les gens qui obſervoient ſa conduite de trop prés. Le Duc de Bretagne s'étoit repoſé ſur luy du ſoin de ramener les Anglois en France; & il luy auroit été facile d'en venir à bout par les voyes ordinaires, en envoyant au Roy d'Angleterre des Deputez qui ſe ſeroient embarquez dans un Port de Bretagne, & ſeroient paſſez de là ſans obſtacle à Londres. Cependant il plut à Landais de jetter les yeux ſur un homme de fortune comme luy, & qui étoit d'auſſi baſſe naiſſance. Au lieu de l'envoyer par Mer, il luy ordonna de prendre un

chemin par Terre juſqu'à Calais, & ce fut dans ce chemin que les Eſpions de Loüis découvrirent l'Emiſſaire de Landais. Il leur auroit été facile de l'arrêter: mais ils étoient ſi bien inſtruits des veritables intentions de ſa Majeſté, qu'ils jugerent plus à propos de le gagner. Les propoſitions qu'ils luy firent d'abord, & l'argent comptant qu'ils luy offrirent, changerent ſi generalement l'Emiſſaire de Landais en moins de vingt-quatre heures, qu'il devint un des principaux Eſpions de Loüis. Il communiqua l'inſtruction ſecrette qui luy avoit été donnée en partant; & l'on ne manqua pas d'en retenir l'Original, aprés que l'on luy en eut rendu une copie ſi ſemblable qu'il n'étoit pas poſſible de les diſtinguer l'une de l'autre: tant il y avoit alors aux gages de Loüis des perſonnes habiles à contrefaire l'Ecriture. On en uſa de mêmes à l'égard de toutes les dépeſches que l'Emiſſaire de Landais, à qui l'on permit de continuer ſon voyage & d'executer ſa Commiſſion, reçut de

la

la Cour d'Angleterre pour celle de Bretagne, & il en arriva deux effets également avantageux à Loüis. L'un qu'il eut entre ses mains beaucoup plus de preuves qu'il ne luy en faloit, pour convaincre d'infidelité le Duc de Bretagne son vassal. L'autre que sa Majesté étant informée à point nommé de tous les secrets du Roy d'Angleterre & du Duc de Bretagne qui la regardoient, elle n'eut pas de peine à déconcerter leur negociation, par le moyen des Pensionnaires qu'elle entretenoit, comme l'on a déja dit, à la Cour d'Edoüard Quatre.

Mais Loüis avoit le defaut de prendre quelquefois plaisir à insulter les Gens qu'il avoit trompez, sans faire reflexion qu'il perdoit par-là le fruit de ses ruses. Le Duc de Bretagne luy envoya une Deputation des plus solemnelles dont Chauvin son Chancelier étoit le Chef; pour regler quelques differends survenus entre les Officiers de sa Majesté & ceux de ce Duc, sur des cas que les Premiers pretendoient être Royaux, & les der-

niers n'en convenoient pas. Les Deputez de Bretagne au lieu d'être bien reçûs à la Cour de France, y furent arrêtez ; & on les tint long-temps dans un honnête prison, sans qu'ils en sçussent le veritable motif. Ce ne fut qu'aprés quelques mois qu'on leur montra par l'ordre de Loüis tous les originaux de la Negociation d'Edoüard Quatre avec le Duc de Bretagne, & qu'on leur fit là-dessus de séveres reproches. On les renvoya pourtant en Bretagne sans leur faire d'autre mal, parce que l'on reconnut qu'ils n'avoient eu aucune part dans la felonie de leur Maître.

Mais on fit marcher si promptement deux Armées agueries contre le Duc de Bretagne, que ce Prince qui n'esperoit plus de secours des Flamands, & qui n'en pouvoit recevoir des Anglois avant qu'une partie de son Pays eût été ravagée ; fut contraint de se mettre à la discretion des François. Il fut pourtant plus heureux en cela qu'il ne s'attendoit de l'être : car soit que Loüis crût alors

qu'il y avoit plus à gagner pour luy dans la Flandre que dans la Bretagne, ou qu'il apprehendât que ses Pensionnaires à la Cour d'Edoüard n'eussent plus le credit de le tenir en paix s'il apprenoit que la Bretagne fût en danger d'être reünie à la Monarchie Françoise, il est certain que sa Majesté Tres-Chrêtienne n'imposa point d'autre loy au Duc de Bretagne pour le rétablir dans son amitié, sinon qu'il renonceroit à toutes sortes de Traitez faits ou à faire au préjudice du Roy son Seigneur Suzerain.

Le Duc de Bretagne ravi d'en être quitte à si bon marché, accepta cette condition, & jura de l'observer inviolablement. Mais il n'y avoit pas six mois qu'il en avoit prêté le serment dans l'Eglise Cathedrale de Nantes, lors qu'il la viola en quatre ou cinq differentes rencontres. Les relations de te temps-là ne specifient pas quels furent les Traitez qu'il signa contre la France, & tout ce que l'on en sçait est que Loüis en fut précisément informé; & que pour punir

le Duc de Bretagne de ſon infidelité, il chercha le moyen de former dans ſa Province une guerre civile toutes les fois que ſa Majeſté ou ſes Succeſſeurs voudroient l'attaquer.

Jean de Montfort cadet de la Maiſon de Bretagne s'étoit emparé de ce Duché, à l'excluſion de la fille de ſon frere aîné mariée à Charles de Blois ; & avoit excité par là des troubles qui n'avoient pas eſté ſi bien appaiſez par le gain de la bataille d'Auvray, qu'ils ne ſe fuſſent renouvellez de temps en temps. Et à dire le vray il eſtoit bien mal-aiſé que les Ducs de Bretagne qui deſcendoient en droite ligne de ce Jean de Montfort, & qui par conſequent n'y avoient pas plus de droit que luy, fuſſent paiſibles tant que vivroient les deſcendans de la femme de Charles de Blois. Ces deſcendans eſtoient réduits ſous le Regne de Loüis Onze à Nicole de Ponticure fille de Charles de Bretagne Comte de Ponticure, qui avoit épouſé Jean de Broſſe Seigneur de Bouſſac & Vicomte de Bridieres. Cette Princeſſe

avoit si peu d'esperance de recouvrer la Bretagne, & son mary avoit tant d'aversion pour la guerre, que Loüis ne leur eût pas plûtost fait proposer de luy vendre leurs droits sur cette Province qu'ils y consentirent. Le Procureur General de sa Majesté en dressa le Contract, & les Parties le signerent reciproquement.* Il se trouve encore dans la Chambre des Comptes : mais il ne fut d'aucun usage, à cause que Charles Huit & Loüis Douze Successeurs de Loüis Onze épouserent l'un apres l'autre l'unique heritiere du Duc de Bretagne, & reünirent ainsi en leurs personnes les droits de Jean de Montfort & de Charles de Blois.

* Entre les papiers qui regardent la Bretagne.

Les deux intrigues du Duc de Bretagne dont on vient de parler n'auroient pû être déconcertées à point nommé, si Loüis ne se fût avisé d'une invention qui dure encore, tant elle a été trouvée convenable à la commodité du Public. Comme il changeoit souvent les ordres qu'il avoit donnez ; & qu'il prétendoit qu'on les

executât avec une extrême promptitude, il se trouvoit sujet à des inconveniens où ses Prédecesseurs n'avoient point été exposez. Il n'avoit point un assez grand nombre de Courriers, & ces Courriers n'étoient pas accoûtumez à de longues traites. Les chevaux sur lesquels on les montoit, ne faisoient point assez de diligence, & ils ne trouvoient pas à propos les Hôtelleries, & les choses propres à leur rafraîchissement. On n'y pouvoit remedier par les voyes ordinaires sans qu'il en coûtât beaucoup; & Louis entreprenoit tant d'affaires differentes en un même temps, que s'il n'eût menagé sa bource, elle n'auroit pas suffi pour toutes. Il luy vint en pensée d'établir des Postes dans son Royaume; & les Reglemens qu'il fit là-dessus, le garentirent à l'avenir de la meilleure partie des frais qu'il faisoit auparavant; & luy attirerent de plus un avantage qu'il n'avoit pas prévû, & qui consistoit en ce que ses intrigues s'acheminerent depuis avec plus de secret.

Comme le nombre de ses Ennemis augmenta durant toute sa vie, la défiance qu'il avoit d'eux, s'accrût à proportion qu'il avançoit dans l'âge; & la principale occasion qu'il en eut, fut celle-cy. Les Pitti Gentils-hommes de Florence formerent une conspiration pour tuer Laurens & Julien de Medicis dans le temps qu'ils entendroient la Messe, & l'élevation de l'Hostie fut marquée pour signal de cette execution. Julien fut massacré: mais Laurent aprés avoir été blessé de quelques coups, se sauva par bonheur dans la Sacristie, & ferma la porte sur luy. Il se défendit jusqu'à ce que ses amis accoururent en assez grand nombre pour le dégager; & Loüis ne l'eût pas plûtost appris, qu'il apprehenda qu'on ne le traitât de mêmes. Il choisit pour sa garde cent Gentils-hommes, dont la fidelité & le zele luy étoient connus; & il y ajoûta un corps considerables d'hommes de main, qu'il nommoit ses Pensionaires; & qui reconnoissoient Comines pour leur Chef, comme les

Suiſſes, autant de Picards, & ſix mille Normands. Ils portoient tous des piques ou des halebardes, quoy que les gens de-pied François ne fuſſent point accoûtumez à ſe ſervir de ſemblables armes. La Cavalerie étoit de quinze cent lances, & de trois fois autant d'Archers. On pourvût cette armée d'un ſi grand nombre de canons, & de chariots pour porter le bagage, qu'il parut aſſez que Loüis avoit eu plus d'égard à la pompe qu'à la neceſſité de ſes affaires. Quand on eut achevé de là lever, on travailla à luy faire obſerver une exacte diſcipline; & pour y parvenir on la logea dans un camp choiſi prés le Pont de l'Arche en Normandie, qu'on appella le Real. On caſſa les francs-Archers, ſous pretexte d'employer ce qu'ils coûtoient à la faire ſubſiſter : mais aprés que l'on eut exigé des Peuples à ſon occaſion une groſſe taille, Loüis apprehenda le terrible effet qu'elle ſeroit capable de produire, s'il luy prenoit envie de ſe revolter. I n'oſa pas à la verité la congedier ſi-tôt ;

mais il la divisa, & la mit en garnison dans les Places qu'il avoit ôtées à Marie de Bourgogne.

Il étoit allé au commencement de Mars mil quatre cent quatre-vingt un oüir la Messe dans une petite Eglise de campagne proche des forges de Chinon; & il y sentit une défaillance, qui donna lieu de croire à ses Courtisans qu'il alloit tomber en apoplexie. Ils le porterent dans une maison voisine, & le voulurent mettre aupres du feu : mais Loüis fit quelque effort pour s'approcher de la fenestre. On l'en empêcha de crainte que la froideur de l'air n'augmentât son mal; & il seroit infailliblement mort, si l'Archevêque de Vienne * dont on a parlé dans le Livre précedent, ne fût arrivé fort à propos pour luy servir de Medecin. Ce Prelat qui avoit joint un exacte connoissance de la Medecine à celles de la Physique, & de l'Astrologie judiciaire, reconnut que l'air le soulageroit au lieu de luy nuire, & commanda que l'on ouvrît les fenêtres & la porte de la chambre. Sa

*Angelo Carto,

conjecture se trouva si bien fondée, que Loüis revint à luy peu de temps apres : mais il luy resta une perclusion de toutes les parties de son corps, & principalement des organes qui servent à l'oüye & à la parole. On ne laissa pas neanmoins de le transporter le troisiéme jour suivant au Montil, où il n'eut pas plûtôt recouvré quelque usage de la langue & de l'ouye, qu'il chassa tous ses domestiques qui l'avoient empesché d'approcher de la fenêtre; afin que ceux qu'il retint, ne fussent plus desormais assez hardis pour le contrarier en quoy que ce fût. Il demeura quinze jours à begayer, de sorte que de dix mots qu'il prononçoit à peine en entendoit-on un, & pourtant il se mettoit en colere quand il s'appercevoit qu'on ne l'avoit pas assez bien oüy. Ses oreilles étoient bouchées, & il affectoit de les prêter comme s'il en eût eu un parfait usage. Il faisoit tenir dans la chambre immediatement au dessous de la sienne son Conseil d'Etat, qui n'étoit alors composé

que de Charles d'Amboise Gouverneur de Bourgogne, de l'Evêque d'Alby frere du même d'Amboise, de Pierre de Rohan Maréchal de France, & du Seigneur du Lude. Il vouloit qu'on luy apportât le resultat par écrit de toutes les resolutions que l'on y prenoit; & quoy qu'il ne vît pas, il se fatiguoit pour se mettre en posture d'un homme qui les lisoit actuellement. Ce fut alors que sa défiance passa dans un tel excez, qu'aucun homme dans le Royaume distingué par sa naissance ou par son merite, n'étoit plus en sûreté. On ne sçait pour quelle raison il fit emprisonner quelques Officiers du Duc de Bourbon, nonobstant qu'il fût alors le mieux traité de ses Amis, & que sa Majesté tint pour son principal confident le Comte de Beaujeu frere de ce Duc. Ces deux considerations n'empêcherent pas qu'on ne separât les Officiers de ce Prince: Qu'on ne les mît chacun dans un cachot, & qu'on ne les appliquât à la question. S'il s'en fût trouvé un à qui la dou-

leur eût arraché quelqne témoignage désavantageux au Duc de Bourbon, ce Prince auroit couru risque de la vie ; mais par bonheur pour luy ils souffrirent tous la torture avec une égale fermeté.

Mais rien ne fletrit davantage la reputation de Loüis, que la mauvaise éducation qu'il donna aux premiers Princes de son Sang. On a déja vû qu'il avoit été cause de la mort du Duc d'Orleans par les paroles trop aigres qu'il luy avoit dites dans une assemblée de Notables ; & il est bon d'ajoûter icy que ce Duc n'ayant laissé qu'un fils qui n'avoit que cinq ans plus que le Dauphin, il ne fut pas possible d'obtenir de sa Majesté qu'il fût élevé aupres du même Dauphin, ny qu'il vint à la Cour. Elle voulut qu'il demeurât enfermé dans le Château de Blois ; & elle ne luy permit d'en sortir, que pour aller quelquefois à la chasse. Elle ordonna qu'on ne laisseroit approcher de luy aucun homme d'esprit ny de doctrine ; & elle ne luy laissa du grand

nombre de domeſtiques que ſon Pere avoit eus, que trois valets extraordinairement brutaux, qui ne pouvoient l'aider qu'à pervertir ſon excellent naturel. Ce Duc d'Orleans luy ſucceceda depuis ſous le nom de Loüis Douze; & Dieu permit qu'en devenant Roy, il ſe corrigea des mauvaiſes inclinations qui luy avoient été inſpirées durant ſa jeuneſſe. Ce qu'il y a de plus difficile à comprendre dans la conduite de Loüis Onze en ce point, eſt qu'il avoit deſtiné ce Duc pour ſon gendre, & qu'en effet il luy fit épouſer Jeanne de France ſa ſeconde fille. Mais on ſoupçonna que c'étoit pour l'empêcher d'avoir des enfans, à cauſe que ſa Majeſté ſçavoit bien que Jeanne étoit boſſuë & boiteuſe: Qu'elle avoit le viſage tout à-fait difforme; & que le reſte de ſon corps étoit ſi contrefait, que la nature ſembloit l'avoir excluſe du mariage.

Mais le Duc d'Orleans eut quelque ſujet de ſe conſoler du mauvais traitement qu'il recevoit de Loüis

Onze; puiſque ſa Majeſté ne pardonna pas mêmes à ſon propre Fils, quoy qu'elle n'en eût qu'un. Elle ſe ſouvenoit de s'être deux fois revoltée contre le Roy Charles Sept ſon pere, & d'avoir cauſé la mort de ce Prince, en le reduiſant à ne pas manger de peur d'être empoiſonné; & elle apprehenda ſur ce principe que le Dauphin ne fût d'auſſi mauvais naturel à ſon égard, qu'elle l'avoit été à l'égard de Charles; ou que la Providence divine ne rendît le même Dauphin le plus dénaturé des fils, pour le punir de luy en avoir montré l'exemple. Elle le fit élever dans le Château d'Amboiſe par des femmes, qui le tenoienr ſi caché que l'on douta long-temps s'il vivoit encore. Aucun homme n'approcha de luy avant qu'il eût atteint l'âge de douze ans, & on l'oüit depuis ſe plaindre ſouvent de ce qu'on avoit ſi long-temps negligé de former les qualitez de l'eſ- l'eſprit & du corps que la nature luy avoit données.

La bataille de Guinegaſte avoit

causé tant de chagrin à Loüis, quoy qu'il ne l'eût ny perduë ny gagnée, qu'il conclut contre ses veritables interêts la Treve pour un an avec les Flamans. Mais il n'avoit pas pris garde qu'il en seroit blâmé par toute l'Europe; & qu'on luy reprocheroit de n'avoir sçû faire ny la paix ny la guerre à un Ennemy méprisable au point que l'étoit Maximilien d'Autriche, qui n'avoit ny argent, ny credit, ny experience, ny autorité sur les Flamans. Et de fait on écrivit tant de satyres là-dessus, & l'on composa tant de chansons contre sa Majesté, qu'on la réveilla, ou pour mieux dire, qu'on la contraignit de rompre l'assoupissement où elle feignoit d'être. Elle leva tant de gens de guerre lorsque la Treve fut sur le point d'expirer, & les fit avancer avec tant de diligence sur les frontieres de Picardie, de Champagne, & de Bourgogne, que le Pape Sixte Quatre apprehenda que les Pays-bas ne changeassent de Maître. La crainte de sa Sainteté étoit fondée sur ce que Maximilien

ximilien n'avoit point encore d'armée, les Flamands ne luy ayant fourni qu'une legere contribution ; & l'ayant fournie si tard, que Maximilien venoit seulement de la mettre entre les mains de quelques Officiers d'armée, qui avoient promis de luy mener dix mille Fantassins Alemans. Le Pape qui ne vouloit pas que les François s'aggrandissent davantage, de crainte qu'ils ne pensassent ensuite à porter la guerre dans l'Italie, envoya Julien de la Roüere Cardinal du Titre de Saint Pierre aux Liens son neveu en qualité de Legat à Loüis, pour le disposer à conclure la paix, ou du moins à continuer pour un an la Treve avec Maximilien.

La Cour de Rome s'étoit imaginée que cette negociation seroit des plus difficiles, & à dire le vray elle avoit sujet de le croire. Mais elle ne sçavoit pas que Loüis ne souhaitoit jamais la paix avec plus de passion, que lors qu'il se preparoit à la guerre avec plus d'éclat. Le Cardinal de Saint

Pierre aux Liens fut incomparablement mieux reçu de ſa Majeſté, qu'il ne s'attendoit de l'être, & elle luy donna toute ſorte de ſatisfaction. Mais les Italiens qui negocient n'ont pas accoûtumé de s'arrêter en beau chemin; & le Legat qui ſe ſeroit eſtimé bien-heureux que Loüis luy eût accordé au bout d'un mois ce qu'il avoit obtenu dans une ſeule conference, préſuppoſa que puiſque ſa Majeſté avoit uſé de tant de condeſcendance à ſon égard, elle pourroit bien y ajoûter une grace qui regardoit le ſacré College des Cardinaux.

Il y avoit quatorze ans que le Cardinal Baluë étoit enfermé dans une cage de fer, ſans que perſonne eût encore oſé ſolliciter ſon élargiſſement, & tout le monde étoit perſuadé qu'il y demeureroit toute ſa vie. Cependant le Legat n'eut qu'à témoigner à Loüis qu'il n'oſeroit, ny porter à Maximilien le reſultat de ſa negociation, ny retourner à Rome tant que ſon Collegue ſeroit priſonnier, pour obtenir de ſa Majeſté, qu'il fût

mis en pleine liberté. Le Cardinal Legat mena Balüe à Rome comme en triomphe, & le Pape se piqua de reconnoître les services qu'il avoit rendus à Pie Second son Prédecesseur dans la suppression de la Pragmatique. Sa Sainteté luy donna l'Evêché d'Albe ; & le combla de tant d'autres bienfaits, qu'il devint presque aussi riche qu'il l'avoit été avant sa détention.

Loüis fit divers pelerinages, & les couvrit tous du pretexte de pieté ; mais il n'y en eut aucun dans l'execution duquel il n'eût plus d'un dessein. Il vouloit découvrir la disposition à son égard des Provinces qu'il visitoit ; & lors qu'il jugeoit facile de s'en emparer, il en sortoit à la verité comme il y étoit venu ; mais il y retournoit bien-tôt dans un autre équipage que celuy de Pelerin. Il feignoit toûjours d'être tourmenté de la maladie, dons on disoit que les Saints qu'il alloit prier, guerissoient ; & ne manquoit jamais d'assurer au sortir de leur Eglise, qu'il y avoit re-

çû du ſoulagement. Sa Majeſté n'eut pas ſi-tôt appris que les Peuples du Comté de Bourgogne penſoient à ſe revolter contre elle ; que pour ôter aux Alemans l'occaſion de les ſecourir, on publia par ſon ordre qu'elle alloit en pelerinage à Saint Claude, pour s'aquitter d'un vœu qu'elle avoit fait. Dés qu'elle y fut arrivée, elle travailla beaucoup plus à appaiſer les mécontens, qu'à prier Dieu. Cependant elle ſe vanta d'avoir obtenu par ſes prieres l'entiere gueriſon d'un mal, dont il la faloit croire ſur ſa bonne foy ; puiſqu'il n'en avoit rien paru ſur ſon viſage, ny dans ſa complexion. Elle agit avec plus de franchiſe à l'égard de Palamedes de Fourbin Seigneur de Soliers, auſſi l'avoit-il ſervie avec autant d'adreſſe que de ſuccez.

Le vieux René d'Anjou avoit inſtitué ſon heritier univerſel Charles Comte du Maine fils de ſon frere ; & ce Comte apres avoir recueilli cette ſucceſſion, prétendoit la laiſſer à Charles ou Loüis fils de bâtard de ſon

frere selon quelques Auteurs, ou de son cousin germain paternel selon les autres; par la seule raison qu'il seroit bon de perpetuer en quelque maniere la Maison d'Anjou, en substituant les enfans naturels au défaut des legitimes. Mais Fourbin prit si bien son temps, qu'il luy ôta de l'esprit cette fantaisie; en luy remontrant qu'au lieu de faire l'avantage du Bâtard Charles, il le perdroit infailliblement en luy donnant la Provence; parce que le Roy de France qui étoit le plus proche heritier de la Maison d'Anjou, comme fils de l'aînée des sœurs du Roy René, n'endureroit jamais qu'un fils naturel de cette Maison luy enlevât la succession. Qu'il se saisiroit de la Provence tôt ou tard par force ou par adresse; & que si le Bâtard Charles ne perissoit point dans cette querelle, il y succomberoit au moins; & seroit reduit de passer le reste de sa vie dans l'exil, & mêmes dans la mendicité. Au lieu que si la Provence étoit reünie à la Monarchie Françoise, Loüis consentiroit en cette conside-

donnée ensuite : mais que ce n'avoit été qu'à cause qu'il n'avoit point alors la moitié des gens de guerre necessaires pour la conserver. Au lieu que la Provence ne seroit pas plûtôt reünie à la France, que ses Peuples vivroient dans une profonde tranquillité, puisqu'ils n'auroient plus rien à craindre par Terre ; & les Arragonois ne penseroient plus à les incommoder par Mer, quand ils seroient assurez d'avoir affaire à un Roy incomparablement plus puissant que le leur.

Les Gentils-hommes de Provence derent à leur tour à la force de cette raison ; & comme ils étoient en possession de remplir tous les Tribunaux de leur Pays, & qu'ils y exerçoient la Judicature, Fourbin assuré du succez de son entreprise convoqua les Etats de la Province, & leur communiqua le modele du Testament de leur Comte, tel que les Conseillers d'Etat de Loüis l'avoient dressé. Les Etats l'approuverent si generalement, qu'il n'y eut aucun Député de contraire avis. Leur Comte testa* dans

* Tristan.

Frotier signa des premiers dans ce Testament.

les formes, & mourut un an aprés. Loüis ne fut point obligé d'aller en Provence; & l'acquisition d'un Pays si necessaire à sa Couronne, ne luy coûta rien. Sa Majesté se surpassa elle-même dans la reconnoissance qu'elle en témoigna, & il n'y a dans l'ancienne Histoire qu'un seul exemple de ce qu'on va dire.

Vespasien étoit redevable de l'Empire à son amy Mucien, qui avoit mieux aimé le luy ceder que de le prendre pour luy; & Vespasien ne crut pas pouvoir assez reconnoître l'obligation qu'il avoit à Mucien, qu'en se contentant du titre d'Empereur, & en laissant à son amy durant sa vie gouverner l'Empire à sa fantaisie. Loüis fit de mêmes à proportion à l'égard de Fourbin, puisqu'il ne se contenta pas de luy donner l'usufruit de la Provence: mais de plus il luy permit d'en exercer la Souveraineté d'une maniere si peu limitée, qu'il n'y avoit aucun appel des Sentences renduës dans la Provence au Conseil de sa Majesté, non pas

mêmes

mêmes pour ce qui regardoit les droits regaliens ; & Loüis eut la delicatesse de n'endurer jamais qu'on luy parlât au désavantage de Fourbin, ny de sa conduite.

On a vû dans le premier Livre de cette Histoire que Loüis étoit un méchant fils ; & que s'il ne fut la cause de la mort de son Pere, il en fut au moins l'occasion. Mais on doit ajoûter icy qu'il fut le seul de son rang, qui porta au de-là du tombeau l'aversion qu'il avoit conçuë pour celuy dont il tenoit la vie. Il est constant que le Roy Charles Sept étoit un esprit mediocre, & qu'il ne se servit durant son Regne d'aucun Ministre qui fût extraordinairement habile : cependant il laissa toutes les Charges de l'épée & de la robe remplies d'Officiers qui en étoient si dignes, que la plus noire calomnie n'auroit osé y trouver à redire. Loüis n'en pouvoit douter, & les connoissoit presque tous assez pour rendre témoignage de leur merite. Il en déposa neanmoins autant qu'il pût sans trop hazarder son re-

pos, & la ſeule raiſon qu'il en rendit, fut qu'ils étoient redevables de leur avancement à ſon Pere.

Il ne ſauva pas mieux les dehors de la bien-ſéance & de l'honnêteté à l'égard des empoiſonneurs de ſon frere; & quoy qu'il eût interêt de faire croire à ſes Sujets qu'il n'y avoit rien contribué, il leur donna par ſa conduite lieu de ſoupçonner qu'il en étoit l'auteur. Tout le monde s'attendoit qu'il feroit un exacte recherche des complices de l'Abbé de Saint Jean d'Angeli; & pourtant non ſeulement il s'en abſtint, mais de plus il empêcha les Juges ſuperieurs auſſi-bien que les ſubalternes d'en dreſſer les informations. Il reçut à ſa Cour ceux que la voye publique accuſoit de ce crime: Il les mit dans ſon Conſeil: Il les employa dans les plus importantes affaires; & il prit plaiſir à les diſtinguer de ſes plus fideles ſerviteurs par les exceſſives liberalitez dont il les combla.

Il garda ſi peu de juſtice à l'égard de ſes domeſtiques; qu'il n'y en avoit pas

un qui ne fût mécontent de luy, & qui n'eût sujet de l'être ; & pourtant il ne se trouve pas qu'aucun d'eux, excepté Baluë, l'ait trahi : ce qui ne sçauroit être attribué qu'à deux raisons. L'une que ses Ennemis & ses Voisins n'achetoient pas à beaucoup prés ses domestiques si cher, qu'il achetoit les leurs ; & quand ils l'auroient voulu faire, ils n'en avoient pas les moyens. Ainsi quelques maltraitez que fussent les Courtisans de sa Majesté, ils n'avoient pas lieu d'esperer que leur fortune devint meilleure s'ils changeoient de Maître ; & par consequent ils luy demeuroient attachez, quoy qu'aucun d'eux depuis le premier jusqu'au dernier ne fût certain qu'il le garderoit un seul jour. L'autre raison consistoit dans la bizarrerie de Loüis ; qui luy étoit naturelle en partie, & qu'il affectoit aussi en partie par principe de politique. Il ne laissoit pas à la verité sans quelque recompense les signalez services qu'on luy rendoit : mais il ne les recompensoit pas non plus à proportion du pro-

fit qu'il en avoit tiré, ou du plaisir qu'il en avoit reçu. Il arrivoit mêmes souvent qu'il donnoit de grandes gratifications pour tres-peu de chose ; & que ceux qui s'étoient le moins attendus à ses liberalitez, se trouvoient en un moment, & sans sçavoir pourquoy, en état de passer commodément le reste de leur vie. Les exemples que les autres Courtisans en avoient devant les yeux faisoient plus d'impression dans leurs esprits que toutes les injustices qu'ils voyoient commettre à sa Majesté, & ils se promettoient d'elle qu'un heureux moment repareroit avec usure le tort qu'elle leur avoit fait jusques-là.

Si Loüis changeoit souvent de domestiques, ceux qui luy revenoient assez pour l'obliger à les garder longtemps, n'étoient pas beaucoup mieux traitez. A peine les payoit-on en deux ans d'un quartier de leurs gages ; & quand la necessité les pressoit de les demander, toute la grace qu'on leur faisoit étoit de les remettre en un autre temps, ou de les refuser abso-

lument. Car s'ils continuoient leurs ſolicitations, ils ſe rendoient importuns, & pour lors on les chaſſoit honteuſement; & quelquefois mêmes on les mettoit entre les mains de Loüis Triſtan l'Hermite Compere de Loüis, qui étoit le plus terrible inſtrument de ſes vangeances. Ainſi la maiſon de ſa Majeſté étoit réduite à de telles extrêmitez, qu'il n'y avoit point d'homme dans le Royaume qui ne preferât de ſervir un ſimple Gentilhomme à être domeſtique du Roy, quand il n'avoit pas aſſez d'ambition pour en être aveuglé.

Il étoit plus menager en certaines rencontres que le plus avare de ſes Sujets; & l'on trouve encore dans la Chambre des Comptes de Paris *des Regiſtres, qui contiennent que les habits de ſa Majeſté étoient des plus méchans draps. Qu'il portoit pluſieurs années le même chapeau, quoy qu'il fût gras. Qu'il n'avoit payé que vingt ſols à ſon Tailleur pour avoir mis deux manches neuves de futaine à ſon vieil pourpoint de cuir, & que quinze des*

niers à son Cordonnier pour avoir acheté une boëtte pleine de vieux oin propre à graisser ses bottes.

La plûpart des rélations Françoises & Espagnoles qui furent faites à l'occasion de l'entrevuë de Loüis avec Henry Quatre Roy de Castille mettent pour raison de l'étrange changement qui s'y fit, l'extrême negligence de Loüis à s'habiller en Prince de son rang; & pour dire le vray avant cette entrevuë les François & les Castillans pratiquoient à l'égard les uns des autres toutes les regles d'un bon voisinage. Ils se secouroient reciproquement: Ils se rendoient tous les bons offices qu'exigeoient la bienséance & la charité; & comme les Roys de Castille n'avoient pas manqué de faire des diversions considerables dans les Etats des Roys d'Arragon toutes les fois que ceux-cy avoient porté la guerre dans le Languedoc ou dans la Guienne, de mêmes le Connétable du Gueclin avoit conduit en Castille une formidable armée de François à la priere de Hen-

ry de Transtamar, lors qu'il s'étoit agi de resister à la tirannie de Pierre le Cruel; & le Comte de Foix & le Sire d'Albret avoient souvent rendu les mêmes offices aux Roys de Castille, Successeurs du même Transtamar. Mais apres que la Cour de Henry Quatre Roy de Castille, qui s'étoit mise dans un équipage si magnifique qu'il ne s'en étoit point vû de semblable ny d'approchant depuis trois ou quatre cent ans, eut apperçu Loüis habillé d'un drap de Berry qui n'étoit pas neuf, & la tête couverte d'un vieil chapeau qui n'étoit remarquable que par une Nôtre-Dame de plomb qui y étoit attachée, les Castillans conçurent tant de mépris pour les François à cause de leur Roy, qu'ils prirent pour rompre avec eux la premiere occasion qui s'en offrit; & l'antipathie entre les deux nations commença dés-lors, pour devenir ensuite immortelle.

Les deux passions dominantes de Loüis furent pour la chasse, & pour les Dames; & l'on remarqua que sa

liberalité paſſoit dans un excez inconcevable, toutes les fois qu'il s'agiſſoit de ſatisfaire l'une ou l'autre de ces paſſions. Quant à la premiere il entretenoit un prodigieux nombre de Veneurs, de Fauconniers, d'oiſeaux, & de chiens; & il étoit ſi jaloux d'empêcher que ceux qui avoient le droit de chaſſer ne l'exerçaſſent ſous quelque pretexte que ce fût, qu'il étoit plus dangereux de tuer un cerf qu'un homme. Pour la ſeconde quoy qu'il affectât de perſuader ſes Sujets & les Etrangers qu'il obſervoit la * chaſteté conjugale avec une extrême exactitude, & qu'il ſe vantât mêmes d'en avoir fait un vœu, il ne l'obſerva pourtant ny dans ſa jeuneſſe, ny dans un âge plus avancé. Quand il partit de Lyon apres avoir reçu l'avis certain de la défaite du Duc de Bourgogne à Morat, il mena avec luy au grand ſcandale des gens de bien depuis cette Ville juſqu'à celle de Paris deux Maîtreſſes, l'une nommée la Gigonne qui étoit veuve, & l'autre appellée la Paſſefilon qui étoit

* Dans les Manuſcrits de Meſſieurs du Puy.

femme d'un Marchand. Il fit depuis venir de Dijon incontinent apres que le Prince d'Orange l'eut rendu maître du Duché de Bourgogne, une Demoiselle tout-à-fait charmante, nommée Huguette de Jaquelin. Mais avant tout cela l'on trouve dans la Bibliotheque du Roy trois Contrats de mariage, qui sont autant de marques de l'incontinence de Loüis; puisqu'il y paroît en qualité de Pere de trois filles naturelles, & qu'il les marie sans affecter de déguisement. Sur quoy l'on ne sçauroit assez admirer que sa Majesté qui avoit deux filles legitimes, & trois naturelles, pourvût si mal les legitimes, qu'elles furent malheureuses avec les maris qu'elle leur donna; & qu'au contraire elle eut un si grand soin des naturelles, qu'elles épouserent par son ordre trois des plus honnêtes Seigneurs du Royaume, & passerent heureusement leurs vies avec eux.

La Comtesse de Beaujeu avoit tant d'esprit; & son Epoux en avoit si peu, que ceux qui prenoient la li-

berté de la railler ſur ſon mariage ; diſoient que ſon Pere l'avoit traitée comme le Mezence de Virgile agiſſoit à l'égard de ſes Ennemis, qu'il faiſoit attacher tous vivans à autant de corps morts.

Comme le Duc d'Orleans avoit épouſé par force la ſeconde fille de Loüis, & qu'elle étoit en effet extraordinairement laide, on ne s'étonna pas de la voir maltraitée par ſon mary juqu'à la rupture du mariage qu'il avoit contracté avec elle ; & l'on ſe contenta d'avoüer à ſa loüange, que jamais Princeſſe n'avoit mieux fait de neceſſité vertu que celle-là.

La premiere des filles naturelles de Loüis au contraire, fut d'abord promiſe au Seigneur de la Cour le plus univerſellement eſtimé, qui étoit Loüis Bâtard de Bourbon. Ce Loüis fut le ſeul qui fixa pour ainſi dire l'inconſtance du Roy à ſon égard, & qui conſerva juſqu'au bout la conſideration que ſon Maître avoit pour luy. Il s'aquitta avec un égal ſuccez des diverſes Charges qui luy furent

données ſur Mer, ſur Terre, dans la maiſon du Roy, dans le gouvernement des Provinces les plus éloignées du centre du Royaume, & dans les armées; & comme il étoit convaincu que ſa femme avoit au moins contribué au commencement de ſa fortune, ſi elle ne l'avoit point augmentée, il en eut une reconnoiſſance qui pouvoit en un beſoin ſervir d'exemple aux meilleurs des maris.

La ſeconde fille naturelle épouſa Antoine du Bueil Comte de Sancere, de qui Loüis avoit eu raiſon de vanter la fidelité. Le Roy Charles Sept luy avoit donné la Senechauſſée de Berry, & il n'y avoit pas un Gentilhomme de cette Province qui ne ſe tint honoré de l'avoir pour Chef: cependant Loüis à ſon avenement à la Couronne, n'excepta pas du Bueil de la maxime generale qu'il s'étoit preſcrite de caſſer tous les Officiers de ſon Pere. Sa Majeſté luy donna un Succeſſeur: le relegua dans ſon Château de Sancerre; & ne luy voulut pas permettre de venir à la Cour,

quoy qu'il y eût des affaires pressantes, & de grande importance. Du Bueil souffrit sa disgrace plus patiemment que les autres Seigneurs que l'on maltraitoit aussi bien que luy; & il demeura enfermé dans son Château durant cinq ans jusqu'à ce que la Ligue pour le Bien Public ayant été découverte & Loüis sçachant que du Bueil avoit constamment refusé d'y entrer, luy manda de le venir trouver. Du Bueil obeït; & servit sa Majesté non seulement à la bataille de Montlehery, mais encore à traiter separément pour elle avec les Ducs de Bretagne & de Bourbon. Elle le choisit pour son Gendre peu de temps apres; & sa femme se trouva si bien de l'avoir eu pour Epoux, qu'apres qu'il l'eut menée à Sancerre elle ne voulut plus retourner à la Cour.

Enfin la troisiéme fille naturelle de Loüis fut donnée à Aymard de Poitiers Seigneur de Saint-valier sorti de l'ancienne Maison des Comtes de Valentinois. Ce que sa Majesté

avoit eu le plus à cœur depuis qu'elle avoit déconcerté la Ligue du Bien Public, étoit d'empêcher que son Frere unique à qui elle avoit été contrainte de donner la Guienne en appanage, ne formât trois liaisons qui auroient été également préjudiciables à la France. Henry Quatre Roy de Castille leurroit ce jeune Prince de l'esperance de la succession, en luy promettant l'Infante Jeanne sa fille unique. Les Ducs de Bourgogne & de Bretagne fomentoient le mécontentement qu'il avoit de Loüis Onze son frere, en luy faisant esperer l'heritiere des Pays-bas, pourvû qu'il se révoltât une seconde fois; & le Comte d'Armagnac luy reprochoit qu'il avoit été trompé dans l'accommodement avec sa Majesté, puisqu'au lieu de la Guienne & du Poitou qui luy avoient été promises, on ne luy avoit tenu parole que pour la seule Guienne. Loüis n'avoit opposé à toutes les intrigues que l'on vient d'abreger, que l'adresse & la probité de Saint-valier; & cet habile Courti-

ſan s'étoit ſi bien prévalu de l'aſcendant qu'il avoit pris ſur le Duc de Guienne, qu'il l'avoit retenu dans l'obeïſſance juſqu'à la mort. Un ſervice de cette nature ne devoit pas demeurer ſans récompenſe, & Loüis donna le gouvernement de Poitou à Saint-valier en le faiſant ſon Gendre. Il n'auroit rien manqué à la ſatisfaction des deux Epoux, ſi leur union eût été de plus longue durée. Mais Saint valier fut bien-tôt veuf, & ne penſa plus à ſe remarier : tant il étoit perſuadé qu'il luy ſeroit impoſſible de trouver une femme qui approchât du merite de celle qu'il avoit perduë.

Si la curioſité porte ceux qui liront cet endroit à s'enquerir pourquoy la conduite de Loüis fut ſi bizarement differente à l'égard de ſes filles legitimes & de ſes filles naturelles, il eſt aiſé de les ſatisfaire en les obligeant à prendre garde que ſa Majeſté n'eut en vuë que l'interêt de ſes filles naturelles en les mariant, & qu'au contraire elle ne regarda

que ſon propre interêt en mariant ſes filles legitimes. Elle s'imagina qu'il importoit peu qu'elle ſacrifiât la Comteſſe de Beaujeu & la Ducheſſe d'Orleans, pourvû que le Duc de Bourbon eût dans ſa Maiſon une Belle-ſœur qui le détournât de ſuivre le party des mécontens lors qu'il en ſeroit ſollicité avec plus d'ardeur; & que le Duc d'Orleans eût une femme qui luy ôtât la penſée de recouvrer dans l'Italie le Duché de Milan, qui l'auroit rendu preſque auſſi redoutable à la France, que l'avoient été les derniers Ducs de Bourgogne à cauſe des Pays-bas. Mais Loüis n'apprehendant pas que le Bâtard de Bourbon s'entendît avec les Arragonois, pour reünir à leur Monarchie les Comtez de Rouſſillon & de Cerdagne. Que du Bueil changeât de conduite, aprés s'être ſignalé par une longue probité qui luy avoit reüſſi au de-la de ſes eſperances; & que Saint-valier ſe déclarât pour le Comte d'Armagnac, qui avoit ſuccombé dans la meilleure de ſes Places, qui

étoit celle de Leitour, sa Majesté laissa l'amour paternel qu'elle avoit pour ses filles naturelles agir dans toute son étenduë; & imita les fleuves qui reprennent infailliblement leur course ordinaire, quand il n'y a plus de digues qui les détournent, ou les arrêtent.

Il est étonnant que la calomnie ait osé accuser Loüis d'avoir eu Charles Huit d'une Maîtresse; & d'avoir obligé la Reine Charlotte de Savoye sa femme à le supposer pour legitime, sur ce qu'elle ne pouvoit élever d'enfans mâles. Mais comme il ne s'en trouve rien dans les Memoires tant soit peu dignes de foy; & que d'ailleurs on ne s'avisa point d'en parler dans les guerres civiles que les Ducs d'Orleans & de Bretagne exciterent, & continuerent assez long-temps durant la jeunesse du même Charles, ce que l'on n'auroit pas manqué de faire si la chose eût été tant soit peu vray-semblable, on ne la rapporte icy que pour la traiter de ridicule.

La principale Noblesse & les Courtisans accoûtumez à la magnificence & à la familiarité du Roy Charles Sept, avoüerent tous que Loüis ne luy ressembloit ny au dedans ny au dehors; c'est-à-dire ny de taille, ny de visage, ny pour le tour d'esprit, ny pour l'entretien, ny pour les actions; & qu'il n'y avoit en luy aucune des qualitez qui servent à former la Majesté Royale, & que l'on avoit admirées dans son Prédecesseur: Que ses gestes étoient languissans: Qu'il avoit la vuë basse: Qu'il ne pouvoit regarder long-temps fixement une même personne: Qu'il avoit la parole traînante: Qu'il agissoit & marchoit de mauvaise grace; & qu'enfin il étoit si timide, que rien n'étoit capable de luy donner de suffisantes assurances. Que la bassesse de son cœur ne luy avoit jamais permis d'aimer rien de grand ny de beau. Qu'encore que le Roy son pere eût pris tout le soin imaginable de le faire bien instruire, il avoit conservé toute sa vie une secrete aversion pour les Scien-

ces & pour les Arts, quoy qu'il l'a cachât autant qu'il luy étoit possible. Qu'il ne s'addonnoit qu'à l'Astrologie judiciaire, encore n'étoit-ce que par une vaine curiosité, & que pour en donner un témoignage qui passât à la posterité, il avoit reduit toute la science de son Fils, & toute l'éducation qu'il vouloit qu'on luy donnât, à cette seule maxime de politique : *Qui ne sçait pas dissimuler, ne sçait pas regner.*

Mais on ne sçauroit disconvenir qu'il avoit une antipathie naturelle & un secret mépris pour les marques de la Royauté qui sont les plus éclatantes & qui contribuënt davantage à conserver, & mêmes à augmenter le respect des Sujets pour leurs Souverains. Qu'apres avoir chassé de sa Maison presque tous les hommes de merite & de qualité, il se servit de son tailleur pour Heraut d'armes, de son Barbier pour Ambassadeur, & de son Medecin pour Chancelier. Et de fait il s'abaissa quelquefois jusqu'à s'entretenir avec ses Marmitons ; &

à recevoir à table des gens, que ses valets auroient eu peine d'inviter à la leur.

Ceux de ses Sujets dont la pieté étoit solide, avoient mauvaise opinion de la sienne, & la tenoient pour une veritable superstition. Ils avoient remarqué que ses dévotions affectées & ses pelerinages, n'avoient point eu d'autre but que de tromper ceux qui avoient été assez credules pour s'y fier; & il faloit être bien serieux pour s'empêcher de rire, en luy voyant un méchant chapeau environné de figures de Saints faites la plûpart de plomb, qu'il baisoit à toutes occasions, & sur tout lorsqu'il luy venoit de bonnes ou de fâcheuses nouvelles. Il se mettoit pour cela si promptement à genoux en quelque lieu sale ou incommode qu'il se rencontrât, qu'il donnoit lieu de croire que c'étoit un simptome de folie qui venoit de le prendre.

Cependant il avoit si peu de confiance en Dieu, que lors qu'il luy survenoit des affaires d'extraordinaire

importance qu'il n'avoit pas prévûës, & qu'il déſeſperoit de terminer à ſon avantage : au lieu d'avoir recours aux ſeules voyes autoriſées dans la Religion Chrêtienne, qui ſont celles de la priere, de l'aumône, & du jeûne, il s'adreſſoit à des diſeurs d'avanture, tels qu'étoient alors un Juif de Valence appellé Manaſſes, Jean Colleman, & quelques autres.

Loüis fut mal toute ſa vie avec les Officiers des Cours ſuperieures de ſon Royaume ; & la raiſon en fut de ſon côté qu'il étoit ſi jaloux de ſa puiſſance, qu'il ne pouvoit ſouffrir qu'ils luy fiſſent des remontrances ; & neanmoins il n'arrivoit que trop ſouvent qu'en moins d'un an il les vouloit obliger à verifier des ordonnances directement contraires les unes aux autres, ſans prendre garde qu'il y alloit de la reputation de ces illuſtres Corps de ne ſe pas contredire ; & que s'ils le faiſoient, le contrecoup en rejaliroit ſur ſa Majeſté. Le ſujet de leur averſion pour elle conſiſtoit en ce qu'ils étoient forte-

ment persuadez que si elle étoit un jour assez paisible pour n'avoir plus rien à craindre au dedans ny au dehors de son Royaume, elle n'épargneroit rien pour les abaisser, quand ce ne feroit que pour montrer qu'elle avoit élevé beaucoup son autorité au dessus de celle de ses Prédecesseurs. Loüis renversa la plûpart des anciennes Lois de l'Etat ; & donna de cette sorte occasion à Buchanaan * d'écrire, qu'il avoit exercé la tirannie en France. Il luy suffisoit quelquefois de croire qu'un homme fût criminel ; & quand il étoit prévenu, il ne pouvoit plus souffrir que l'on observât les formes de la Justice. Il commençoit par l'execution des prétendus coupables, & il étoit alors secondé par l'instrument de ses cruautez le plus propre qu'il auroit pû choisir. C'étoit le même Tristan grand Prevôt de l'Hôtel dont on a déja parlé ; qui devint si execrable à tous les gens de bien, qu'ils n'osoient le nommer. Cet homme sanguinaire ne se contentoit pas d'obéir

* Dans son Histoire d'Ecosse.

quand on luy commandoit d'ôter ſa vie à ceux qui n'avoient été convaincus d'aucun crime: mais de plus il le faiſoit avec une precipitation, qui n'auroit point été excuſable dans les perſonnes les plus barbares. Il arrivoit de-là qu'il prenoit quelquefois les innocens pour les coupables; & qu'afin de reparer la faute qu'il avoit commiſe en ſe méprenant, il faloit qu'il tuât deux perſonnes pour une.

Lorſque les Prevôts de Loüis interrogeoient un Patient, ou le mettoient à la torture, ſa Majeſté ſe faiſoit un ſingulier plaiſir de les regarder d'un lieu qu'elle avoit fait dreſſer exprés pour voir commodément ſans être vû. * Seiſſel ajoûte que pour peu de ſejour que fiſt Loüis dans les Villes ou dans les Châteaux de ſon Royaume, on les trouvoit environnez de force potences; & comme ſi l'on n'eût pas toûjours voulu prendre la peine d'en dreſſer, on appercevoit des pendus aux arbres les plus proches. Si les priſons ordinaires ne ſuffiſoient pas pour contenir ceux que

* Dans ſon Hiſtoire de Loüis Onze.

l'on arrêtoit, on les mettoit dans les maiſons voiſines, & ſouvent on les entendoit crier de jour & de nuit pour les tourmens qu'on leur faiſoit ſouffrir: encore avec tout cela n'étoient-ils pas les plus malheureux, puiſqu'il y en avoit d'autres que l'on jettoit ſecrettement dans la riviere.

Loüis ne fut pas ſi grand homme d'Etat qu'on le publioit durant ſa vie, & qu'on l'a voulu faire croire apres ſa mort ; & pour peu qu'on l'examine de pres ; on ſera convaincu qu'il n'étoit habile que dans les petites choſes, & que les grandes paſſoient la portée de ſon eſprit. Il eſt vray qu'il ſe démêla fort adroitement de la guerre du Bien Public : mais il eſt encore vray que c'étoit luy qui l'avoit excitée. Il s'étoit attiré mal-à-propos les Princes & les Seigneurs de ſon Royaume ; & il ne les appaiſa que par des infidelitez & des ſupercheries, qu'il auroit prudemment évitées s'il eût voulu. Il ne tenoit qu'à luy d'être le plus heureux Roy de ſon ſiécle, & il s'embaraſſa ſans raiſon

dans un plus grand nombre d'affaires qu'il n'en pouvoit vuider. Il ne luy faloit que laisser le Royaume dans l'état qu'il étoit à la mort de son Prédecesseur, & il y auroit trouvé son compte en plus d'une maniere : car outre qu'il auroit joüy toute sa vie d'une profonde tranquillité, il étoit assuré que puisque les principaux de ses Sujets ne l'avoient pas voulu servir contre son Pere, ils n'appuyroient jamais son fils contre luy. Cependant il n'oublia rien de ce qui servoit à troubler son propre repos, & ce fut là presque la seule chose qui luy reüssit.

Loüis s'étoit d'abord proposé de regner en la maniere de l'Empereur Caligula ; qui ne se soucioit pas d'être aimé pourvû qu'on le craignît, & il en arriva à sa Majesté trois inconveniens. L'un qu'il ne fut jamais aimé sincerement ny constamment : L'autre qu'il jetta ses Ennemis dans le desespoir ; & le dernier qu'il ne fut redevable qu'à la force, de ce qu'il pouvoit obtenir par la seule douceur. Sa

maniere de gouverner ne fut approuvée ny par ſes Sujets, ny par les Etrangers; parce qu'il changeoit ſi ſouvent de conduite, qu'il donnoit lieu de croire qu'il étoit le moins éclairé ou le plus inconſtant des hommes. Les fineſſes dont il uſoit étoient trop ſubtiles, & devenoient inutiles par ce ſeul manquement. Il avoit pris une telle habitude à ne negocier que par un grand nombre de circuis, qu'il dédaignoit de conclure les Traitez toutes les fois qu'il y trouvoit trop de facilité. Comme il n'employoit preſque jamais une même perſonne dans deux affaires d'importance, ſes Miniſtres n'avoient point aſſez d'experience; & la reſolution qu'il avoit priſe de les déſavoüer en cas qu'ils ne le ſerviſſent pas tout-à-fait à ſon gré, luy faiſoit preferer les gens de baſſe naiſſance aux perſonnes de qualité. S'il affectoit de paroître fin, tous ceux qui traitoient avec luy ſe défioient des propoſitions les plus claires qui venoient de luy; & les Suiſſes ne voulurent ſigner l'al-

liance dont il avoit dressé les Articles, qu'apres les avoir montrez aux plus fameux Jurisconsultes & Politiques de leur temps, pour sçavoir s'il n'y avoit point eu de supercherie ou d'équivoque cachée sous les mots que sa Majesté avoit preferez aux autres qui leur étoient sinonimes.

On ne sçauroit l'excuser de ce qu'il se laissa tromper honteusement en cinq memorables rencontres. La premiere par le Duc de Bretagne, lors qu'il luy accorda un delay durant lequel ce Prince luy soûleva la plûpart de ses Sujets. La seconde par le Pape Pie Second; qui tira de luy par addresse la suppression de la Pragmatique, & ne voulut ensuite rien executer de ce qu'il luy avoit promis. La troisiéme par Maximilien d'Autriche; quand il luy rendit par un Traité de Treve des Places si considerables, que sans elle les Flamans n'auroient pû continuer la guerre contre les François. La quatriéme par le dernier Duc de Bourgogne, lors qu'il s'alla mettre entre ses mains dans

Peronne, ſans avoir pris aucune des precautions neceſſaires à ſa propre ſeureté; & la derniere par le Duc de Bourgogne, quand il ſe laiſſa mener au Camp devant Liege, qui fut le lieu le plus dangereux où il ſe trouva de ſa vie. Il entendoit mieux à reparer ſes fautes & celles d'autruy, qu'à les prevenir; & il luy échappoit quelquefois des paroles inconſiderées, dont il avoit beaucoup de peine à détourner les contrecoups, nonobſtant qu'il ſe vantât qu'il brûleroit ſon chapeau s'il ſçavoit les ſecrets enfermez dans ſa tête. Ses deux principaux Ennemis furent les Ducs de Bourgogne & de Bretagne, & pourtant il ne vint à bout ny de l'un ny de l'autre. Car le Duc de Bretagne remporta toûjours quelque avantage ſur luy, & ſa Majeſté témoigna de vive voix & par écrit qu'elle le redoutoit. Pour le Duc de Bourgogne, elle ne le vainquit que par les armes des Suiſſes; & ce qui tourna le plus à ſon déshonneur, fut qu'elle ne ſçut pas profiter de l'avantage que le

Duc de Lorraine luy avoit procuré en gagnant la bataille de Nancy.

*Dans la Chronique de Jean le Maire.

Ceux qui approchoient* de sa Personne, & qu'il honoroit de sa confidence, le connoissant assez pour juger qu'il aimoit mieux oüir dire du mal que du bien, sur tout des Grands & des Magistrats, luy firent commettre un grand nombre d'injustices & de violences, dont on pourroit remplir des volumes entiers. Ce fut apparemment là ce qui avoit engagé ses Peuples dans un état si proche du désespoir, que s'il eût vécu plus longtemps, il y auroit eu dans la France une generale revolte. La milice n'observoit sous luy aucune des Lois, que le Comte de Dunois luy avoit si sagement prescrites sous le Regne précedent. Elle avoit ôté aux Paysans les chevaux & les bœufs dont ils avoient accoûtumé de labourer la campagne ; & les avoient reduits à suppléer eux-mêmes au défaut de ces animaux, en s'attachant le soc de la charruë, & en le traînant, encore faloit-il que ce fût de nuit : Car

s'ils l'euſſent entrepris en plein jour, ils n'auroient pas évité l'un de ces deux inconveniens ; d'être maltraitez par les gens de guerre, ou de tomber entre les mains des Commiſſaires des Tailles, qui n'auroient pas eu plus de pitié pour eux que les ſoldats.

Il employa la plûpart des quatre millions ſept cent mille livres qu'il exigeoit tous les ans de ſes Sujets, à acheter des Eſpions & des creatures dans des Etats voiſins du ſien, & dans les Cours de ſes principaux Feudataires. La plus grande de ſes paſſions auroit été de corrompre les Gouverneurs des Places qui appartenoient au dernier Duc de Bourgogne. Mais il luy fut impoſſible de la ſatisfaire durant la vie de ce Prince ; parce qu'il avoit gagné l'affection de ſes Sujets en un point, qu'aucun d'eux ne le trahit, quoy qu'on luy offrît pour cela des ſommes immenſes, & d'ailleurs les Bourguignons & les Flamands n'auroient jamais ſouffert que l'on confiât à des

étrangers la garde de leurs forteresses. Ils ne conserverent pas tant de fidelité pour la fille de leur Maître : mais il est constant, & on l'a déja remarqué plus d'une fois, que ceux d'entre eux qui se laisserent corrompre se vendirent fort cher ; & qu'ils coûterent d'autant plus à Loüis, que les Emissaires qui leur portoient l'argent de sa Majesté, la trompoient de moitié. On opposera peut-être qu'il faudroit excepter de ce nombre Philippe de Comines. Mais il est aisé de répondre que ce Seigneur fut contraint par son propre Maître de le quitter, comme l'on a dit vers la fin du quatriéme Livre, & & que de plus il changea de party & de patrie en honnête homme, puisqu'il ne le fit que pour éviter la mendicité, & qu'apres en avoir demandé la permission au Duc de Bourgogne, & luy avoir remis les Charges qu'il tenoit de luy.

Les Prédecesseurs de Loüis n'avoient point levé de Tailles sans le consentement exprés des Etats du

Royaume : mais pour luy il crut que cela dérogeoit á la puissance absoluë. Il imposa pres de cinq millions par an sur ses Sujets, sans observer d'autre formalité que celle de témoigner par des écrits signez de sa main, qu'il avoit besoin de cette immense contribution pour survenir aux necessitez de l'Etat. On luy est pourtant redevable de deux Eglises qu'il bâtit, & d'une troisiéme qu'il releva. Les deux premieres furent celle des Filles de l'*Ave Maria* situées à Paris auprès de S. Paul, & celle de Nôtre-Dame de Clery, & la derniere fut celle de l'Abbaye de la Victoire auprès de Senlis. Quoy qu'il fût tellement ennemy de la memoire de son Pere, qu'il luy suffisoit de sçavoir que ce Prince eût souhaitté une chose pour ne la pas faire, il executa pourtant la volonté qu'il avoit euë d'établir un Parlement dans la Ville de Bourdeaux aussi-tôt que la Guienne seroit si bien affermie sous la domination des François, qu'il ne fût plus necessaire d'y entretenir un grand

nombre de gens de guerre pour la preserver des surprises des Anglois : ce qui n'étoit point arrivé sous le Regne de Charles Sept.

Loüis établit encore un Parlement dans la Ville de Dijon, peu de temps apres que le Duché de Bourgogne luy fut revenu par la mort de Charles le Guerrier. Mais quoy que l'on ne pût disconvenir de l'importance de ces deux Tribunaux dans les Provinces de Guienne & de Bourgogne, on étoit tellement accoûtumé à juger peu favorablement des meilleures actions de Loüis, que l'on aima mieux croire que la veritable raison qui l'avoit porté à l'établissement des Parlemens de Bourdeaux & de Dijon avoit été celle d'affoiblir d'autant le Parlement de Paris, qui avoit été long-temps seul dans la Monarchie Françoise. Il sembla neanmoins que ce fût pour le dédommager en quelque maniere du mal qu'il venoit de luy faire, qu'il exempta les Personnes dont il étoit composé d'une Charge de l'Etat ; qui leur étoit d'autant plus rude à suppor-

ter, qu'elle les détournoit souvent de rendre la justice aux Sujets de sa Majesté. C'étoit l'Arriere-ban, auquel ils étoient tenus comme les autres Gentils-hommes, à proportion des Fiefs qu'ils possedoient.

Il avoit remarqué durant son sejour à Lyon, que les Genevois s'étoient proposez de rüiner le commerce de cette grande Ville. Pour entendre ce qui suit, il faut présupposer qu'avant que l'Amerique eût été découverte, le principal trafic de l'Europe se faisoit en trois Lieux. Car les marchandises qui venoient des Indes & de Perse étoient premierement portées à Venise par des Marchands Turcs, Arabes, ou Armeniens, quand les Marchands Venitiens ne les alloient pas acheter eux-mêmes à Constantinople, à Smirne, au Grand-Caire, ou à Alexandrie. Elles passoient de Venise à Florence ; & c'étoit-là qu'on les alteroit souvent, sous pretexte de les rafiner. Enfin on les portoit de Florence à Lyon, où il y avoit alors beaucoup de Marchands Espagnols, Alemands,

Anglois, Flamans, & Hollandois, & ces Marchands les achetoient pour les envoyer chacun dans sa Contrée. Sur quoy les Genevois persuadez que s'ils instituoient un grand nombre de Foires franches, ils attireroient dans leur Ville le commerce de Lyon en tout, ou du moins en partie, obtinrent pour cela des Lettres patentes de leur Evêque, & du Duc de Savoye. Mais Loüis qui n'aimoit pas que ses voisins s'agrandissent à ses dépens, devina l'intention des Genevois dés la premiere démarche qu'ils firent pour l'executer. Il sçavoit que Lyon estoit incomparablement mieux scitué que Geneve; & que les Marchands n'auroient garde de quitter la premiere de ces deux Villes pour demeurer dans la seconde, pourvû qu'ils trouvassent également leur compte dans l'une & dans l'autre; & ce fut dans cette unique vuë, que sa Majesté renversa le projet des Genevois, en établissant les quatre Foires de Lyon, qui subsistent encore.

La devotion particuliere de Loüis

pour la ſainte Vierge, ne conſiſta pas ſeulement dans l'Image qu'il en portoit à ſon chapeau : mais encore dans l'ordonnance qu'il fit qu'à l'avenir on ſonneroit dans chaque Egliſe une cloche à l'heure de midy, pour avertir les Peuples de reciter l'*Ave Maria*. Celuy de ſes Prédeceſſeurs qu'il eſtimoit davantage, étoit l'Empereur Charlemagne, quoy qu'il n'affectât de luy reſſembler en quoy que ce fût. Il ne ſe contenta pas de remettre en uſage celles de ſes Ordonnances que l'on avoit diſcontinué d'obſerver : mais de plus il voulut qu'on le reconnût pour Saint dans toute l'étenduë de ſon Royaume, & il fit tranſporter ſur l'Autel de la Sainte Chapelle ſa Statuë de la grande Salle du Palais où elle eſtoit dans ſon rang avec toutes les autres des Roys de France.

La ſingularité dont il ſe piqua le plus, fut celle de n'avoir ny Miniſtre ny favory, & de porter comme il diſoit tout ſon Conſeil dans ſa tête. Sur quoy l'on rapporte que Pierre de Brezé grand Senechal de Normandie

trouvant un jour sa Majesté montée sur un bidet qu'elle avoit preferé aux autres chevaux de son écurie, parce qu'il alloit plus doucement qu'eux, dit agreablement que ce bidet tout foible qu'il paroissoit, étoit pourtant la plus forte monture que l'on eût pû trouver, puisqu'il portoit seul le Roy & tout son Conseil.

Ceux de ses domestiques qu'il récompensa le mieux furent Baluë & Joffredy, ausquels il procura la dignité de Cardinal, outre les Benefices dont il eut soin de les faire pourvoir. Il se trouva si bien d'Adam Fumée, nonobstant qu'il eût été Medecin de Charles Sept, qu'il luy donna une des Charges de Maître des Requêtes, qui étoient alors réduites à deux seulement. Il fit second President de la Chambre des Comptes Jacques Cottier son Medecin; & ce Cottier fut le seul homme que sa Majesté apprehendoit de sorte, qu'elle se tenoit sur ses gardes en luy parlant, afin qu'il ne luy échapât rien qui le choquât tant soit peu.

Son inconſtance pour tous les autres ne laiſſa pas d'être blâmée, quoy qu'elle eût eu du fondement en quelques-uns d'entre eux, comme en Triſtan l'Hermite qu'elle avoit fait nonobſtant ſa cruauté grand Prevôt de l'Hôtel, grand Pannetier, & Gouverneur de Poitou. Celuy dont les François & les Etrangers plaignirent davantage la diſgrace, fut Philippe de Morvilliers. Les vœux de tout le monde luy avoient deſtiné la dignité de Chancellier de France, avant qu'il y fût élevé; & il l'avoit exercée avec tant d'integrité, que ſes propres ennemis en convenoient. Cependant il plut à Loüis de le dépoſer; & comme ſa Majeſté n'en rendit aucune raiſon, on s'imagina qu'elle n'en avoit point eu. Antoine de Lau Seigneur de Château-neuf étoit des plus conſiderables de la Guienne pour la Nobleſſe, & pour le credit. Loüis luy étoit redevable de deux grands ſervices. Le premier de ce qu'il avoit beaucoup contribué à retenir la Guienne dans le devoir apres la mort de ſon Duc: & pour empêcher que les mé-

contens dont le nombre étoit devenu tres-grand par la maniere de cette mort, n'appellassent les Anglois, & ne les introduisissent encore une fois dans les Places d'où le Roy Charles Sept avoit eu tant de peine à les chasser. Le second de ce qu'il avoit esté la principale cause que le Comte de Beaujeu avoit accablé le party des Armagnacs dans Leitour, en détournant de monter à cheval la Noblesse du Pays qui s'étoit engagée à le renforcer. Cependant Loüis n'eut d'égard ny à l'un, ny à l'autre; & de Lau fut observé avec tant d'exactitude dans un de ses Châteaux où il avoit été relegué, que ses Amis n'osoient le visiter, & ne le pouvoient sans peril. Antoine de Croy Comte de Porcian avoit servi d'instrument à Loüis, pour broüiller le Duc de Bourgogne avec Philippe le Bon son pere, & pour obliger ce vieux Prince à ne point assister son fils dans les pernicieux desseins qu'il avoit formez contre la France. Il étoit arrivé de là deux effets entierement avantageux à sa

Majesté. L'un que les Villes sur la riviere de Somme avoient esté recouvrées pour de l'argent. L'autre que la guerre du Bien Public avoit été terminée, le Comte de Charolois s'étant vû dans l'impossibilité de la continuer, apres que Philippe le Bon luy avoit déclaré qu'il ne luy fourniroit plus ny argent ny Troupes. Il sembloit aprés cela que la Maison des Croys dût être des plus considerées à la Cour de Loüis : on y fit neanmoins si peu d'état d'elle aussi-tôt que l'on n'en eut plus de besoin, qu'elle auroit été réduite à se confiner dans une des Terres qu'elle avoit achetées en Picardie ; si par deux bonheurs d'autant plus singuliers qui vinrent à point nommé, le Duc de Bourgogne n'eût été tué devant Nancy ; & si son unique heritiere n'eût eu autant d'inclination pour les Croys qu'il avoit eu d'aversion contre eux. Loüis avoit donné le Duché de Nemours à Jacques d'Armagnac Comte de la Marche, & il le luy ôta avec la tête. On a déja remarqué qu'il avoit

eu une raiſon politique d'en uſer ainſi ; & il eſt bon d'ajoûter icy, que ſa Majeſté leva par cette action de juſtice le plus horrible ſcandale qu'il y eût alors dans ſon Royaume. L'Inceſte que ce Duc continuoit depuis vingt ans avec ſa propre ſœur, étoit connu de tous les François ; & les gens de bien s'accordoient avec les moins méchans à murmurer, de ce qu'on le laiſſoit ſi long-temps impuni. Loüis le fit ceſſer par le ſupplice du coupable, & pourtant on ne luy en eut preſque point d'obligation, parce que l'on préſuppoſa que ſa Majeſté avoit penſé à vanger ſa propre querelle, & non pas celle du Public.

On trouva moins étrange les quatre revolutions ſurvenuës à André de Laval, ſi connu dans l'Hiſtoire ſous le nom du Maréchal de Loheac. C'étoit un excellent Officier de guerre, qui avoit trouvé le ſecret de faire obſerver aux ſoldats François la diſcipline militaire avec une extrême exactitude ; & toutefois de gagner leur affection en un point, qu'il n'y en

avoit

avoit pas un d'entre eux qui n'eût été ravi d'exposer sa vie pour luy. Loüis le fit deux fois Maréchal de France, & le déposa autant de fois, sans luy donner aucune autre chose en échange, & mêmes sans témoigner qu'il étoit content des services qu'il luy avoit rendus. Loheac le souffrit avec une indifference qui passa pour insensibilité dans les esprits des Courtisans; & qui produisit en eux un si bizarre effet, qu'ils ne crurent pas devoir prendre plus de part que luy dans ses avantures; & que comme il ne témoignoit ny douleur quand on le disgracioit, ny joye quand il rentroit dans la faveur, ils ne se tenoient pas non plus obligez ny de s'en réjoüir ny de s'en plaindre.

Jean Comte de Dunois Bâtard d'Orleans s'étoit accommodé, comme l'on a déja dit avec Loüis; sur l'esperance que sa Majesté luy avoit donnée de le mettre à la tête d'une armée de vingt mille hommes, pour recouvrer le Duché de Milan sur les Sforces qui l'avoient usurpé; & Loüis qui

ne vouloit pas tenir ſa parole, avoit inutilement employé les promeſſes & les menaces pour détourner le Comte de Dunois de l'execution de ce deſſein. Ce Comte étoit demeuré inflexible, parce qu'il aimoit le Duc d'Orleans ſon frere aîné préferablement à ſes propres interêts; & Loüis l'en avoit diſgracié, & relegué dans ſa maiſon de Châteaudun. Le reſſentiment de ſa Majeſté n'en ſeroit pas demeuré là, ſi elle eût crû pouvoir impunément ſe vanger: mais le Comte de Dunois étoit fort riche. Il avoit plus d'amis en France que tous les autres Princes, ſans en excepter les Ducs de Bourgogne & de Bretagne: Le Royaume luy étoit redevable du recouvrement de la Normandie & de la Guienne; & il n'étoit pas vray-ſemblable que ceux qui l'avoient ſecondé dans ces deux conquêtes, & qui tiroient leur principale gloire d'y avoir travaillé ſous ſes ordres, enduraſſent qu'on le perſecutât, & la ſeule conſideration de ce grand Capitaine auroit infailliblement ralumé la guerre civile. Loüis qui l'ap-

prehendoit ſur toute autre choſe, s'abſtint de le pouſſer àbout ; & le Comte de Dunois durant ſon éloignement de la Cour eut la conſolation de voir que les Anglois auſquels il avoit ôté tout ce qu'ils tenoient en France, excepté Calais & Guynes, eurent tant d'admiration pour ſa vertu quelque préjudiciable qu'elle leur eût été, que dans un differend qui leur ſurvint avec Loüis Onze, ils ne dédaignerent, ny de ſe ſoûmettre à l'arbitrage du Comte de Dunois, ny d'executer de bonne foy la Sentence * qu'il prononça là-deſſus.

* Elle eſt dans les Archives de Châteaudun.

Loüis avoit tiré de la Bretagne Pierre de Rohan Seigneur de Gié, & luy avoit donné le Bâton de Maréchal de France; par la ſeule raiſon d'Etat qui luy avoit perſuadé qu'il affoibliroit beaucoup le Duc de Bretagne ſon Ennemy, en gagnant les Cadets des principales Maiſons de ſon Duché ; & depuis les qualitez perſonnelles de Gié pour la Cour & pour les Armes, avoient obligé ſa Majeſté de le conſiderer comme celuy des Courtiſans

qui ſeroit le plus propre à commander le grand nombre de Troupes qu'elle avoit alors ſur pied, ſuppoſé que Des-Cordes & le Bâtard de Bourbon vinſſent à luy manquer. Gié s'étoit comporté dans ſa faveur avec tant de moderation, qu'il ne luy étoit échapé aucune action indigne de luy; & ceux qui examinoient ſa conduite attendoient avec quelque ſorte d'impatience de voir s'il ſeroit le même dans l'adverſité, qu'il avoit été dans la proſperité. Leur curioſité ne fut de long-temps ſatisfaite, mais enfin elle le fut. Gié fut diſgracié pour avoir rendu à la France un des plus grands ſervices qu'elle eût encore reçu, & qu'elle recevra peut-être jamais d'un homme qui n'étoit pas immediatement ſon Sujet; & pendant que l'on travailloit à ſon procez, & que l'on employoit toutes les ruſes de la chicanne pour le convaincre de quelque crime imaginaire au défaut des veritables, il ſe retira dans ſa delicieuſe maiſon du Verger en Anjou avec tant de confiance en ſa probité, qu'il ne

s'abſtint d'aucun des divertiſſemens honnêtes que la campagne donne aux perſonnes de qualité, lors qu'elles ne ſont ny tourmentées de l'ambition, ny inquietées de la crainte de l'avenir. La deviſe qu'il prit alors, fut un chapeau à grands bords avec ces mots, *A bonne heure nous prit la pluye* : comme s'il eût voulu dire qu'il ne s'attriſtoit pas tant de ce qu'il enduroit, qu'il ſe réjoüiſſoit de ce qu'on ne le faiſoit pas ſouffrir davantage, & que l'on donnoit des bornes à ſa perſecution. Il ſeroit difficile de déviner l'origine du conte que l'on fait de luy & de la fable qu'on luy attribuë durant ſa diſgrace. On prétend qu'il n'avoit que deux filles qui devoient heriter des grands biens qu'il avoit acquis. Qu'il ne vouloit pas que ces biens ſortiſſent de la Maiſon de Rohan ; & qu'il apprehendoit pourtant que cela n'arrivât ; ſi ſes filles n'étoient mariées de ſon vivant. Qu'il les fit épouſer aux deux fils de ſon frere ; avec cette précaution neanmoins, qu'il donna la cadette à l'aîné, & l'aînée au cadet.

Que ceux qui s'en étonnerent ne sçavoient pas que le dessein de Gié étoit d'établir dans la Maison de Rohan deux branches qui fussent également puissantes ; & qu'il l'executoit en disposant de ses filles de sorte, que l'aînée à qui les coûtumes des lieux attribuoient les plus belles Terres, épousoit le cadet de ses neveux que la coûtume de Bretagne frustroit de la plûpart des biens de son Pere en faveur de l'aîné que sa seconde fille épousoit. Au lieu que si la premiere de ses filles eût esté mariée avec l'aîné de ses neveux, & la seconde au cadet, il n'y auroit eu dans la maison de Rohan qu'une branche à son aise, & l'autre se seroit trouvée reduite à ne pouvoir subsister par elle-même. Mais cette pretenduë disposition de Gié est tout-à-fait chimerique, puisque ce Maréchal eut plusieurs fils, & que ces fils ont continué la Maison de Rohan.

Loüis qui avoit sçu toute sa vie l'art de dissimuler, ne put le mettre en usage dans l'occasion qu'il en avoit le plus de besoin. La mort de son Pere

luy causa une joye trop grande pour être entierement renfermée au dedans de luy-même, & il en donna des marques qui ne firent que trop apprehender le gouvernement d'un fils si dénaturé. Il récompensa celuy qui luy en avoit apporté la premiere nouvelle au delà de ce qu'il entendoit de sa liberalité. Il ne porta le dueil qu'une seule matinée, & on le vit vêtu de blanc & d'incarnat l'aprés-dînée du même jour qu'il l'avoit pris. Il contraignit mêmes les Courtisans qui s'étoient hâtez de le venir joindre à Guenep, de suivre son exemple, puisqu'il ne leur permit de se presenter devant luy qu'avec des habits de couleur semblable aux siennes.

Mais sa joye étoit trop criminelle pour ne pas souffrir de traverses; & il n'y avoit pas encore vingt-quatre heures qu'on l'avoit salué en qualité de Roy, qu'il craignit de ne pas monter sur le Thrône, & à dire le vray sa peur n'étoit pas sans fondement. Il reste encore des Memoires de ce temps là; qui portent que Charles

Sept prévoyant le malheur dont la France seroit accablée si son Fils aîné regnoit, avoit pensé à mettre la Couronne sur la tête du Duc de Berry son cadet; & il en seroit peut-être venu à bout, s'il n'y eût rencontré deux obstacles qu'il ne put surmonter.

Le premier fut qu'encore que les Grands du Royaume haïssent universellement le Dauphin, ils avoient pourtant de l'estime pour luy; & au contraire quoy qu'ils aimassent tous le Duc de Berry, ils avoient aussi tous du mépris pour sa personne. Cependant une des maximes les plus infaillibles de la Politique est que quand il s'agit de regner, il est incomparablement moins dangereux d'être hay que d'être méprisé.

Le second obstacle consistoit en ce que la France avoit alors besoin d'un homme de trente-sept ans comme étoit le Dauphin, & non pas d'un garçon de quinze ans comme le Duc de Berry. Le Roy Charles Sept avoit bien ôté les occasions prochaines des guerres civiles, & des étrangeres tout

ensemble

ensemble, en chassant les Anglois des Provinces qu'ils avoient prises sur ses Prédecesseurs & sur luy, excepté Calais & Guines : mais il en restoit une occasion éloignée qui se tiroit de la liaison entre les Roys d'Angleterre & les Ducs de Bourgogne. Les Princes & les Seigneurs François avoient remarqué que les Anglois n'avoient passé la Mer, que lors que les Bourguignons les avoient appellez ; & que les mêmes Anglois n'avoient été renvoyez dans leur Isle, que lors que Philippe le Bon par une politique toute contraire à celle de Philippe le Hardy son Ayeul & de Jean-sans-peur son Pere, s'étoit accommodé avec Charles Sept. Ce Prince étoit âgé de pres de soixante-dix ans ; & l'attachement aux Dames qu'il avoit eu toute vie, donnoit lieu de croire qu'il mourroit bien-tôt. Il n'avoit qu'un fils, & ce fils ne luy ressembloit en rien. Il s'étoit souvent expliqué que quand il auroit recueilli la succession de son Pere, les François n'auroient point de plus grand Enne-

Le Duc de Bourgogne & le Comte de Charolois ſon fils, dans les Etats deſquels Loüis avoit paſſé ſix ans entiers, ſe piquerent d'une magnificence qui n'étoit pas de ſaiſon. Ils ſuppóſerent qu'il ne s'étoit point encore preſenté, & qu'il ne s'offriroit peut-être jamais une ſi belle occaſion d'expoſer leur puiſſance aux yeux de toute l'Europe, que celle d'alors, dans laquelle il s'agiſſoit de conduire Loüis à Rheims, & de l'y faire couronner. Ils vuiderent la meilleur partie de leur Treſor. Ils ſolliciterent leurs vaſſaux & leurs amis de s'équiper le plus magnifiquement, & de ſe faire accompagner par le plus grand nombre de gens bien faits qu'il leur ſeroit poſſible, pour les venir joindre; & ils prirent de ſi juſtes meſures, qu'ils auroient eu cent mille chevaux, ſi on les eût laiſſé faire. Mais encore que Loüis fût ravi que le Duc & le Prince de Bourgogne ſe chargeaſſent à contre-temps d'une dépenſe inutile, parce qu'ils en ſeroient d'autant moins en état de retenir les Villes ſur la riviere de Somme qu'il

prétendoit tirer de leurs mains en payant les quatre cent mille écus pour lesquels elles avoient été engagées, sa Majesté neanmoins apprehenda davantage qu'il ne prît envie à ces deux Princes de conquerir la Champagne, lors qu'ils se trouveroient avec cent mille chevaux dans la Ville Capitale de cette Province.

Ainsi la crainte l'emporta sur le desir; & Loüis n'eut pas plûtôt découvert l'intention du Duc & du Prince de Bourgogne par leurs grands préparatifs, qu'apres les avoir remerciez des honneurs extraordinaires dont ils prétendoient le combler, il leur representa qu'il ne pouvoit aller à Rheims trop bien accompagné sans commettre deux fautes irréparables. L'une en donnant de la jalousie au Duc de Lorraine, à l'Empereur, aux neuf Cercles de l'Empire, & à tous les Princes d'Allemagne, qui s'imagineroient qu'un si grand équipage n'auroit été dressé que pour attenter à leur liberté. L'autre en fournissant aux François qui s'étoient déclarez contre sa Majesté pendant

qu'elle avoit eu le malheur d'être mal avec son Pere le pretexte de dire, qu'elle venoit pour les punir de leur trop de fidelité. Loüis ajoûta que quatre mille chevaux luy suffiroient; & s'expliqua là-dessus en des termes, qui tout civils qu'ils étoient ne laissoient pas d'avoir tant de force, que le Duc & le Prince de Bourgogne furent obligez de reduire leur train au nombre qu'il leur avoit marqué.

La dépense que fit la ville de Rheims pour son couronnement fut si grande, que les Bourgeois pour s'en dédommager en quelque maniere prierent Loüis lors qu'il fut sur le point de retourner à Paris, qu'il leur remît pour quelques années ce qu'ils avoient accoûtumé de luy payer. Sa Majesté l'accorda de bonne grace, mais six mois ne se passerent pas sans qu'elle s'en repentît. Elle ordonna à ses Officiers de lever les Impôts ordinaires dans Rheims, & il y a des Memoires qui ajoûtent qu'elle y en mit d'extraordinaires. Les Bourgeois de Rheims irritez qu'on leur manquât si-tôt de pa-

role, se soûleverent; & ne rentrerent dans leur devoir, qu'apres s'estre remis dans la franchise qui leur avoit été accordée: mais sa Majesté les traita avec autant de severité, que s'ils ne se fussent pas mis en frais à son occasion. Elle introduisit insensiblement dans leur Ville des soldats déguisez en Paysans; qui s'en étant rendus les maîtres punirent les seditieux, & firent entierement executer les ordres de la Cour.

Loüis traita dix ans apres plus favorablement la Ville Capitale de son Royaume. Il la divisa en quartiers, & chaque quartier en dixaines, lesquelles avoient leurs Enseignes & leurs Capitaines. Les Nobles & les Ecclesiastiques n'eurent pas plus de privilege que les Marchands, lors qu'il seroit question de prendre les armes, ou de faire la garde aux portes ou sur les murailles; & sa Majesté crut que comme toutes les conditions se trouvoient également interessées dans la sureté publique, elles y devoient également contribuer. Le nombre des Parisiens avoit été fort diminué par

une peste, qui en avoit emporté jusqu'à quatre-vingt mille ; & ce fut pour le remplir que Loüis par ces Lettres patentes invita toutes sortes de personnes á venir demeurer dans Paris, en leur accordant l'abolition de tous les crimes qu'ils auroient commis, excepté ceux de leze-Majesté divine ou humaine, & en les exemtant d'être recherchez pour toutes les dettes qu'ils pourroient avoir contractées jusqu'au jour qu'ils auroient commencé d'habiter Paris. Ainsi les Bourgeois que la guerre du Bien Public avoit obligez de sortir de la Ville Capitale, & à choisir leur sejour en d'autres lieux, y retournerent. Les débiteurs que les creanciers avoient contraints de quitter leurs Provinces; Lés criminels qui y avoient été condamnez par contumace ; & sur tout un grand nombre de voleurs qui pilloient la France depuis dix ans, à cause de la facilité qu'ils avoient eüe de se sauver dans les Etats des Ducs de Bourgogne & de Bretagne lors qu'ils avoient commis des crimes en France,

& reciproquement de se refugier dans les Etats du Roy lors qu'ils avoient tué ou volé dans les Etats ennemis de sa Majesté, n'eurent pas plûtôt sçu qu'elle leur offroit un azile, qu'ils y accoururent. On fut étrangement surpris de voir que dans une montre generale qui se fit de la Bourgeoisie de Paris peu de temps apres que les Lettres patentes de sa Majesté avoient été publiées par tout le Royaume, il se trouva plus de quatre-vingt mille hommes en armes, dont il y en avoit trente mille armez en blanc sous soixante dix-sept Enseignes des Mêtiers, sans compter celles du Parlement, de la Chambre des Comptes, des Generaux des Aydes, du Bailliage, & de l'Hôtel de Ville.

Quand Loüis abolit la Pragmatique-Sanction, ce fut sur la promesse authentique que le Pape Pie Second luy avoit faite qu'il resideroit en France un Legat de sa Sainteté qui donneroit les Provisions des Benefices, sans qu'il fût necessaire de recourir à Rome, ny d'y envoyer de l'argent:

mais apres que Pie eut obtenu ce qu'il prétendoit, il ne se mit plus en peine d'executer la condition sous laquelle sa Majesté s'étoit relâchée. Il crut en être quitte par une lettre de compliment* remplie de loüanges ; qui ne convenoient ny à celuy qui l'écrivoit, ny à celuy à qui elle étoit écrite. Le Pape cajoloit Loüis sur des vertus que l'on ne s'étoit point avisé jusques-là de luy attribuer, comme étoient son humilité chrêtienne, la solidité & le tour agreable de son esprit, la sincerité de sa conduite, & l'ascendant qu'il avoit pris sur son Parlement, & sur l'Université de Paris.

* Cette Lettre est entre celles d'Æneas Silvius, de l'impression de Bâle.

Henry Six Roy d'Angleterre avoit épousé Marguerite d'Anjou fille du Roy René, & par consequent cousine germaine de Loüis. Edoüard Chef de la Maison d'Yorc s'étoit revolté contre Henry : & l'avoit reduit à de telles extremitez, qu'il fut contraint d'implorer le secours de la France. Loüis apprehendoit trop la Maison d'Anjou pour le refuser : mais il ne

l'accorda qu'à sa maniere ; & en donnant lieu de soupçonner que d'un côté il ne vouloit pas empêcher que le Roy d'Angleterre ne perît, & d'un autre côté il prétendoit se vanger de celuy qui commanderoit les Troupes Françoises destinées à passer en Angleterre. Le Seigneur de Varenne grand Sénéchal de Normandie avoit été si fidele au Roy Charles Sept son Maître, que Loüis encore Dauphin n'avoit pû le gagner ny par promesses, ny par menaces. C'étoit-là, disoit-on, un crime irremissible à l'égard de ce Prince ; qui pour punir Varenne d'une conduite qui auroit merité recompense sous un autre Regne que celuy où il avoit le malheur de vivre, le mit à la tête de deux mille vieux soldats seulement, & l'envoya en Angleterre. La Cour de Loüis & celle d'Edoüard étoient également persuadées que Varenne succomberoit dans la commission qu'il avoit acceptée : mais les habiles gens se tirent des affaires les plus fâcheuses, lors que leurs crimes n'ont pas obligé

la Providence divine à leur ôter le jugement. Varenne en abordant dans l'Angleterre, apprit que les affaires de Henry étoient presque désesperées, & ne laissa pas de faire une puissante diversion en faveur de sa Majesté. Angloise. Il fit vivre ses Troupes aux dépens des Provinces déclarées pour les Rebelles: Il prit sur eux des Places importantes: Il les conserva prés de deux ans; & quand il sçut que Henry avoit perdu la bataille d'Exham, & qu'il y étoit demeuré prisonnier, il prit de si justes mesures, & campa toûjours si avantageusement, qu'encore qu'il eût l'armée victorieuse sur les bras, il fit sa retraite sans perdre plus de la dixiéme partie de ses gens de guerre, & se rembarqua avec le reste qu'il ramena en France.

Loüis manqua de reconnoissance à l'égard de ses Sujets dans une rencontre, où les autres Souverains, qui d'ailleurs ont été les plus ingrats, s'étoient piquez de rendre avec usure bienfait pour bienfait. Il s'agissoit de

recouvrer les Villes ſur la Somme, que le malheur du temps avoit obligé ſon Prédeceſſeur d'engager. Si ſa Majeſté eût manqué de le faire pendant la vie de Philippe le Bon Duc de Bourgogne, il luy auroit eſté impoſſible de les tirer des mains du Comte de Charolois; & ce Prince n'ayant qu'une fille, elle les auroit portées dans la Maiſon où elle ſeroit entrée. En ce cas Paris n'auroit plus été la Ville Capitale du Royaume, puiſqu'elle en ſeroit devenuë frontiere du côté des Pays-bas; & les Roys de France n'y trouvant plus la ſureté neceſſaire pour leur ordinaire ſejour, auroient été contraints d'en choiſir une de-là la Loire, afin de mettre cette riviere entre eux & leurs voiſins,& de ſe garentir par-là de leurs inſultes. S'ils euſſent demeuré de-là la Loire, ils auroient couru riſque de perdre ce qu'ils tenoient au de-là; & les occaſions frequentes qui ſe ſeroient offertes aux Anglois de recouvrer la Normandie, & aux Flamans de s'accommoder de la Cham-

pagne, euſſent invité les uns & les autres à s'en ſaiſir.

Le ſeul moyen de prévenir ces maux, conſiſtoit à trouver promptement quatre cent mille vieux écus d'or de ſoixante-quatre au marc, & à les compter a Philippe le Bon. Mais Loüis n'avoit point d'argent, & n'étoit point aſſez aimé pour eſperer qu'on luy prêtât une ſi grande ſomme. Cependant ſes Sujets n'eurent pas plûtôt appris qu'il avoit intention de recouvrer les Villes ſur la Somme, que toutes les bourſes des plus accommodez d'entre eux luy furent ouvertes; quoy qu'il n'y en eût pas un qui ne doutât au moins d'être rembourſé, s'il n'étoit tout-à-fait perſuadé de ne le pas être. Le zele des François pour leur Roy & pour leur patrie alla ſi loin, qu'ils fournirent à ſa Majeſté douze cent mille vieux écus d'or, au lieu des quatre cens mille dont elle avoit ſeulement beſoin, ſur ce qu'ils prévirent que le Comte de Charolois & les Flamans feroient tous leurs efforts pour diſ-

poser Philippe le Bon à retenir les Villes dont il étoit question. Que ce vieux Prince de qui le grand âge avoit affoibli l'esprit, se laisseroit peut-être fléchir; & qu'en ce cas Loüis n'auroit point d'autre party à prendre, que de gagner à force d'argent les Conseillers d'Etat du même Philippe : ce qui coûteroit deux fois autant que le rachapt. Neanmoins Loüis au lieu de diminuer aprés le succez de cette action les nouvelles charges qu'il avoit mises sur le Peuple, les augmenta, & n'eut aucun égard aux remontrances qu'on luy fit là-dessus.

Loüis avoit mécontenté la Bourgeoisie de Tournay, en offrant au Duc de Bourgogne d'échanger cette Ville contre celle d'Arras, & il n'avoit tenu qu'à ce Duc, que la chose n'eût été executée. Ceux de Tournay en avoient été d'autant plus choquez, qu'ils étoient demeurez inviolablement attachez aux Rois de France, quoy qu'ils fussent au milieu des Etats de Bourgogne; & que les Roys de France n'y eussent point entretenu

de garniſon, & n'euſſent fait aucune dépenſe pour ſe les conſerver. Cette fidelité étoit ſans exemple dans les derniers ſiécles: Loüis l'avoit negligée; & pourtant lors qu'il luy prit envie de faire ſon entrée dans Tournay, les Bourgeois l'y reçurent auſſi magnifiquement que s'ils euſſent eu tous les ſujets imaginables de ſe loüer de luy; & il ſortit au devant de ſa Majeſté trois mille Habitans, qui portoient chacun une fleur de lys en broderie au droit du cœur.

Loüis ne meſura pas toûjours ſa puiſſance aux ordres qu'il donnoit; & ne prit pas garde s'il avoit de quoy ſe faire obeïr, quand ſa paſſion ou ſes intereſts particuliers l'engageoient à commander. On a vû les raiſons qui le portoient à favoriſer la Maiſon de Lancaſtre contre celle d'York, & l'on doit icy dire en ſa faveur qu'elles étoient juſtes. Mais on ne ſçauroit l'excuſer de ce qu'il traita ſur ce ſujet Philippe le Bon Duc de Bourgogne & le Comte de Charolois ſon fils avec autant de hauteur, que s'ils euſſent été

ſes domeſtiques, ou de ſimples Gouverneurs de ſes Provinces. Il leur envoya défendre d'appuyer en quelque maniere que ce fût la Maiſon d'York contre celle de Lancaſtre, & les Memoires du temps ne marquent pas ſi cette défenſe fut de vive voix ou par écrit : mais ils conviennent qu'on la fit d'une maniere ſi bruſque, qu'elle offença également le Pere & le fils. Le Pere aimoit la Maiſon d'York, & le Fils au contraire avoit de l'attachement pour celle de Lancaſtre : mais ny l'un ny l'autre ne trouverent bon que Loüis ne mît point de diſtinction entre eux & ſes autres Feudataires. Car encore qu'ils relevaſſent de la France pour le Duché de Bourgogne, pour la Flandre, pour l'Artois, & pour le Charolois, ils avoient neanmoins un plus grand nombre d'autres Etats, dont ils étoient Souverains indépendans ; & ils pouvoient tirer de ces Etats des Troupes & de l'argent pour les envoyer à leurs Amis, ſans que le Roy de France eût droit d'y trouver à redire.

Loüis

Loüis ne viola jamais le ſerment qu'il avoit accoûtumé de faire, qui étoit celuy de *Páques-Dieu* : mais on ajoûte qu'il uſa de ce ſerment dans une rencontre où il devoit s'en abſtenir. Quand ſa Majeſté envoya des gens de guerre pour recevoir le Connétable de Saint Pol que le Duc de Bourgogne avoit promis de luy livrer, elle jura Paſques-Dieu qu'elle le feroit mourir, quoy qu'il en pût arriver. Et de fait l'Amiral de France qui le mit entre les mains des Commiſſaires deſtinez à luy faire ſon procez, les ſollicita de le juger au plûtôt, & à la rigueur, en des termes qui ne ſignifioient que trop que Loüis recevroit un extrême plaiſir en aprenant que le Connétable auroit été condamné à perdre la tête. Cela donna lieu de croire que les trois ſemaines furent employées à ce procèz, n'avoient pas ſuffi pour obſerver à l'égard du coupable toute l'exactitude qui auroit été neceſſaire : Que les pourſuites en furent trop précipitées, & qu'il y eut dans les

Commissaires plus de prévention que de justice.

Il y eut des Courtisans qui se proposerent d'abord d'obtenir sa confiscation, & ne cesserent ensuite de representer au Roy qu'il ne seroit jamais en repos durant la vie du Connétable ; & dés le lendemain de son execution Georges de la Trimoüille Seigneur de Craon eut le Comté de Ligny en Barrois, & Charles d'Amboise Seigneur de Chaumont & Gouverneur de Champagne fut gratifié du Comté de Brienne. Dauriole Chancelier de france ne laissa pas de se trouver à la tête de ses Juges, quoy qu'il fût son ennemy déclaré. Les accusations contenuës dans le procez que l'on fit au Connétable, furent qu'il s'étoit entendu * avec le Duc de Bourgogne, pour luy remettre le Roy Loüis Onze entre les mains : Qu'il avoit essayé de se rendre maître d'Amiens, d'Abbeville, & de Peronne, & qu'il avoit empoisonné sa seconde femme ; & il se purgea si nettement de ces trois crimes, que ceux qui

*Jacques Mecer en sa chronique de Flandre.

les luy avoient reprochez passerent pour des calomniateurs. Il demeura d'accord d'avoir conseillé au Duc de Guienne frere unique du Roy, de ne point épouser l'heritiere de Castille, & de luy préferer celle de Bourgogne : mais il ajoûta qu'il n'avoit pû faire autrement en bonne conscience, & il découvrit là-dessus un secret que la reputation du Roy l'obligeoit à cacher. Il dit qu'il s'étoit trouvé dans le Conseil de sa Majesté, lors que les Ambassadeurs du Roy de Castille la pressoient d'envoyer le Duc de Guienne épouser leur Princesse ; & qu'il y avoit été résolu que si ce Prince sortoit du Royaume, on le dépoüilleroit aussi-tôt de son appanage. Il soûtint encore devant ses Commissaires que le Roy avoit fait empoisonner le même Duc de Guienne, & il avoüa d'avoir seul empêché que sa Majesté ne se saisist de la personne du Duc de Calabre. Mais il ajoûta que cela n'avoit prolongé la vie de ce Duc que de quelques années ; parce que le Roy luy avoit fait depuis don-

ner en Catalogne le poiſon dont il mourut, apres y avoir remporté deux ſignalées victoires.

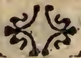
Comme le Connétable de Saint Pol étoit des plus habiles de ſon temps, il uſa de tant de chicannes pour allonger ſon procez, que la plûpart de ſes Juges étoient d'avis de ne le pas condamner avant qu'il eût été plus amplement informé des faits dont on le chargeoit : mais le Procureur du Roy les avertit qu'ils priſſent bien garde à ce qu'ils vouloient faire. Que le Connétable devoit mourir : Qu'on l'avoit ainſi réſolu dans le Conſeil du Roy : Que s'ils ne le condamnoient promptement, ils attiroient ſur eux la haine irreconciliable de ſa Majeſté, & ſe perdroient eux-mêmes ſans reſſource avec leur poſterité. Ce qu'il y eut de plus bizarre dans la ſentence de mort qu'on luy prononça, fut que la guerre du Bien Public en fit un des principaux articles ; quoy que le Connétable eût non ſeulement été compris dans la paix generale qui s'en étoit enſuivie, mais que de plus on

luy en eût donné pour récompense la premiere dignité du Royaume.

La conduite de Loüis dans le procez de Jacques d'Armagnac Duc de Nemours, fut tout-à-fait differente de celle qu'il avoit tenuë à l'égard du Connétable ; & l'on n'en seroit dire de meilleure raison, sinon que sa Majesté se corrigea dans le second de ces fameux procez des fautes qu'elle avoit commises dans le premier ; ou qu'ayant plus de preuves qu'il luy en faloit pour perdre le Duc de Nemours, elle permit que l'on y gardât toutes les formalitez de la Justice. Le procez de ce Duc dura plus d'un an, c'est-à-dire depuis le mois de Mars mil quatre cent soixante-seize qu'il fut arrêté ; jusqu'au quatre du mois d'Aoust mil quatre cent soixante dix-sept qu'il fut jugé. De plus il y avoit eu le dix-sept de Janvier mil quatre cent soixante neuf un accommodement dans toutes les formes entre sa Majesté & le Duc de Nemours, dont le principal article étoit que ce Duc avoit renoncé aux droits de son Duché & de

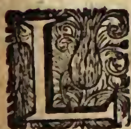
ſa Pairie; & conſenti qu'on le jugeât comme une perſonne privée, en cas qu'il ſe trouvât à l'avenir coupable d'aucune déſobeïſſance à l'égard du Roy. Ce cas eſtoit arrivé, & le Duc de Nemours avoit publiquement commis le crime de felonie. Il avoit été pris les armes à la main contre ſa Majeſté, & ſes parens l'avoient jugé ſi peu digne de grace, qu'ils n'avoient oſé ſolliciter pour luy. Cependant le Roy voulut bien ſe relâcher en ce qui regardoit la maniere de juger le coupable; & quoy qu'il n'y eût eu rien à redire ſi ſa Majeſté luy eût donné des Commiſſaires, elle aſſembla tout exprés ſa Cour garnie de Pairs dans la Ville de Noyon, & elle laiſſa aux Juges prendre tout le temps dont ils crurent avoir beſoin pour mieux examiner l'affaire.

Fin du dixiéme Livre.





COMPARAISON DU ROY LOUIS ONZE AVEC LE ROY FERDINAND, SURNOMMÉ LE CATHOLIQUE.

E paralelle que j'avois fait à la fin de mon Hiſtoire de François Premier entre ce Prince & l'Empereur Charles-Quint a été ſi favorablement reçu, que j'ay ſuccombé à la deman-

geaiſon d'en faire un autre du Roy Loüis Onze avec Ferdinand le Catholique Roy d'Arragon de ſon Chef, & de Caſtille à cauſe de la Reine Iſabelle ſa femme. Ce n'eſt pas que je ne ſçuſſe bien qu'il eſt tres-difficile de reüſſir deux fois en de ſemblables matieres, & que quelque habile que fût du temps de nos Peres Simon Goulard de Senlis Miniſtre de Geneve, & quelque ſoin qu'il eût pris d'ajoûter au Plutarque François les comparaiſons qui manquent dans le Grec, il n'y en a pourtant qu'une de bonne, qui eſt celle d'Alexandre le Grand avec Jules Ceſar. Mais deux raiſons m'ont diſpoſé à hazarder ſi je ne ſerois pas plus heureux que Goulard; l'une qu'il y a eu autant de reſſemblance entre Loüis & Ferdinand, qu'il y en avoit entre François Premier & Charles-Quint; & l'autre que les faits ſur leſquels je pretens appuyer ce paralelle, ſont plus ſinguliers & plus curieux que ceux que j'ay mis à la fin de mon Hiſtoire de François Premier.

Je

Je commence par la naiſſance de Loüis Onze, & tous les Auteurs conviennent qu'il n'y avoit rien à redire à ceux qui luy donnerent la vie. Le Roy Charles Sept ſon Pere fut un des meilleurs Princes qui regnerent jamais : Il avoit eſté ſur le point de perdre ſa Couronne ; & il l'avoit conſervée plus par la valeur & par la fidelité de ſes Sujets, que par ſa propre vertu. Cependant il eſtoit ſi fort aimé de ſes Peuples, que rien n'auroit manqué à la felicité des dernieres années de ſon Regne, s'il n'eût point eſté pere de Loüis Onze Marie d'Anjou mere du même Loüis étoit une Princeſſe ſi accomplie pour ce qui regardoit l'eſprit & la vertu, qu'encore que la ſatyre fût alors tellement en vogue, principalement à l'égard des perſonnes du premier rang, qu'il étoit preſque impoſſible de l'éviter, il ne s'en trouve neanmoins aucune contre Marie d'Anjou : ce qui montre qu'elle étoit exempte non ſeulement des défauts de la Cour de Charles Sept, mais encore du ſoupçon qu'elle y eût part.

Ferdinand au contraire étoit fils d'un Roy & d'une Reine, qui sont en abomination dans l'Histoire d'Espagne, Le Roy Jean d'Arragon son pere avoit été marié en premieres nôces avec l'heritiere de Navarre, dont il avoit un fils & deux filles. Il ne voulut pas rendre la Couronne de Navarre à ce fils, quoy qu'il eût quarante ans passez; & s'il est vray qu'il n'eut point de part dans le poison qu'on luy donna, on ne sçauroit l'excuser de n'en avoir fait aucune recherche. L'aînée de ses filles avoit été mariée avec le Roy de Castille, qui la repudia sans que son pere s'en formalisât. Quand elle fut retournée aupres de luy, il la livra à Gaston de Foix mary de sa sœur puînée. Gaston l'enferma dans un Château, & s'éleva par cette méchanceté sur le Trône de Navarre.

La Mere de Ferdinand fut encore pire que son Pere. Elle étoit fille & sœur de deux Connétables de Castille, & s'appelloit Jeanne Henriquez. Elle n'eut pas plûtôt eu du Roy Jean d'Arragon le Prince Ferdinand, qu'elle

resolut de perdre Charles Prince de Vianefils du premier lit de son mary, par la seule raison qu'il devoit recueillir seul toute la succession de son Pere. Elle le mit mal à la Cour : Elle le contraignit de s'enfuïr : Elle obligea son mary à luy faire la guerre: Elle le chassa de l'Arragon & de la Navarre; & ne le fit rappeler que pour luy donner un poison lent, dont il mourut aprés quarante jours de langueur.

Loüis fut mauvais fils, puisqu'il se revolta contre son Pere aussi-tôt qu'il fut en état de monter à cheval; & la seule impossibilité de trouver des gens qui l'appuyassent dans sa revolte, le disposa à rentrer pour quelque-temps dans son devoir. Il se repentit de la soûmission forcée qu'il venoit de rendre, à la premiere occasion qu'il en eut. Il s'empara du Dauphiné ; & y forma une espece de Souveraineté, qu'il trouva trop petite pour son ambition. Il s'enfuit dans le Brabant ; & il se fit de là tellement craindre que son Pere se procura la mort par une trop grande abstinence, dans la seule

vuë d'éviter qu'il ne l'empoisonnât.

On ne sçauroit dire que Ferdinand ait maltraité son pere & sa mere, puisque l'un & l'autre moururent avant qu'il fût en état de témoigner ce qu'il avoit dans l'ame à leur égard. Mais s'il étoit permis de juger de la maniere dont il les auroit traitez par sa conduite à l'égard de tous ses autres parens, il y auroit lieu de dire que puisqu'il parut insensible & presque dénaturé pour ceux-cy, il l'auroit encore été pour ceux-là, si l'occasion s'en fût offerte.

Loüis fut mauvais pere ; & quoy qu'il eût si tard son fils unique qui fut depuis Charles Huit, qu'il n'y avoit aucune apparence que ce jeune Prince luy donnât les mêmes inquietudes qu'il se souvenoit d'avoir autrefois données à Charles Sept, il ne laissa pas de le regarder comme la personne qui luy étoit la plus redoutable. Il ne prit aucun soin de son éducation : Il n'en permit l'accés qu'à des gens de basse condition : Il le fit nourrir dans l'oisi-

veté & dans les delices; & la ſeule maxime qu'il luy apprit, fut que l'on étoit incapable de regner quand on ne ſçavoit pas diſſimuler. Anne de France ſa fille aînée étoit tout-à-fait bien faite: mais elle avoit plus d'eſprit ſans comparaiſon qu'il n'auroit voulu qu'elle en eût; & ce fut pour l'humilier qu'il la maria avec un Cadet de la Maiſon de Bourbon, d'un genie tellement au deſſous du mediocre, que ſa Majeſté n'avoit pas à craindre qu'il entrât dans aucune intrigue contre ſon ſervice. Jeanne de France ſa ſeconde fille étoit ſi contrefaite, que les Medecins aſſuroient qu'elle n'auroit point d'enfans; & neanmoins il contraignit le Duc d'Orleans premier Prince de ſon Sang de l'épouſer, quoy qu'il eût aſſez lieu de prévoir qu'elle ſeroit malheureuſe avec luy.

Ferdinand n'eut pas plus de penchant pour l'Archiducheſſe des Païs-Bas ſa fille & ſon heritiere. Il luy ôta la joüiſſance des Royaumes de Caſtille, dont la ſucceſſion luy étoit ouverte par la mort de la Reine Iſabelle ſa mere. Il

ſuppoſa, dit-on, un teſtament, par lequel Iſabelle luy avoit laiſſé l'uſufruit de ſes Etats durant ſa vie : Il enferma l'Archiducheſſe dans le Château de Tordeſillas, & tant qu'il vêcut il l'y laiſſa ſe battre contre les chats.

Loüis & Ferdinand ne furent pas meilleurs beaux-peres l'un que l'autre. Il y avoit en France un Prince ſi bien fait, que Philippe de Comines aſſure n'en avoir jamais vû de ſemblable. C'étoit Jean d'Anjou Duc de Calabre fils unique de René Roy de Sicile. Il avoit herité par ſa mere des Duchez de Lorraine & de Bar : Il devoit recueillir de ſon pere le Duché d'Anjou & le Comté de Provence, & de ſon couſin germain la Province du Maine : Il avoit des droits inconteſtables ſur les Royaumes de Naples & de Sicile ; & par l'accommodement qu'il avoit fait avec Loüis, ſa Majeſté s'étoit obligée à luy donner des Troupes pour recouvrer ces deux Royaumes, & de plus ſa fille aînée en mariage : mais de l'humeur qu'étoit Loüis, il n'avoit garde de choiſir pour gendre un ſi hon-

nête homme. Il n'executa ny l'une ny l'autre des promesses qu'il avoit faites au Duc de Calabre ; & il l'abandonna si generalement, qu'il luy fit perdre premierement le Royaume de Naples qu'il avoit presque tout recouvré, & depuis la Catalogne qui s'étoit depuis donnée à luy. Le Comte de Beaujeu fut préferé à ce Duc, par la seule raison qu'il étoit beaucoup au dessous de luy pour le merite & pour la valeur ; mais la fortune de ce Cadet de la Maison de Bourbon ne devint pas meilleure, pour avoir épousé Anne de France. On luy presenta à signer un Contrat de mariage ; qui auroit fait passer tous les biens de cette Maison à sa femme, s'il ne se fût avisé de l'éluder par quelques mots ausquels on ne prit pas garde ; & tant que le Roy son beau pere vécut, il ne l'employa qu'à des affaires odieuses. Il se servit de luy pour ramener au devoir le Duc de Nemours & pour faire respecter l'autorité Royalle dans les Provinces delà la Loire. Il le mit mal avec les Princes & les Seigneurs les plus conside-

rables de la Monarchie Françoiſe, & aprés tout cela il ne luy fit jamais aucun bien.

Ferdinand donna ſa ſeconde fille à Philippe d'Autriche Archiduc des Pays-bas, parce qu'il avoit alors un fils qu'il marioit à la ſœur de ce Prince, & une fille aînée que le Roy de Portugal avoit épouſée. Il arriva pourtant que ce fils & cette fille aînée moururent ſans enfans, & qu'ainſi l'Archiduc & ſa femme furent appellez à la ſucceſſion de la Caſtille. Mais Ferdinand au lieu de s'ajuſter à la volonté de Dieu, mit en œuvre toutes ſortes d'expediens pour exclurre de cette Couronne l'Archiduc & l'Archiducheſſe. Il ne ſe contenta pas de ſuppoſer le teſtament dont on vient de parler, il corrompit de plus la Nobleſſe de Caſtille pour le reconnoître en qualité de Roy. Mais comme ſon gendre étoit le plus beau Prince de ſon temps, ſa ſeule preſence déconcerta toutes les intrigues formées à ſon préjudice. Ferdinand fut abandonné de tous les Grands de Caſtille à la reſerve de

deux. Il s'en retourna honteusement dans son Royaume d'Arragon; & quelques Auteurs ont écrit que la plus grande joye qu'il eut en sa vie, fut celle d'apprendre quelques mois apres que son gendre étoit mort, & que sa fille étoit devenuë folle ; parce que ces deux étranges évenemens le rappellerent en Castille, où il regna tant qu'il vécut.

Loüis & Ferdinand furent également adonnez à l'amour volage; nonobstant que leurs femmes fussent tres belles & tres-vertueuses. On a lû dans la Bibliotheque du Roy trois contrats de mariage que signa Loüis en faveur d'autant de ses filles naturelles, & pour Ferdinand l'Histoire d'Espagne nomme un assez grand nombre d'enfans illegitimes de l'un & de l'autre sexe qu'il avoüa pour siens. Mais à cela prés les Historiens de Savoye n'accusent pas Loüis d'avoir maltraité la Reine Charlotte sa femme : au lieu que ceux d'Espagne reprochant à Ferdinand qu'encore qu'il fût principalemét redevable de sa grandeur à la Reine de Castille son épouse, il pensa néanmoins tant

qu'il vécut avec elle, apres la mort de leur fils unique à s'emparer des Etats de cette Princesse, & à les faire passer aux enfans qu'il prétendoit avoir d'un second lit à l'exclusion des quatre filles qu'il avoit du premier. De plus il étoit constant que le Royaume de Naples avoit été conquis par les Troupes & par l'argent des Castillans. La Reine Isabelle se fondoit là-dessus pour demander que cette conquête fût unie à la Monarchie de Castille, & toutes les raisons de droit & de fait autorisoient cette prétention. Cependant Ferdinand, qui comme l'on vient de dire, pensoit toûjours à se remarier, s'obstina à vouloir que la Couronne de Naples fût unie à la Monarchie d'Arragon, & ne l'obtint qu'à force de sollicitations & d'importunitez.

Loüis & Ferdinand furent presque aussi mauvais freres l'un que l'autre: car encore que Loüis pour suivre le conseil que François Sforce luy avoit donné, eût appennagé son frere du Duché de Normandie, il le luy ôta peu de temps apres que la Ligue du Bien-Public fut rompuë; & il n'en apporta

point d'autre raiſon, ſinon que cette Province faiſoit alors le tiers du revenu de la France, & que ſon cadet auroit eſté trop riche en la poſſedant. Il aima mieux luy ceder la Guienne : mais il s'en repentit ſi bien, que l'Auteur de l'Hiſtoire d'Aquitaine & l'Abbé de Brantome prétendent qu'il fit empoiſonner ſon frere par l'Abbé de Saint Jean d'Angeli. Ferdinand n'avoit qu'une ſœur de pere & de mere nommée Iſabelle. Elle avoit épouſé le Roy de Naples, & les Loix de la nature vouloient qu'il la laiſſât regner dans un lieu où il avoit conſenti qu'elle fût mariée, & pourtant il ne ſe mit pas moins en tête de la dépoüiller, que ſi elle eût eſté tout-à-fait étrangere à ſon égard. Il en ſigna le Traité avec Loüis Douze Roy de France ; & toute la conſideration qu'il eut pour elle, ſe reduiſit à luy envoyer un Vaiſſeau pour la tranſporter en Eſpagne, où elle acheva ſa vie dans un état capable d'inſpirer de la pitié à ſon frere, s'il eût eu plus de ſenſibilité pour elle.

Loüis & Ferdinand furent également mauvais amis en un ſens, c'eſt-à-dire

qu'ils ne mesurerent leur amitié que par leur interêt. Mais Loüis fut meilleur amy que Ferdinand: en un autre sens, puisqu'il fit beaucoup de bien à ses amis. On sçait les grands établissemens qu'il procura aux Cardinaux Josfredy & Balüe, aux Seigneurs du Lude & d'Amboise, à Philippe de Comines, & à plusieurs autres. Mais Ferdinand n'en usa pas de même à l'égard de ces deux plus grands amis, qui furent le grand Capitaine Consalve de Cordoüe, & le Cardinal Ximenez. Car non seulement il ne récompensa ny l'un ny l'autre des Couronnes de Grenade & de Naples qu'ils luy avoient procurées: mais de plus il relegua Consalve dans une maison de campagne, où il mourut apres dix ou douze ans de solitude; & il se servit apres la mort de la Reine Isabelle de tous les artifices imaginables pour ôter à Ximenez le seul Benefice qu'il avoit, qui étoit l'Archevêché de Tolede, que cette Princesse luy avoit donné.

Loüis & Ferdinand ne réüssirent pas mieux l'un que l'autre dans les entreprises qu'ils formerent avant

que de regner. On a déja vû que Loüis se revolta deux fois contre son Pere, & l'on doit ajoûter icy qûe ce fut toûjours à sa honte. Il s'étoit éloigné de la Cour la premiere fois sur la parole du Duc de Bourbon, qui luy avoit offert une retraite assurée dans les Provinces de son patrimoine; & le Roy son pere l'y ayant poursuivi avec des Troupes suffisantes pour se faire obeïr, le Duc Bourbon abandonna Loüis, & le contraignit par cette désertation de se reconcilier avec son Pere. Loüis ne fut pas plus heureux dans sa seconde retraite hors de la Cour. Philippe le Bon Duc de Bourgogne le reçût à la verité dans le Brabant, mais il ne fit rien davantage pour luy; & Loüis se seroit fort ennuyé dans le Pays qui luy servoit d'azile, si la mort de son Pere ne fût survenuë fort à propos pour luy.

Ferdinand attaqua deux fois Jean d'Anjou Duc de Calabre, que les Catalans avoient appellé pour être leur Souverain. La premiere fois fut

devant Gironne; & Ferdinand y fut ſi abſolument défait, que peu s'en falut qu'on ne le prît. La ſeconde fois fut devant Denia; où les Troupes Arragonnoiſes que Ferdinand & ſa mere avoient aſſemblées ſe diſſiperent de ſorte, que ſi le Duc de Calabre n'eût ceſſé de vivre immediatement aprés, Ferdinand n'auroit jamais été Roy d'Arragon.

Loüis & Ferdinand s'attirerent au commencement de leurs Regnes de tres-fâcheuſes affaires, dont ils ſe démêlerent tous deux avec honneur, & plus heureuſement que l'on n'avoit cru. Il ne tenoit qu'à Loüis de jouir en paix de la Monarchie Françoiſe, que ſon Pere luy avoit laiſſée dans une profonde tranquillité; & pourtant il aima mieux exciter la guerre du Bien Public qui le précipita dans de ſi fâcheuſes extremitez, que la prudence humaine ne ſembloit pas capable de les ſurmonter. Les mécontens armerent contre luy juſqu'à cent mille chevaux, ſans parler des Fantaſſins que l'on ne ſe mettoit

point alors en peine de compter. Ils conduisirent une si effroyable multitude de gens de guerre jusques devant Paris; & si cette Ville Capitale eût été moins fidéle qu'elle ne fut, la Monarchie Françoise auroit changé de Maître: mais Loüis obtint par son adresse ce qu'il auroit en vain attendu de la valeur de ses Troupes. Il prévint par sa diligence la jonction de ses Ennemis: Il combattit à Montlehery les Bourguignons qu'il y trouva seuls; & s'il ne les vainquit pas, il leur donna du moins la moitié de la peur, & les reduisit á écouter des propositions de paix fort éloignées de celles qu'ils avoient d'abord faites.

Ferdinand pouvoit aussi en passant toute sa vie dans le repos, profiter du crime que sa mere avoit commis pour luy procurer la Monarchie d'Aragon: mais cette Monarchie se trouva trop petite pour son ambition, quoy qu'il n'eût encore que seize ans. Il y voulut ajoûter celle de Castille; & l'occasion s'en presenta d'elle même si favorable, qu'on l'auroit

infailliblement mépriſé s'il avoit manqué de s'en prévaloir. Henry Quatre Roy de Caſtille mourut ſans enfans mâles, & ne laiſſa qu'une fille, que tous les Hiſtoriens du temps aſſurent avoir été la plus belle de ſon temps. Les Loix fondamentales de l'Etat l'appelloient à la ſucceſſion de la Couronne : mais Iſabelle ſœur de Henry prétendit que ſon frere étoit impuiſſant, & que la Princeſſe ſortie de ſon mariage avec l'Infante de Portugal n'étoit pas de luy, mais de Bertrand de la Cueva Duc d'Albuquerque. Ces deux Princeſſes conteſterent là deſſus la Couronne ; & les Caſtillans ſe partagerent de ſorte en faveur de l'une & de l'autre, qu'il y eut de l'égalité entre les deux Partis. Ferdinand n'en fut pas plûtoſt averti, qu'il prévit que celle des deux Princeſſes qu'il appuyeroit, auroit l'avantage ſur l'autre ; & elles-mêmes en furent ſi convaincuës, que chacune des deux luy envoya des Ambaſſadeurs pour offrir de l'épouſer. Mais on profite rarement des grandes fortunes

tunes dans toute leur étenduë, quand elles arrivent plus considerables que l'on n'avoit cru. Toutes les raisons de justice, de bien-séance, & d'amour, vouloient que Ferdinand préferât la niece à la tante. Elle étoit née dans l'ordre: On ne luy contestoit son droit que sur des conjectures: Elle étoit la plus belle; & pour comble de proportion, elle n'avoit qu'un an moins que Ferdinand. Au lieu que la Princesse Isabelle avoit trente-deux ans accomplis, c'est-à-dire deux fois autant d'âge que ce Prince. Cependant Ferdinand prefera la tante à la niece. Il luy mena des Troupes agguerries, qui défirent en bataille rangée celles de son Ennemie, & la chasserent du Trône où elle étoit montée. Dieu ne permit pas neanmoins que Ferdinand tirât de son injustice tout le fruit qu'il s'en étoit promis, puisque son fils unique mourut sans laisser de posterité; & que Philippe d'Autriche son gendre le chassa de la Castille, où il avoit regné par une si honteuse voye.

Loüis en arrivant à la Couronne, changea toute la diſpoſition de l'Etat. Il ôta les principales Charges aux Grands que ſon Pere en avoit pourvus; & mit en leurs places des gens qui ne les égaloient, ny pour la naiſſance, ny pour le merite. Il chaſſa la plûpart des Sénéchaux des Provinces & des Gouverneurs des Places, & les meilleurs Officiers du Parlement & de la Chambre des Comptes. Il remplit leurs Charges vacantes de ceux qui l'avoient ſervi durant qu'il étoit Dauphin, & qui avoient le plus fâché ſon Pere. Il ôta les Seaux à Guillaume Juvenal, pour les donner à Pierre de Morvilliers; & la Charge d'Amiral à Jean du Bueil, pour en revêtir Jan Dandie Seigneur de Leſcun Bâtard d'Armagnac; & l'on ajoûte que ſa Majeſté aprés avoir gratifié ce Bâtard du Comté de Cominges & d'un Bâton de Maréchal de France, l'employa pour empoiſonner le Duc de Guienne ſon frere unique. Louis deſtitua Mathieu de Nanterre premier Preſident du Parlement de

Paris : Il fit faire le procez à Chabannes nonobstant les grands services qu'il lui avoit rendus ; & aprés que des Commissaires choisis l'eurent condamné à mort, sa Majesté ne lui donna la vie que pour l'envoyer à la Bastille. Elle mit en liberté le Duc d'Alençon, qui avoit été condamné par les deux plus celebres Arrêts qui furent jamais, pour avoir commis des crimes attroces ; & comme si elle eût dessein de scandaliser les gens de bien, elle élargit le Medecin Adam Fumée, que Tannegui du Châtel avoit arrêté prisonnier, parce qu'on le soupçoit d'avoir empoisonné Charles Sept.

Il ne tint pas à Ferdinand qu'il ne suivît l'exemple de Louïs ; puisqu'il n'étoit ni moins irreconciliable que lui, ni moins sensible dans les occasions de se vanger : mais deux raisons invincibles l'en empêcherent. L'une que les Loix du Royaume d'Arragon dont il avoit herité, ne laissoit pas beaucoup plus d'autorité à leurs Roys, que celles du Royaume de

Sparte en avoient accordé aux leurs; & qu'ainſi Ferdinand ne pouvoit deſtituer aucun de ſes Officiers, qu'aprés que ſon procez lui auroit été fait par la Juſtice du Païs dans les formes ordinaires. L'autre raiſon étoit qu'encore que Ferdinand fût devenu Roi de Caſtille par ſon mariage avec l'Infante Iſabelle, il étoit pourtant convenu de la laiſſer regner à ſa fantaiſie, & de ne ſe mêler d'aucune affaire qu'elle ne jugeroit pas à propos de lui communiquer. De-là vint qu'il étoit plûtôt mari de la Reine de Caſtille que Roi de cette Monarchie; & à dire le vrai les Caſtillans étoient alors ſi jaloux qu'un Arragonnois tel qu'étoit Ferdinand n'exerçât aucune domination ſur eux, que quand ce Prince auroit été aſſez hardi pour contrevenir au Traité qu'il avoit fait avec ſa femme, non ſeulement ils ne l'euſſent jamais ſouffert, mais de plus ils l'auroient infailliblement renvoyé dans l'Arragon: ce qu'il apprehendoit ſur toutes choſes. Ce ne fut donc pas tant par bonté que par force,

qu'il laissa dans la Monarchie où il avoit succedé, & dans celle où son mariage l'avoit appellé, les choses dans l'état qu'il les avoit trouvées, sans y rien ajoûter, diminuer, ni changer.

Louïs fut universellement blâmé d'avoir témoigné de la joye à la mort de son Pere : D'avoir fait un present à celui dont il en reçût la premiere nouvelle : De n'en avoir porté le deuil que durant une matinée, & de s'être vêtu l'aprés-dînée de blanc & d'incarnat. Mais Ferdinand ne meritoit pas moins que Louïs la censure publique, pour avoir établi cette pernicieuse maxime, que les Rois n'ont point de parens, *Los Reyes no tienen parientes*. Il y a de l'apparence que c'étoit pour s'excuser de la maniere barbare & sacrilegue dont il avoit traité le Duc de Calabre, mais il n'en étoit pas plus excusable ; puisque les Souverains ne sont pas moins composez de chair & de sang que les autres hommes, & qu'ils ne sont pas plus qu'eux au dessus des loix de la nature.

Loüis s'attira la haine des François en abandonnant la Pragmatique-Sanction, par la ſeule raiſon que le Roi Charles Sept ſon Pere l'avoit établie; & Ferdinand au contraire ſe prévalut d'une Bulle qui donnoit aux Rois de Sicile quelque Juriſdiction ſur leur Royaume, pour empêcher la Cour de Rome d'y joüir des droits qu'elle y avoit eus ſous les Rois Normans, & ſous ceux des Maiſons de Suabe & d'Anjou.

Loüis pour ſe défaire du Seigneur de Varenne, l'envoya avec deux mille hommes ſeulement au ſecours de Henri Six Roi d'Angleterre, ſur la préſuppoſition que ce Seigneur y periroit. Mais Varenne étoit un ſi grand homme de guerre, & prit tant de ſoin de ſa petite Troupe; que non ſeulement il s'empêcha d'être vaincu, mais encore il ſe ſaiſit de quelques Places ſi importantes, que pour les tirer de ſes mains, on fut contraint de lui fournir & à ſes Soldats toutes les commoditez neceſſaires pour retourner en France.

Ferdinand n'avoit pas une meilleure intention à l'égard du Cardinal Ximenez, quand il lui permit de mener une Armée en Afrique : mais Ximenez aprés avoir conquis Oran, & plusieurs autres Places sur la côte de Barbarie, retourna victorieux en Espagne; & donna de cette sorte à Ferdinand plus de chagrin, qu'il n'avoit eu de joye de voir augmenter sa puissance par de si belles conquêtes.

Loüis reçût de bonne foy par engagement les Comtez de Roussillon & de Cerdagne; à condition que si les trois cens mille écus d'or qu'il avoit prêtez au Pere de Ferdinand n'étoient remboursez avec leurs interêts, ces deux Comtez demeureroient à l'avenir unis au Royaume de France. Il paya comptant la moitié de cette somme, & il employa l'autre moitié à lever deux mille Lances, qui sauverent la vie à Ferdinand. Sa mere l'avoit mené en Catalogne sur l'esperance, que sa presence contribueroit plus qu'aucune autre chose à ramener dans le devoir les Peuples de cette

Province qui s'étoient soûlevez. Elle s'étoit enfermée avec luy dans Gironne ; parce qu'elle croyoit qu'il suffiroit de demeurer le maître de cette Ville, pour être reconnu en qualité de Souverain dans toute la Catalogne : mais elle ne prit pas à ce coup d assez justes mesures. Les soûlevez eurent la hardiesse de l'investir dans Gironne ; & de presser de sorte cette Place par un siége regulier, que la Reine d'Arragon & son fils auroient été contraints de se rendre à discretion dans ving-quatre heures, si la Cavalerie Françoise qui s'étoit jointe à quelque Infanterie Arragonnoise, n'eût paru devant Gironne ; & donné tant de terreur aux Catalans ; qu'ils léverent le siége. Un bienfait de cette nature ne sembloit pas devoir jamais être suffisamment recompensé : cependant Ferdinand usa d'une extrême ingratitude à l'égard des François. Il corrompit à force d'argent un Religieux Cordelier Confesseur du Roi Charles Huit fils de Loüis. Il lui persuada de remontrer à ce jeune

Prince

Prince qu'il ne pouvoit en fureté de confcience garder les Comtez de Rouffillon & de Cerdagne. Il lui promit que s'il les reftituoit à Ferdinand, les Efpagnols ne le traverferoient en aucune maniere dans la conquête du Royaume de Naples qu'il alloit entreprendre. Charles Huit préfera les inftances de fon Confeffeur aux interêts de fon Etat: mais à peine avoit-il rendu les deux Comtez, qu'il eut occafion de s'en repentir. Ferdinand ne tint rien de ce que le Cordelier avoit promis en fon nom; & bien loin de ne point intervenir dans la querelle de Naples, il leva des Troupes contre Charles Huit: Il lui fufcita toute l'Europe pour ennemie: Il le contraignit de retourner en France avec une précipitation indigne de fa Majefté, & il ne ceffa de lui nuire tant qu'il poffeda un pied de terre dans l'Italie.

Loüis & Ferdinand firent tous deux une entrevuë. Le premier avec Henry Quatre Roy de Caftille au Château d'Uturbie fcitué entre Fontarabie & Saint Jean de Luz, & le fe-

cond avec Loüis Douze Roi de France dans la Ville de Savonne ſur la côte de Genes en Italie : mais le ſuccez des deux entrevuës fut tout-à-fait different. Le Roi de Caſtille eut à la verité cette déference pour Loüis, que de paſſer la riviere de Bidaſſoa qui ſepare les deux Royaumes, pour l'aller trouver : mais la civilité de ces deux Princes en demeura là, & chacun agit en tout le reſte ſelon ſon inclination. Non ſeulement ils n'affermirent pas l'ancienne alliance de leurs Couronnes : mais ils l'affoiblirent de ſorte, qu'elle ne continua plus entre eux qu'en apparence. La trop grande familiarité des François & des Eſpagnols leur donna du mépris les uns pour les autres ; & quand ils en furent là, ils communiquerent aiſément à leurs Souverains les ſentimens qu'ils venoient de concevoir. La difference de leur Langue, de leurs actions, de leur contenance, de leur mine, & de leurs habits, les rendit reciproquement inſuportables les uns aux autres, par la ſeule raiſon

qu'ils n'avoient pas accoûtumé de se voir ; & il leur échappa des traits de raillerie, qui dégenererent enfin en autant de querelles particulieres. Loüis & Henri n'avoient ni l'un ni l'autre la bonne mine, qui fait connoître les Souverains lors mêmes qu'ils ne sont pas accompagnez de leurs Gardes ; & qu'ils n'ont point d'autre marque de leur dignité, que celle qui rejallit de leurs personnes. Mais celui de Castille se plaisoit à suppléer en quelque maniere à son défaut de prestance, en s'habillant superbement. Loüis au contraire se negligeoit en un point, qui n'auroit pas été supportable dans un simple Gentilhomme, bien loin de convenir à un Roi de France. L'étoffe dont il se servoit n'étoit que de burre, comme celle des Païsans. Il étoit si serré dans ses habits, qu'il ne pouvoit faire aucun mouvement qui ne parût contraint ; & il portoit un chapeau de feutre retroussé, où il y avoit au lieu d'agrafe une Nôtre-Dame de plomb. Les tons de voix de Loüis & de Henry étoient également désagrea-

bles, & leur entretien n'avoit rien qui convint à leur Majesté. Les François se mocquoient de ce que le Roi de Castille étoit si disgracié de la nature, qu'il ne paroissoit être que le Gentilhomme suivant du Comte de Ledesma son Favory. Il leur sembloit aussi que ce Prince eût témoigné un orgueil insuportable en traversant la riviere de Bidassoa dans un Vaisseau à voile de pourpre & à rames dorées en traînant pompeusement toute sa Cour aprés lui, & en paroissant tout couvert de perles, & de pierreries. Les Castillans à leur tour n'avoient pas plus d'estime pour l'épargne, & pour la devotion exterieure du Roi de France, qu'ils traitoient de bigoterie. Ils passerent bientôt du mépris à la haine; & les François qui ne s'étoient modestement vêtus que pour suivre l'exemple de leur Roi, ne purent souffrir qu'on les accusât d'être aussi avares que lui. Ainsi les deux nations prirent pour se battre le premier pretexte qui se presenta. Elles se prévalurent de l'inégalité des logis

qui leur avoient été marquez, & en vinrent aux mains ſur un ſi leger ſujet. Leurs Rois eurent de la peine à les appaiſer, & comprirent qu'il étoit temps de rompre leur conference. Ils ſe ſeparerent mal ſatisfaits l'un de l'autre, & communiquerent à leurs Succeſſeurs la mauvaiſe diſpoſition où ils étoient entrez.

Ferdinand au contraire alla viſiter le Roi Loüis Douze dans Savonne avec une ſuite de quatorze cent Gentils-hommes. Loüis Douze par un excez de confiance l'alla à ſon tour viſiter dans ſa galere ; & le mena dans Savonne, où il le reçût avec une magnificence veritablement royale. Il vécut avec lui dans une union, qui n'auroit pû être plus étroite quand ils euſſent été freres. Il envoya hors de Savonne toutes les perſonnes qui ne lui étoient pas abſolument neceſſaires pour traiter Ferdinand, ou pour lui faire honneur ; & Ferdinand de ſon côté ne demanda point d'autre aſſurance pour lui ni pour les ſiens, que la parole de Loüis, & ne vou-

lui être servi que par des Officiers François. Ces deux Rois passoient ensemble les jours & une partie des nuits en discours familiers, en promenades, & en festins, qui se faisoient alternativement dans les appartemens de l'un & de l'autre, & toûjours aux dépens de Loüis, qui ne permit jamais à Ferdinand de mettre la main à la bourse, non pas mêmes pour recompenser les Officiers François qui l'avoient servi durant son sejour dans Savonne. Ferdinand étoit principalement venu dans l'Italie pour en tirer le grand Capitaine Consalve qu'il soupçonnoit de vouloir se rendre maître du Royaume de Naples qu'il avoit conquis à sa Majesté Catholique. Consalve avoit souffert avec patience qu'on lui ôtât la Vice-Royauté de cette Couronne; & Ferdinand le ramenoit en Espagne, à dessein de le confiner comme il fit pour toute sa vie dans une maison de campagne. Loüis Douze avoit tous les sujets possibles d'être mécontent de Consalve, qui lui avoit enlevé la Cou-

ronne de Naples plus par infidelité & par supercherie que par une veritable valeur; & nonobstant sa Majesté Tres-Chrétienne le voyant à Savonne, ne se contenta pas de lui pardonner de tout son cœur, mais encore elle lui fit des honneurs qui n'étoient pas beaucoup differens de ceux qu'elle auroit pû rendre à des souverains. Ferdinand à son tour visita le Maréchal d'Aubigny que la goutte retenoit au lit, quoi que ce fût lui qui avoit défendu le Royaume de Naples contre Consalve. Loüis Douze donna toûjours chez lui la droite à Ferdinand, & Ferdinand ne l'accepta qu'en repetant plusieurs fois qu'elle ne lui étoit pas dûë. Aussi Loüis Douze pour empêcher que sa civilité ne tirât à consequence, prit toutes les précautions de bien-séance dont on avoit accoûtumé d'user en de semblables occasions.

Loüis Onze & Ferdinand changerent tous deux l'ordre établi dans leur Conseil d'Etat, où il n'entroit auparavant que les personnes de la

plus haute qualité ; & ils y introduisirent des gens de mediocre condition, & quelquefois mêmes de la plus basse. Mais Ferdinand fut en ce point plus adroit ou plus heureux que Loüis, puisque les Conseillers d'Etat sur lesquels il jetta les yeux, se trouverent si habiles ; que non seulement ils ne commirent aucune faute considerable, mais encore ils ajoûterent à la Monarchie d'Espagne celles de Grenade, de Naples & de Navarre : ce qui ôta aux Grands d'Arragon, & de Castille les causes & les pretextes de se plaindre qu'on les leur eût préferez. Au lieu que les Conseillers d'Etat que Loüis avoit choisis, répondirent si mal à l'estime qu'il avoit pour eux, qu'ils furent les principaux auteurs de la guerre du Bien Public.

Loüis ne retira les Villes situées sur la riviere de Somme engagées au Duc de Bourgogne, qu'en payant jusqu'au dernier denier à ce Prince l'argent qu'il avoit prêté. Ferdinand au contraire rentra dans la possession

des Villes Maritimes de la Poüille engagées à la Republique de Venise, sans lui tenir compte des frais immenses qu'elle avoit faits pour les conserver aux Rois de Naples.

Louis commença son Regne par irriter tous les Princes & les Seigneurs qui y étoient les plus puissans. Il choqua en premier lieu le Duc de Bourgogne, en retirant de lui les Villes de Picardie qui lui avoient été engagées par le Traité d'Arras. Pour entendre le sujet de ce mécontentement, il faut présupposer que comme la Monarchie Françoise avoit été portée sur le bord du précipice par les liaisons étroites des Anglois avec les Bourguignons, on crut dans le Conseil du Roi Charles Sept qu'il seroit impossible de la rétablir à moins que de diviser ces deux Nations; & pour y parvenir on offrit la carte blanche au Duc de Bourgogne, qui se contenta de demander les Villes de la riviere de Somme par engagement; quoi qu'il lui eût été facile de se les faire

ceder absolument, si la pensée lui en fût venuë. Il avoit cru qu'on ne le presseroit jamais de les rendre, de crainte qu'on ne l'obligeât à se reünir avec les Anglois ; & Louïs qui le prévoyoit assez, ne l'en sollicita qu'aprés avoir gagné les Seigneurs de Croy, qui disposerent le Duc de Bourgogne à satisfaire sa Majesté. De plus Louïs s'étant mis en tête d'établir la Gabelle par tout son Royaume, n'en voulut point exempter la Bourgogne : ce qui parut d'autant moins supportable au Duc Philippe le Bon, qu'il croyoit que la retraite qu'il avoit accordée durant cinq ans à Louïs dans le Brabant, meritoit bien qu'il mît quelque distinction entre lui & les autres vassaux de la France.

Louïs en second lieu mécontenta le Comte de Charolois fils unique du Duc de Bourgogne, en protegeant les deux plus grands Ennemis qu'il eût. L'un étoit Jean de Croy Comte de Porcien, & l'autre Jean de Bourgogne Comte de Nevers. Jean

de Croy s'étoit contenté de rendre tous les mauvais offices qu'il avoit pu au Comte de Charolois auprés du Duc son pere, dont il étoit Favory : mais Jean de Nevers étoit allé plus loin. Il avoit suborné Coustain Sommellier du Duc pour empoisonner le Comte de Charolois, & le dessein de Jean de Nevers avoit été découvert dans le temps qu'on travailloit à l'executer. Coustain fut puni : mais l'azile que Jean de Nevers trouva auprés de Loüis, & la difficulté que sa Majesté fit de le rendre au Comte de Charolois, donnerent lieu de soupçonner qu'elle avoit eu part dans le crime, puisqu'elle en empêchoit la vangeance. Cette défiance augmenta dans son esprit, lorsqu'il vit que Loüis non content d'avoir protegé Jean de Croy & Jean de Nevers, employa toute son autorité pour les rétablir dans les bonnes graces du Duc de Bourgogne. Enfin la haine que Loüis & le Comte de Charolois avoient l'un pour l'autre, devint irreconciliable, quand le premier de ces deux Princes ôta

au second le Gouvernement de Normandie, & la pension de trente-six mille livres qu'il y avoit attachée : tant il est vray qu'il vaut presque toûjours mieux de ne pas faire du bien, que de l'ôter aprés l'avoir fait.

Loüis en troisiéme lieu irrita le Duc de Bretagne en recevant à sa Cour, & en comblant de bienfaits Jean de Rohan son Sujet rebelle. Sa Majesté leva une puissante Armée, dont elle établit General ce Jean de Rohan. Elle la fit secretement marcher vers les frontieres de l'Anjou ; & elle envoya pour lors un Heraut au Duc de Bretagne, pour lui dire que s'il ne retranchoit des Actes publics de sa Province les mots *De par la grace de Dieu* qu'il mettoit au commencement : S'il ne cessoit de faire battre de la monnoye d'or : S'il ne permettoit à sa Majesté de lever la Taille dans toute la Bretagne, & s'il ne lui laissoit la nomination des Benefices qui y vaqueroient désormais, la France lui déclareroit la guerre. Le Duc de Bretagne incapable de resister à Loüis, l'a-

muſa par le conſeil de Tannegui du Châtel en feignant de vouloir accorder tout ce que ſa Majeſté luy demandoit, pourvû qu'on luy donnât le temps d'aſſembler les Etats de ſa Province, afin que leur conſentement rendît ſa ſoûmiſſion plus authentique. Loüis perſuadé que la réponſe du Duc de Bretagne étoit ſincere, ſuſpendit durant ſix mois l'action de ſon armée; & le Duc de Bretagne profita de ce délay, pour envoyer á tous les autres Princes & aux grands Royaume des Emiſſaires déguiſez en Cordeliers, qui les ſoûleverent contre Loüis.

Sa Majeſté en quatriéme lieu offenſa le Duc de Calabre, en ne luy donnant pas ſa fille aînée qu'elle luy avoit promiſe, & en luy ôtant le Duché de Genes pour en inveſtir François Sforce. Enfin Loüis s'attira la haine de Charles Duc de Bourbon, en luy retranchant la communication qu'il avoit avec le Comte de Charolois ſon couſin germain: Du Duc d'Alençon, en le fruſtrant des droits d'Entrée

dont il joüissoit dans quelques ports de Normandie ; De Jacques d'Armagnac Duc de Nemours, en luy refusant le Gouvernement de Guienne : Du Comte de Dunois, en ne voulant pas acquitter quelques sommes d'argent duës pour la rançon de deux de ses freres que les Anglois avoient pris à la bataille d'Azincour: Du Comte de Saint Pol, pour luy avoir retranché sa pension avec celle du Comte de Charolois dont il étoit Favory : De Charles d'Albret, pour ne l'avoir pas récompensé de ce qu'il avoit beaucoup aidé à chasser les Anglois de la Guienne ; &de Chabannes, pour l'avoir mis dans la Bastille.

Ferdinand au contraire apres la mort d'Isabelle Reine de Castille sa premiere femme, fut abandonnée de tous les Grands de cette Monarchie, à la reserve de deux qui furent les Ducs d'Alve & de l'Infantado. Encore ajoûte-t-on que ces deux Ducs ne demeurerent dans ses interêts par aucune inclination qu'ils eussent pour luy, mais seulement de crainte de

contrevenir à la gravité Eſpagnole ; & de donner occaſion qu'on les accuſât d'inconſtance ; s'ils ſe joignoient aux autres Grands pour chaſſer un Prince qu'ils avoient ſi long-temps reconnu en qualité de ſouverain. Cette déſertion ſi generale reduiſit Ferdinand à de telles extremitez, qu'il y auroit infailliblement ſuccombé ſi elles euſſent eſté de plus longue durée. Toute ſa Cour le quitta, excepté ceux qui avoient abſolument beſoin de luy pour vivre ; & il luy reſta ſi peu d'équipage, qu'il fut contraint d'aller monté ſur une mule au devant de Philippe d'Autriche ſon gendre. Il n'oſa conferer avec ce jeune Prince que dans la Sacriſtie de la principale Egliſe du Burgos, & il y fut traité d'une maniere qui ne pouvoit être plus dure. On ne luy donna qu'une penſion de vingt-cinq mille écus, pour l'uſufruit de la Caſtille qu'il prétendoit luy avoir eſté laiſſée par le Teſtament de ſa femme ; & on l'obligea immediatement apres à ſe confiner entre les montagnes d'Arragon,

où il auroit pitoyablement achevé sa vie, si Philippe d'Autriche ne fût mort peu de mois apres. Cet accident imprevu & la maladie d'esprit de sa fille aînée le rétablirent sur le Trône de Castille ; & pour lors il ne manqua ny d'occasions ny de pretextes, pour se vanger des Grands qui l'avoient honteusement abandonné. Cependant il agit à leur égard de mêmes, que s'il eût oublié l'injure qu'il avoit reçuë d'eux. Il ne les en regarda jamais du plus mauvais œil : Il les traita de mêmes qu'il avoit accoûtumé de faire durant la vie d'Isabelle : Il les employa dans les negociations les plus importantes ; & il les préfera toûjours à la principale Noblesse d'Arragon, quoy que celle-cy n'eût violé ny le respect ny la fidelité qu'elle luy devoit.

Loüis avoit convoqué une assemblée des Princes & des Seigneurs restez dans son parti, pour convenir avec eux des expediens les plus propres à terminer la guerre du Bien-Public. Le Duc d'Orleans présidoit à cette Assemblée ;

Assemblée; tant à cause de son grand âge; que parce qu'il étoit le premier Prince de son Sang, & qu'il étoit en quelque maniere heritier presomptif de la Couronne, Loüis n'ayant point encore de fils, & son frere unique n'étant pas marié. L'autorité du Duc d'Orleans fut assez grande pour faire resoudre que l'on feroit de tres-humbles remontrances à Loüis, pour obtenir de luy qu'il traitât mieux à l'avenir les plus considerables de ses Sujets. Le Duc d'Orleans se chargea de les faire de vive voix; & s'en acquitta en des termes qui tous respectueux qu'ils étoient, ne laissoient pas d'avoir beaucoup de force: mais Loüis se trouvoit alors dans la disposition de la plûpart de ceux qui ne manquent pas par ignorance. Il avoit les oreilles si delicates, qu'il ne pouvoit oüir sans émotion rien de ce qui choquoit ses volontez, lors mêmes qu'elles ne s'accordoient pas avec ses veritables interests; & quoy qu'il eût mal fait en proposant à l'Assemblée ses volontez à dessein qu'elle

les ſuivît aveuglément, il luy étoit inſupportable que ſes parens & ſes amis euſſent aſſez de lumiere pour le reconnoître, & de hardieſſe pour l'en avertir. Ainſi la réponſe qu'il fit au Duc d'Orleans fut tellement aigre, que ce vieux Prince accoûtumé aux paroles civiles des Roys Charles Six & Charles Sept, ne la put ſouffrir. Elle luy entra ſi avant dans l'imagination, qu'il en mourut deux jours apres, quelque ſoin que l'on prît de l'en conſoler.

Ferdinand n'eut pas tant de dureté pour le mieux fait de ſes fils naturels : mais il eut pour luy une indifference, qui ne luy donna gueres moins de chagrin qu'en avoit eu le Duc d'Orleans. Ce jeune Prince avoit des inclinations & des qualitez qui luy auroient donné lieu de reüſſir admirablement dans le monde, ſi ſon Pere l'eût voulu. Mais Ferdinand ſe flatta toute ſa vie de l'eſperance d'avoir des fils legitimes ; & ſur cette fauſſe préſuppoſition, il engagea ſon fils naturel dans l'Etat Eccleſiaſtique,

quoy qu'il n'eût aucune vocation pour cela. Il ne luy donna jamais autre chose que l'Archevêché de Saragoſſe; & il le confina de ſorte dans ſon Dioceſe, qu'il ne luy permettoit que tres-rarement de venir à la Cour, encore ne l'y laiſſoit-il que deux ou trois jours au plus : tant il avoit peur qu'il ne s'y fiſt aſſez d'amis pour exciter en Eſpagne une guerre civile, s'il arrivoit que ſon Pere laiſſât des fils legitimes en bas âge.

On enleva à Loüis Charles de France ſon frere unique; par une ſupercherie qui luy fut d'autant plus ſenſible, qu'il ſe laiſſa cette fois tromper, quoy qu'il fût d'ailleurs des plus fins de ſon ſiécle. Les Ducs de Bourgogne & de Bretagne, & les autres mécontens dont on vient de parler, avoient beſoin d'un Chef qui ôtât à Loüis la cauſe & le pretexre de les declarer rebelles auſſi tôt qu'ils ſe ſeroient ſoûlevez; & ce Chef ne pouvoit être à le bien prendre que Charles de France, qu'on nommoit alors le Duc de Berry; parce que ſi les François avoient

à ſuivre un party contraire à celuy de leur Souverain, il étoit à croire que ce ſeroit pour l'obliger de donner à ſon frere unique un meilleur appennage que n'étoit ce Duché. Mais il étoit ſi difficile de s'emparer de la perſonne de ce jeune Prince, que les plus judicieux des mécontens l'eſtimoient impoſſible. Le Duc de Berry étoit ſi jeune & ſi peu experimenté dans les affaires du monde, qu'il ne connoiſſoit point encore ce qui luy étoit propre. Il vivoit dans une dépendance auſſi generale à l'égard de ſon Frere, qu'étoit celle qu'il avoit euë pour le Roy Charles Sept ſon pere, & elle ne luy paroiſſoit point inſupportable : car outre qu'il y étoit accoûtumé, il n'avoit jamais goûté le plaiſir d'être libre. Et de plus il avoit une averſion naturelle pour toutes ſortes de querelles, bien loin de ſe declarer le Chef d'un grand ſoûlevement.

Loüis qui le connoiſſoit de cette humeur ne s'y étoit pas neanmoins fié ſi abſolument, qu'il n'eût pris tou-

tes les mesures necessaires pour empêcher que son frere ne luy échapât. Il le menoit toûjours avec luy : Il ne le laissoit aprocher qu'à des personnes affidées à sa Majesté : Il ne permettoit pas qu'on l'entretint d'autres choses que de la soûmission qu'il devoit à son aîné ; & pour porter la prévoyance aussi loin qu'elle pouvoit aller dans l'avenir, il luy avoit donné pour Confident Odet d'Aydie Seigneur de Lescun, qu'il tenoit pour le Gentilhomme François qui luy étoit le plus fidele. Cependant le Duc de Bretagne entreprit de gagner le Duc de Berry, & l'executa par cette ruse.

Il envoya des Députez à Loüis, sous couleur de concerter avec luy les articles qui seroient proposez à l'Assemblée des Etats de Bretagne. Il ordonna à ces Députez d'allonger leur negociation autant qu'ils pourroient, jusqu'à ce qu'ils eussent gagné Lescun ; & aprés qu'ils en seroient venus à bout de la rompre sur quelque pretexte, & de s'en retourner au plûtôt. Les Députez joüerent admi-

rablement leur perſonnage; & reüſſirent avec plus de facilité qu'ils ne penſoient, à corrompre Leſcun. Ce Seigneur ne s'étoit attaché à Loüis que dans la vuë de devenir par cette voye Gouverneur de Guienne, & comme ſa Majeſté differoit à l'en pourvoir, il s'imagina que le meilleur expedient pour la hâter conſiſtoit à luy débaucher ſon frere, & à le mener aux mécontens; puiſque ſa Majeſté ne l'auroit pas plûtôt perdu de vuë, qu'elle ſe tiendroit trop heureuſe pour le recouvrer d'envoyer à Leſcun les proviſions qu'il deſiroit. Leſcun convint dans cette vuë avec les Deputez de Bretagne de tout ce qu'il faloit pour ſe refugier ſûrement aupres de leur Maître; & la veille du jour deſtiné pour l'évaſion du Duc de Berry, ces Députez apres avoir donné en apparence toute ſorte de ſatisfaction à Loüis, reprirent le chemin de Bretagne. Le Duc de Berry & Leſcun les ſuivirent avec tant de precipitation & de ſecret, qu'il n'étoit déja plus poſſible de les atteindre, lors

que Loüis s'apperçut qu'on luy avoit débauché son frere.

Ferdinand au contraire enleva le Duc de Calabre par une supercherie d'autant plus blâmable, qu'elle fut accompagnée du plus horrible sacrilege qu'il étoit capable de commettre. Consalve avoit assiegé ce jeune Prince dans la Ville de Tarente, qui étoit si bien munie qu'elle auroit occupé l'armée Espagnole durant toute la campagne; & ce fut pour en hâter la redition, que Ferdinand & Consalve inventerent cette méchanceté. Ils firent entendre au Comte de Potenza Gouverneur de Tarente que s'il attendoit l'extremité, le Duc de Calabre ne seroit reçu à capituler qu'à condition qu'il demeureroit toute sa vie dans les prisons d'Espagne: au lieu que s'il composoit de bonne heure, on le laisseroit aller en toute liberté. Le Comte de Potenza crut trop legerement ce qu'on luy proposoit, & livra Tarente aux Espagnols. Mais dans le temps qu'on équipoit un Vaisseau pour transporter à Venise

le Duc de Calabre, il en arriva un d'Eſpagne avec ordre de Ferdinand à Conſalve d'arrêter le Duc de Calabre, quoy qu'il eût promis le contraire, & de l'envoyer en Eſpagne ſur le même Vaiſſeau. Conſalve qui venoit de jurer ſur le ſaint Sacrement qu'il executeroit de bonne foy les Articles qu'il avoit ſignez, ne les en viola pas moins; & dit pour s'en excuſer, que le ſerment qu'il avoit prêté à Ferdinand avoit précedé celuy qu'il avoit fait ſur la divine Euchariſtie, & que par conſequent il luy devoit être préferé. Ainſi l'infortuné Duc de Calabre fut retenu priſonnier contre toutes ſortes de loix, & les Italiens perdirent avec luy l'eſperance de voir à Naples un Roy de leur nation.

Loüis & Ferdinand ne pardonnerent jamais avec ſincerité; & s'ils feignirent en quelques occaſions d'avoir oublié les injures qu'ils avoient receuës, ce fut plûtôt pour attendre une conjoncture plus favorable de ſatisfaire leurs reſſentimens, que pour pardonner.

pardonner. Loüis étoit allé en Normandie immediatement apres la bataille de Montlehery ; & les Parisiens persuadez qu'il les abandonnoit au besoin, & prévenus de la crainte que cent mille chevaux ennemis qui campoient au tour de leur Ville ne la pillassent, avoient écouté quelques propositions de paix. Mais avant qu'ils eussent conclu leur accommodement, Loüis revint ; & amena tant de Troupes, qu'elles firent cesser la consternation des Parisiens. Mais au lieu de leur pardonner une faute, qui meritoit quelque grace dans l'extremité où elle avoit été commise, il punit tous les coupables dont il crut pouvoir se vanger impunément. Les uns furent bannis sur le champ, & les autres privez de leurs offices.

Ferdinand avoit trouvé deux grandes oppositions à la conquête des Royaumes de Naples & de Navarre. La premiere luy étoit venuë de la part de la faction d'Anjou, & la seconde du côté de la faction de Grammont. L'une & l'autre luy avoient à la

verité resisté] autant qu'elles avoient pû pendant qu'elles avoient cru pouvoir maintenir sur le Thrône les Rois que la nature & les loix y avoient appellez: mais apres que Ferdinand s'étoit affermi dans ses conquêtes, les Gentils-hommes des factions d'Anjou & de Grammont s'étoient soûmis de bonne grace à sa domination, & avoient juré par un serment solemnel de luy être aussi fidele que ses autres Sujets. Ils luy avoient mêmes tenu parole; & s'étoiét comportez à son égard de maniere, que ny luy ny ses Vice-Roys n'avoient eu aucun pretexte de se plaindre d'eux, & pourtant il n'en travailla pas moins à les examiner. Il tourmenta ceux de Grammont par tant de voyes indirectes, qu'il les contraignit enfin de se bannir eux-mêmes de la Navarre; & d'abandonner les Terres considerables qu'ils y possedoient, pour se refugier dans la Principauté de Bearn, & dans la moindre partie de ce Royaume restée à Jean d'Albret. Il traita encore plus mal la faction d'Anjou: car encore qu'il fût engagé

par un Traité solemnel avec Loüis Douze, de la laisser dans l'état qu'elle se trouvoit en mil cinq cent six, il fit secretement rechercher chez les Notaires les dettes des Seigneurs dont elle étoit composée, & chez les Officiers de la Justice criminelle les violences qu'ils avoient autrefois exercées; il acheta ces dettes sous des noms supposez & il exhorta les personnes qui avoient été offensées, ou si elles étoient déja mortes leurs parens, à demander justice; & suscita par-là tant d'affaires à la faction d'Anjou, qu'elle en fut entierement ruinée.

Loüis & Ferdinand commirent chacun une faute qui n'étoit point excusable dans le principe qu'ils s'étoient tous deux proposez de tirer avantage de toutes choses au préjudice mêmes de la conscience & de l'honnêteté. Loüis dans le temps que les Confederez pour le Bien Public étoient campez devant Paris, fit sçavoir au Comte de Charolois qu'il vouloit conferer avec luy; & ce Comte convint du jour

& de l'heure de l'entrevuë, dont le lieu fut entre Paris & Charenton. Pendant qu'ils parloient d'affaires en se promenant, le Comte qui avoit fait demeurer ses gens un peu derriere, s'avança insensiblement jusqu'à un boulevart de terre qui avoit esté fait pour couvrir la porte de Saint Antoine. Il ne s'apperçut de son égarement que lors qu'il n'étoit plus temps d'y remedier, & il ne laissa pas neanmoins de faire bonne mine. Il entra avec Loüis dans le boulevart; & y demeura si long-temps, que ses Troupes crurent qu'il luy étoit arrivé le même accident qu'à Jean de Bourgogne son Ayeul paternel, que Charles Sept pere de Loüis avoit fait tuer à leur entrevuë de Montreau-fautyone. Mais leur consternation cessa, quand ils le virent sortir du boulevart de mêmes qu'il y étoit entré; & neanmoins le Maréchal de Bourgogne aussi libre en paroles qu'il étoit zelé pour le fils du Duc de Bourgogne son Souverain, prit la liberté de luy faire une correction avec autant de

force que s'il eût été son égal ou son inferieur. Le Comte l'endura patiemment, tant il étoit persuadé d'avoir eu tort, & n'en regarda pas depuis le Maréchal de plus mauvais œil.

Ferdinand ne se fut pas plûtost approché du Port de Savonne avec la flotte qui l'escortoit de Naples en Espagne, que le Roy Loüis Douze qui s'étoit mis dans une chaloupe aborda la galere de sa Majesté Catholique, & y entra. Il étoit alors au pouvoir de Ferdinand d'enlever Loüis, & de le mener en Espagne, où il ne l'auroit relâché qu'à condition de ceder aux Espagnols tout ce que les François tenoient dans l'Italie; & pourtant non seulement Ferdinand ne se prévalut point de son avantage, mais encore il fit à son tour la même faute que Loüis venoit de commettre; puis qu'apres l'avoir laissé retourner dans Savonne, il se mit luy-même entre les mains des François en s'enfermant plus d'une fois dans le Château de cette Ville où ils étoient les plus forts. S'il y

l'est aujourd'huy, puisque les ainez d'une branche cadete précedoient les cadets de la branche aînée ; & que de plus la Bretagne avoit autrefois été Royaume, & n'étoit devenuë selon les Bretons un fief de la Monarchie Françoise que par l'imprudence de leur Duc Pierre, qu'ils avoient pour cela surnommé Mauclerc. Il s'ensuivoit de-là que le Duc de Bretagne & le Duc d'Alençon tous deux Princes de la Maison de France, qui relevoient immediatement du Roy leur Souverain, ne se resoudroient jamais de relever du Duc de Berry ; ou s'ils le faisoient ce seroit de si mauvaise grace, qu'il en naîtroit infailliblement des querelles entre eux ; & c'étoit-là la principale intention de Loüis. De plus le Comte de Saint Pol étoit né sujet du Duc de Bourgogne ; & d'ailleurs les plus belles Terres qu'il possedoit, étoient enfermées dans les Pays-bas. Le Comte de Charolois à la verité n'étoit pas encore son Souverain : mais le Duc de Bourgogne étoit si vieux, que ce

Comte ne pouvoit manquer de le devenir bien-tôt. Cependant si le Comte de Saint Pol obtenoit l'épée de Connétable; & qu'il survint à la France une guerre dans laquelle elle eût besoin de l'assistance de ses Feudataires, le Comte de Charolois qui seroit mandé pour s'y trouver en personne comme les autres, seroit contraint de recevoir les ordres du Comte de Saint Pol: la dignité des Connétables étant alors de si grande étenduë, qu'ils commandoient mêmes aux Fils de France. Le Comte de Charolois étoit si fier, qu'il y avoit lieu de prévoir qu'il aimeroit mieux mourir que de se soûmettre au Comte de Saint Pol, & ce fut uniquement dans cette vuë que Loüis donna son épée à ce Comte.

Ferdinand n'avoit eu que peu de part dans la Ligue de Cambray formée contre la Republique de Venise, & ne s'étoit mis en devoir d'en executer aucun des articles qui la regardoient. Il n'avoit point levé de troupes: Il n'en avoit point envoyé au rendez-vous general, & il n'avoit pas

contribué pour la cauſe commune un écu, de vingt mille par mois qu'il s'étoit obligé de fournir; & nonobſtant il uſa de tant d'artifices, qu'il fut preſque le ſeul qui profita de la ruine des Venitiens, quoy qu'il fût le ſeul qui n'eût couru aucun riſque dans la guerrre qui leur avoit eſté faite. Les Villes Maritimes de la Poüille luy en demeurerent; & il mit ſi adroitement la diviſion entre l'Empereur & le Roy de France, que ces deux Princes ne purent jamais convenir des moyens neceſſaires pour ranger en ce point Ferdinand à la raiſon.

Loüis & Ferdinand reüſſirent tous deux à gagner par des voyes indignes de la Majeſté Royale, les perſonnes dont ils avoient beſoin. Ils trouvoient le moyen de corrompre leurs Maîtreſſes, leurs Favoris, & tous ceux qui les approchoient: Ils en étudioient les inclinations & les caprices, afin de les engager par là dans leurs interêts: Ils careſſoient juſqu'au moindre de leurs valets; &

ils n'épargnoient rien pour les suborner. Ils les achetoient ; & c'étoit seulement alors qu'ils se montroient liberaux, & mêmes prodigues, le ménage étant leur passion dominante dans tout le reste de leurs actions. Plus ils y trouvoient de resistance, plus ils s'obstinoient à les engager ; & soit qu'ils fussent plus adroits que les autres Princes, ou que le siécle où ils vivoient portât un tres petit nombre de gens fideles, peu de ceux ausquels ils s'adresserent leur échapa. Il n'est pas moins difficile de se prévaloir des domestiques que l'on a corrompus, que de les corrompre ; & Loüis & Ferdinand ne s'en étoient pas plûtôt assurez, qu'apres avoir connu la portée de leurs esprits, ils en attiroient les uns à leur Cour, & laissoient les autres aupres de leurs Maîtres. Ils traitoient admirablement bien les premiers & pour les seconds ils prenoient soin de les faire payer à point nommé des pensions qui leur avoient esté promises. Ils leur fournissoient des memoires tout-à-fait exacts de la ma-

niere dont ils devoient agir : Des bruits que l'on ſouhaitoit qu'ils fiſſent courir : De ce qu'ils devoient dire à leurs Maîtres, & de la diſpoſition dans laquelle on entendoit qu'ils les entretinſſent.

Loüis & Ferdinand noircirent leur reputation d'une ingratitude ſurprenante, à l'égard des deux Perſonnes auſquelles ils avoient le plus d'obligation. La ſeconde fois que Loüis ſe retira mécontent d'auprès du Roy Charles Sept ſon pere, ce bon Prince fut ſi touché du mauvais naturel de ſon fils, qu'il reſolut de le punir hautement. Il envoya des Troupes pour ſe ſaiſir de luy dans le Dauphiné; & il le preſſa de ſorte, que la plûpart des François en prirent occaſion de s'imaginer que la diviſion entre leur Roy & leur Dauphin ſeroit de longue durée. Le contrecoup de cette opinion rejallit ſur Loüis, qui ſollicita en vain les Princes d'Alemagne & d'Italie de luy donner un azile dans leurs Etats, puis qu'aucun d'eux ne luy voulut

permettre d'y entrer. Il ne restoit que le Duc de Bourgogne, qui n'avoit pas occasion de se loüer de luy, puisqu'il luy avoit esté contraire dans toutes les occasions où il s'étoit agi d'executer le Traité d'Arras : mais les Ames bien nées ont plus d'égard aux malheurs des personnes qui leur demandent retraite, qu'aux injures qu'elles en ont reçuës. Le Duc de Bourgogne ne se contenta pas de permettre à Loüis de se retirer dans le Brabant, il l'y entretint durant cinq ans en heritier presomptif du Royaume de France ; & ne put jamais se resoudre, ny à le retenir prisonnier comme on luy conseilloit, ny à prendre de luy de suffisantes précautions pour empêcher que la France ne fist à l'avenir la guerre dans les Pays-bas. Il le ramena en France apres la mort de Charles Sept. : Il assista à son Couronnement : Il fut le premier à luy rendre hommage pour la Flandre & pour l'Artois ; & il termina la ceremo-

nie par un diſcours, qui montroit aſſez qu'il n'aimoit gueres moins Loüis que le Comte de Charolois ſon fils unique. Cependant tant de bontez ne furent pas capables de toucher Loüis, qui fit au Duc de Bourgogne tous les maux qu'il put, ſans rompre ouvertement avec lui. Il lui débaucha ſes meilleurs Sujets: Il eſſaya de le mettre mal avec ſon fils: Il dreſſa à ce fils des embuches dont il eut bien de la peine à ſe garentir, & le reduiſit à prendre des ſoins extraordinaires pour ſa propre conſervation.

Ferdinand étoit encore plus redevable à Conſalve que Loüis au Duc de Bourgogne, puiſque ce grand Capitaine lui avoit conquis les Royaumes de Grenade & de Naples. Tout le monde s'attendoit que ſa Majeſté Catholique en témoigneroit de la reconnoiſſance; & qu'elle recompenſeroit au moins tant de ſervices d'extrême importance, par la grande Maîtriſe de l'Ordre de S. Jacques, qui étoit alors la principale dignité de l'Eſpagne. Mais il n'eſt quelquefois

pas moins dangereux à des Sujets d'obliger trop leurs Souverains, que de ne les point obliger assez. Il n'y avoit pas d'exemple dans l'Histoire d'Espagne qu'aucun autre Roi que Ferdinand eût été redevable de deux Couronnes à un de ses Sujets ; & ces deux raisons qui le mettoient hors d'état de recompenser dignement la valeur & la fidelité de Consalve, lui inspirerent une extrême ingratitude pour lui. Les François & les Venitiens n'eurent pas plûtôt été chassez du Royaume de Naples, que Ferdinand qui ne croyoit pas que sa puissance y fût assez respectée tant que Consalve y demeureroit, pensa à l'en tirer : & comme il n'y avoit que sa seule presence capable de produire cet étrange effet, sa Majesté Catholique alla droit à Naples. Consalve qui avoit des Espions à la Cour de Ferdinand, fut averti à temps de son arrivée. Il pouvoit sans scrupule changer sa qualité de Vice-Roi en celle de Roi, puisqu'il étoit d'humeur à ne se pas embarasser des remords de conscience.

Les Neapolitains ne demandoient pas mieux que de l'avoir pour Souverain; & la Cour de Rome qui ne souffroit pas volontiers le voisinage des Espagnols, lui auroit accordé de bon cœur l'Investiture de sa conquête, s'il l'eût demandée. Les Princes d'Italie auroient été ravis de sa revolte: car encore qu'il fût Espagnol, ses descendans ne l'auroient plus été. Il n'y eut que lui qui s'opposa à sa propre fortune: mais il s'y opposa d'une maniere, qui surprit tous ceux qui le connoissoient. Il ne se contenta pas d'aller sur le Port de Genes recevoir Ferdinand: mais de plus il monta sur sa galere, & s'abandonna de cette sorte à la discretion de ce Prince: comme s'il eût voulu montrer par l'exemple le plus remarquable du seiziéme siecle, que les veritables Espagnols aiment mieux leur Monarchie, qu'ils ne s'aiment eux-mêmes. Il essuya toute la mauvaise humeur de Ferdinand, & quoy qu'il ne fût que cadet de la Maison de Cordouë, & que par consequent il eût

peu de bien, il rendit à Ferdinand toutes les Terres qu'il lui avoit données. Il ne se reserva que la gloire qu'il avoit acquise en le bien servant; & lorsque ce Prince lui demanda compte de l'argent qu'il avoit dépensé, il le lui rendit d'une maniere qui faisoit assez appercevoir que sa Majesté Catholique avoit tort. Il convint des sommes immenses qu'il avoit levées sur les Neapolitains: mais il ne marqua que les occasions dans lesquelles il en avoit employé la moindre partie: & pour la plus grande il ne dit autre chose, sinon qu'il l'avoit dépensée en Espions.

Ferdinand honteux de l'avoir poussé jusques-là, se paya de cette mauvaise raison, & le ramena en Espagne. Les honneurs que le Roi de France Loüis Douze fit à Consalve à l'entrevuë de Savonne, acheverent d'irriter sa Majesté Catholique: & quand elle fut de retour en Castille, elle le confina dans le Château qu'il avoit eu en partage. Elle l'y laissa cinq ou siz ans, sans penser non plus

à

à lui que si elle ne l'eût jamais connu. Mais au bout de ce temps les François gagnerent la bataille de Ravenne : & Ferdinand fut persuadé qu'il perdroit le Royaume de Naples, s'il n'y renvoyoit promptement Consalve. Il lui manda de se tenir prêt pour partir, & lui envoya quelque argent pour son équipage. Mais peu de jours aprés il vint un avis certain que la mort de Gaston de Foix avoit apporté tant de préjudice aux François tout vainqueurs qu'ils étoient, que les vaincus les avoient chassez d'Italie ; & Ferdinand revenu de la peur de perdre le Royaume de Naples, continua de persecuter Consalve : Il le laissa languir dans sa solitude : Il ne permit à aucun des Courtisans de l'aller visiter : Il negligea de pourvoir la seule fille qu'il avoit pour tous enfans ; & pour comble de malheur, la disgrace de Consalve fut aussi longue que sa vie, puisqu'il mourut quarante jours avant Ferdinand. Paul Jove qui a écrit sa vie en trois livres, & qui en reçut six mille ducats de

recompenſe, marque bien qu'il avoit violé toutes les Loix divines & humaines pour le ſervice de ſon Maître : mais il n'ajoûte pas qu'il s'en ſoit repenti, ni qu'il en ait fait penitence.

Loüis travailla durant tout ſon Regne à mettre la diviſion entre les deux principales branches de la Maiſon Royale d'Angleterre, qui étoient celles d'Yorc & de Lancaſtre ; afin d'occuper tellement les Anglois dans leur Païs, qu'ils n'euſſent pas le temps de penſer au recouvrement de la Normandie & de la Guienne, pendant qu'il feignoit de rechercher avec plus d'empreſſement l'alliance du Roi Edouard Quatre ; & qu'il lui envoyoit des Ambaſſadeurs extraordinaires pour le prier d'accorder ſa ſœur en mariage au Duc de Berry, qui depuis la guerre du Bien Public ſe faiſoit appeller Duc de Normandie. Sa Majeſté Tres-Chrétienne ſe prévalut de cette occaſion qu'elle trouva, pour rétablir ſur le Trône la Maiſon de Lancaſtre qu'Edouard avoit ſupplan-

tée. Il avoit obligation de sa Couronne au Comte de Warvic, puisque ce Seigneur avoit gagné la bataille qui la lui avoit mise sur la tête: cependant il le mécontenta par un motif, dont les Auteurs & les Relations d'alors ne conviennent pas. Il y en a qui disent qu'Edoüard ayant resolu d'épouser Bonne de Savoye sœur de la femme de Loüis, il jetta les yeux sur le Comte de Warvic pour l'aller demander à Loüis. Mais pendant que ce Comte s'acquittoit de sa commission, Edoüard devint amoureux d'une simple Demoiselle d'Angleterre, & l'épousa sans en donner avis à Warvic: ce qui l'offensa de sorte, qu'il ne pensa plus qu'à perdre Edouard. Il y en a d'autres qui portent que Warvic ne conspira contre son Maître, que parce qu'il avoit débauché une de ses parentes. Quoi qu'il en soit, le Comte de Warvic se saisit de quelques Vaisseaux Anglois; & s'approcha de Calais à dessein de s'emparer de cette importante Place, par le moyen d'un Officier de la garnison qu'il croyoit

avoir corrompu. Mais il manqua ſon coup; & ne ſçachant où ſe retirer, il deſcendit à Dieppe aprés en avoir demandé la permiſſion à Loüis. Sa Majeſté lui fit l'honneur d'aller au devant de lui juſqu'à la Boüille, & de le recevoir à ſa table. Elle commanda à ceux de Roüen de lui faire une magnifique entrée : Elle le regala de divers preſens, & le défraya avec tout ſon train durant ſon ſejour en France. Les conferences qu'elle eut avec lui, furent ſans témoins : & l'on n'apprit que long-temps aprés, qu'ils avoient enſemble formé une Ligue en faveur de Henry de Lancaſtre, qu'Edouard tenoit priſonnier dans la Tour de Londres. Le Comte de Warvic feignit d'avoir été retenu ſur la côte France par la tempête; & quand ſes amis lui eurent mandé qu'il pouvoit retourner en Angleterre ſans craindre qu'Edouard fût aſſez fort pour le faire arrêter, il en reprit la route.

Ferdinand employa plus de quarante ans à corrompre la faction de Beaumont, dans la ſeule vûë de s'em-

parer, comme il fit, du Royaume de Navarre. Il ne se contenta pas de faire alliance avec le Comte de Lerin qui en étoit le Chef, ni de lui donner de belles Terres dans l'Arragon, afin qu'il pût s'y retirer toutes les fois qu'il seroit mécontent de Jean d'Albret son Souverain: mais de plus il le rendit irreconciliable avec sa Majesté Navarroise, & il excita par cette voye des divisions civiles, qui donnerent moyen aux Espagnols de l'usurper en moins d'un mois.

Loüis permit au Cardinal Baluë de se mêler de la profession militaire; & l'on ajoûte mêmes qu'il eut à son égard assez de condescendance, pour lui en faire naître les occasions. Baluë étoit fils d'un Meûnier de Verdun; & son pere chargé d'enfans, & incapable de les pourvoir tous, le donna à un Religieux, qui s'en servit quelques années en qualité de domestique, & lui donna le loisir d'étudier. Les genies extraordinaires brillent d'abord; & Baluë ne fut pas long-temps au College, sans se distinguer des autres

Ecoliers. On reconnut qu'il avoit l'esprit vif, aisé, penetrant, & propre à s'avancer par toutes sortes de voyes. Et de fait il quitta le Religieux qui l'avoit élevé, dés qu'il put entrer dans la maison de Juvenal des Ursins Patriarche Titulaire d'Antioche, & Evêque effectif de Poitiers. Il s'empara du genie de ce Prelat : Il le tourna à sa maniere : Il lui fit chasser tous les domestiques qu'il desesperoit de gagner : Il ne lui laissa que ceux qui lui avoient promis une aveugle soûmission ; & se rendit par-là tout puissant auprés de son Maître. Il le gouverna paisiblement tant qu'il vêcut ; & quand il le vit sur le point de mourir, il lui suggera un Testament dont il se fit déclarer Executeur. Il y a des écrits du temps qui reprochent à Baluë, d'avoir profité de la plûpart des legs contenus dans cette derniere disposition. Mais ils sont d'autant moins croyables, qu'il n'est que trop ordinaire d'encherir sur la verité, quand on a la plume à la main contre un Favory disgracié comme

étoit Baluë, dans le temps que l'on écrivit contre lui les satyres qui subsistent encore. Le troisiéme maître de Baluë fut Jean de Beauvais Evêque d'Angers, qui s'en servit de Secretaire, lorsqu'il fut envoyé par le Roi Charles Sept à Rome pour negocier avec le Pape Pie Second. Ce fut là que Baluë se fit connoître tel qu'il étoit, remuant, subtil, broüillon, inquiet, inépuisable en artifices, & également capable de tout conseiller & de tout entreprendre : tant il avoit de passion de s'avancer à quelque prix que ce fût. Loüis cherchoit cette sorte de gens pour s'en servir au besoin; & reçût peu de temps aprés son avenement à la Couronne, Baluë entre ses domestiques. Il le fit premierement Tresorier subalterne, ensuite Secretaire, & depuis grand Aumônier. Il lui procura plusieurs riches Benefices, & entre autres l'Abbaye du Bec en Normandie, l'Evêché d'Evreux, l'administration de celui d'Angers, & enfin le Chapeau de Cardinal. Cependant Baluë ne s'acquita bien d'au-

cuns des fonctions Ecclesiastiques, & ne s'occupa qu'à celles des Laïques.

Louïs avoit assemblé auprés de Paris des Troupes qu'il faloit passer en revûë. Il étoit inoüy en France depuis l'établissement de la Monarchie, qu'aucun Ecclesiastique en eût eu la commission ; & nonobstant Baluë la demanda avec tant d'instance, qu'il l'obtint. Il parut avec son rochet à la tête des Troupes monté sur une mule, & leur fit en cet équipage faire la revuë. Tous les Officiers s'en scandaliserent : Le Comte de Dammartin alla trouver Louïs en leur nom ; & lui dit plaisamment que puisque Baluë se mêloit de son métier, il étoit juste que sa Majesté lui permît de se mêler de celui de Baluë ; & de reformer l'Evêché d'Evreux, puisque le même Baluë n'en prenoit aucun soin.

Ferdinand au contraire contraignit le Cardinal Ximenez de s'appliquer à l'art militaire. Ce Prelat de simple Cordelier qu'il avoit été, s'étoit rendu

rendu si considerable depuis que la Reine Isabelle l'avoit choisi pour son Confesseur & ensuite introduit dans le Conseil d'Etat, que cette Princesse lui avoit donné l'Archevêché de Tolede, par la seule raison qu'elle ne connoissoit personne qui en fût plus digne que lui. Cependant elle ne fut pas plûtot morte, que Ferdinand usa de toutes sortes de moyens pour ôter à Ximenez son Benefice, sous pretexte qu'il étoit trop riche pour un homme qui avoit fait vœu de pauvreté. Ximenez qui étoit le meilleur esprit & le plus grand politique d'Espagne, se démêla long-temps avec une adresse tout-à-fait surprenante, des pieges que Ferdinand lui tendoit à tous momens : mais il apprehenda sagement de n'être pas à l'avenir tellement sur ses gardes, qu'il ne donnât enfin quelque prise sur lui. Voilà ce qui lui fit prévoir par une prudence consommée, que l'unique moyen de se garentir de la persecution qu'il enduroit, consistoit à la prévenir en réduisant Ferdinand à la

necessité de le laisser en paix. Il forma le dessein de porter la guerre en Afrique : Il leva à ses dépens une armée : Il la commanda en personne : Il descendit sur les côtes de Barbarie : Il surprit la ville d'Oran : Il conquit à l'Espagne la plûpart des Ports où les Pirates s'assembloient pour ravager ses côtes ; & il remplit les Castillans de tant d'admiration pour sa vertu, que Ferdinand n'osa plus le choquer directement ny indirectement : tant il demeura persuadé que s'il le faisoit, les Espagnols se revolteroient plûtôt contre lui que d'abandonner Ximenez.

Loüis & Ferdinand eurent de grands démêlez avec la Cour de Rome : mais Ferdinand en sortit toûjours à son avantage, & Loüis au contraire y laissa toûjours quelque chose du sien. Il ne se fut pas plûtôt dégagé de la guerre du Bien Public, qu'il prétendit soulager son Royaume d'une imposition que les Ministres du Pape exigeoient depuis long temps. Lorsqu'il mouroit en France un Eccle-

ſiaſtique, ils s'emparoient de ſa dépoüille. Si cet Eccleſiaſtique étoit de bonne maiſon, ou avoit du credit, ils ſe contentoient de ſes meubles; & s'il étoit de baſſe extraction, ils y ajoûtoient les biens qu'il avoit acquis en fonds de Terre. Les heritiers étoient ainſi fruſtrez; & cela leur donnoit occaſion de ne pas attendre la mort de leurs parens, & de les piller par avance. Loüis ſe mit en devoir d'y remedier, en ordonnant que les Eccleſiaſtiques François fuſſent en ce point de même condition que ſes autres Sujets.

Il ſe propoſa encore d'abolir les Annates; & de défendre qu'on n'allât plus à Rome pour obtenir les Benefices électifs, ſans la permiſſion expreſſe de la Cour. Mais l'effort de Loüis pour verifier ſon Edit ſur l'abolition de la Pragmatique, qui dans toutes les apparences devoit être celle de ſes actions qui plairoit le plus au Pape, fut celle qui irrita davantage ſa Sainteté contre lui. Sa Majeſté choiſit le temps des vaca-

tions comme le plus favorable à son dessein, & envoya le Cardinal Baluë au Baillage de Paris pour l'enregistrement dont il s'agissoit. Le Baillage obéit : mais Baluë ne trouva pas le Parlement dans la même disposition. Jean de Saint Romain Procureur General, qui s'étoit élevé à cette dignité par sa doctrine & par sa vertu, s'opposa à l'execution des Lettres dont Baluë étoit chargé ; & remontra qu'elles avoient été obtenües par surprise, & que le Roi avoit été mal informé. Que sa Majesté qui étoit souveraine & indépendante, fondatrice & protectrice des Eglises de son Royaume, donneroit atteinte aux droits de sa Couronne, si elle souffroit que ses Sujets dépendissent d'un autre Souverain pour quelque chose temporelle que ce fût, & que les droits de son Clergé fussent violez. Baluë qui étoit present à cette remontrance s'en offensa d'autant plus, qu'il se piquoit davantage d'achever l'ouvrage que Joffredy avoit commencé. Il prit à partie

le Procureur General : Il le menaça de la colere du Roi, & lui dit qu'il s'en repentiroit, & qu'on lui apprendroit bien-tôt à ne pas contrôler les volontez de son Maître. Mais Saint Romain au lieu de se relâcher, repliqua d'un ton qui tout respectueux qu'il étoit ne laissoit pas d'avoir beaucoup de force, qu'il soûtiendroit aux dépens de sa propre vie les veritez qu'il venoit d'avancer. Qu'il n'étoit pas Procureur du Pape, mais du Roi & du Royaume; & qu'on pouvoit bien lui ôter sa Charge, mais non pas le faire manquer à sa conscience & à son devoir. Baluë insista; & s'étendit sur les raisons d'Etat, qui portoient dans la conjoncture d'alors la Cour de France à ne pas mécontenter celle de Rome. Mais Saint Romain repartit que par les saints Canons les Benefices électifs étoient en la disposition de ceux qui avoient droit d'élire, & que c'étoit là l'ordre legitime qui de tout temps avoit été observé en France. Que les Collatifs dépendoient des

Ordinaires & des Patrons; & que par conſequent il n'étoit beſoin, ni de Bulles, ni d'Expectatives, ni de payer les Annates, dont l'exaction étoit contraire à la pureté de l'Egliſe, à la ſainteté des Canons; & à la grace du ſaint Eſprit, de qui les dons doivent être purement gratuits. Il ajoûta que quand la France ſeroit pleine d'or & d'argent, elle ſeroit bien-tôt épuiſée, & que depuis mil quatre cent ſoixante-quatre juſqu'à l'année mil quatre cent ſoixante-ſept, c'eſt à dire durant les trois dernieres années, il étoit entré deux millions de l'or de France dans les coffres du Pape; & cette ſomme toute exceſſive qu'elle étoit, n'étoit pas conſiderable au prix de celle que la Cour de Rome auroit tirée des François, ſi la plûpart d'entre eux ne ſe fuſſent diſpenſez toutes les fois qu'ils l'avoient pû de payer les droits de la Datterie. Le Parlement eut égard aux remontrances du Procureur General; & le Recteur de l'Univerſité de Paris l'ayant ſçu, alla trouver

Baluë. Il interjetta appel de ces Lettres & de leur execution au premier Concile, & par tout ailleurs où il verroit que l'appel se pourroit relever, & le fit enregistrer au Bailliage. Ainsi la Pragmatique fut autorisée en France jusqu'au Regne de François Premier; & les Papes en sçurent si mauvais gré à Loüis, que non seulement ils ne lui accorderent plus durant tout son Regne que les graces qu'ils ne lui pouvoient refuser, mais encore ils traverserent la Maison d'Anjou dans tous les efforts qu'elle fit pour recouvrer le Royaume de Naples, quoy que leur interêt fût de l'appuyer: à cause qu'étant plus foible que celle d'Arragon, elle les reconnoîtroit plus sincerement qu'elle pour Seigneurs Suzerains.

Les Ancêtres de Ferdinand avoient usurpé la Sicile sur la Maison d'Anjou, par des voyes qu'on ne peut lire sans horreur dans l'Histoire: mais ils n'avoient osé y exercer toute l'autorité qu'ils auroient bien

bien voulu. Car outre que ce Royaume étoit un fief du saint Siége, les Ecclesiastiques y avoient des privileges qui rendoient leur condition plus avantageuse que celle des Laïques de quelque côté qu'on la regardât. Ils en avoient joüy sans contestation jusqu'à Ferdinand, qui s'avisa de faire imprimer par Jean Luc Barbery un Code des Loix de Sicile, à la tête duquel on mit une Bulle du Pape Urbain Second, qui régloit à peu prés l'autorité des Papes, comme elle est en France par les libertez de l'Eglise Gallicane.

Cette Bulle dont Ferdinand n'osa jamais montrer l'original, avoit, disoit-on, été donnée à Salerne en mil quatre-vingt-dix-sept en faveur de Roger Duc de Calabre & de Sicile; & le Pape y déclaroit que pour reconnoître les grands services que Roger avoit rendus à l'Eglise en la délivrant plusieurs fois de l'oppression des Sarrasins, sa Sainteté s'engageoit & tous ses Successeurs à ne point envoyer de Legat en Sicile

ſans le conſentement du même Roger, & de ceux qui en ſeroient Souverains aprés lui ; & que quand ils auroient conſenti qu'on leur en envoyât, le Saint Siége ne jetteroit les yeux pour exercer cette fonction, ſur aucune perſonne qui ne leur fût agreable. Que s'il ne s'en trouvoit point ; ou que le Saint Siege pour quelque cauſe que ce fût n'envoyât point de Legats en Sicile, les Souverains de cette Iſle pourroient eux-mêmes faire les fonctions de Legats ; & en auroient l'autorité, ſans qu'il leur fût beſoin d'obtenir de nouvelles Bulles. Que ſi les Papes jugeoient à propos de celebrer des Conciles dans Rome ; & demander aux Evêques de Sicile d'y aſſiſter tous en perſonne comme ç'avoit été juſques là la coûtume, il reſteroit dans la liberté des Souverains de Sicile de n'en envoyer qu'autant qu'il leur plairoit : De choiſir ceux qu'ils en eſtimeroient capables, & de retenir les autres dans leurs Egliſes.

La Cour de Rome representa en vain à Ferdinand, que cette prétenduë Bulle avoit toutes les marques les plus convaincantes d'être supposée; & que quand elle seroit veritable, les Rois de Naples y avoient depuis dérogé autant de fois, qu'ils avoient fait avec les Papes des Traitez qui lui étoient contraires. Qu'Otton Evêque de Frisinge avoit inseré dans son Histoire une lettre du Senat de Rome à Conrade Roi des Romains, qui portoit que le Pape Eugene s'étoit accommodé avec le même Roger Duc de Sicile & de Calabre à une condition par laquelle il avoit renoncé au principal privilege de la prétenduë Bulle d'Urbain Second, puisqu'il étoit demeuré d'accord que ni lui ni ses Successeurs ne pourroient à l'avenir dans quelque occasion que ce fût, faire les fonctions de Legats du Saint Siége dans la Sicile ni dans la Calabre. Que quand les Normans & les Princes de la Maison de Suabe, d'Anjou, & d'Arragon qui avoient possedé la Sicile, n'auroient pas tant de fois dé-

rogé par des Traitez ſolemnels à la prétenduë Bulle, les Inveſtitures des Papes qu'ils avoient acceptées, ſuffiroient pour les en fruſtrer; puiſque bien loin qu'ils y fuſſent maintenus dans les privileges dont il eſt queſtion, la Cour de Rome s'y étoit expreſſément reſervée tout le pouvoir qu'elle avoit eu en Sicile avant que les Normans l'euſſent conquiſe. Que la datte de la même Bulle étoit fauſſe, & qu'Urbain Second n'étoit point allé à Salerne l'onziéme année de ſon Pontificat. Ferdinand ne laiſſa pas neanmoins de ſe mettre en poſſeſſion des privileges accordez par cette Bulle, ny d'en uſer juſqu'à ſa mort.

Voilà pour ce qui regarde la Sicile; & quand au Royaume de Naples, Ferdinand n'eut ni moins d'ambition ni moins d'injuſtice à l'égard de la Cour de Rome. Il ne l'eut pas plûtôt uſurpé, qu'il penſa à diminuer la redevance que les Rois de Naples payoient au Saint Siége pour marque qu'ils le tenoient de lui:

en qualité de fief. Il chercha toutes sortes de pretextes pour differer de la payer, en s'excusant tantôt sur ce que le revenu de ce Royaume étoit considerablement diminué à cause des ravages que les longues guerres y avoient causez; tantôt sur le nombre extraordinaire des gens de guerre que sa Majesté Catholique étoit contrainte d'y entretenir, de crainte que les François ne le recouvrassent. Ferdinand attendit ainsi l'occasion favorable à son dessein, qui ne manqua pas de se presenter telle qu'il l'avoit desirée. Le Pape Jules Second se proposa de chasser en toute maniere d'Italie les François, qui y tenoient encore le Duché de Milan; & comme il ne le pouvoit que par l'assistance des Espagnols, il sollicita Ferdinand de joindre ses armes aux siennes. Ferdinand ne le refusa pas directement: mais d'un côté il fit naître tant de difficultez au succez de l'entreprise de Jules, & de l'autre il luy fit insinuer avec tant d'adresse que l'u-

nique moyen d'engager les Espagnols à remetttre le Duché de Milan sous la domination de Sforce, étoit de reduire la redevance pour le Royaume de Naples à sept mil ducats & à une haquenée, que Jules qui haïssoit Loüis Douze Roy de France à proportion de ce qu'il l'avoit autrefois aimé, donna toute sorte de satisfaction à Ferdinand.

Loüis & Ferdinand ne furent pas plus fermes dans leur alliance l'un que l'autre. Car le premier de ces deux Princes avoit excité les Liegeois à prendre les armes contre le Duc de Bourgogne; & comme toutes les fois que la populace se croit puissamment appuyée elle perd facilement le respect, celle du Liege s'étoit portée à des excez contre la personne du Comte de Charolois que l'on ne sçauroit lire sans horreur dans Monstrelet qui les rapporte fort au long. Dés que ce Comte fut devenu Duc de Bourgogne, il jugea qu'il y alloit de sa gloire de ne pas lais-

ſer impunis les attentats des Liegeois. Il aſſembla une armée que des Rélations font monter à cinquante mille hommes, & jura qu'il ruineroit la Ville de Liege juſqu'aux fondemens.

Les Liegeois trop foibles pour reſiſter au nouveau Duc de Bourgogne, eurent recours à Loüis qui les avoit engagez dans la querelle qu'ils ſoûtenoient, & le preſſerent de leur envoyer le ſecours qu'il leur avoit promis. Mais Loüis au lieu de leur tenir parole, profita de la conjoncture que le Duc de Bourgogne étoit occucupé du côté d'Alemagne ; & attaqua le Duc de Bretagne qui avoit donné retraite au Duc de Berry apres qu'on luy avoit ôté la Normandie, & au Duc d'Alençon qui étoit entré dans ce parti. Mais comme Loüis ne hazardoit jamais rien que quand ſes ruſes ne ſuffiſoient pas pour venir à bout de ce qu'il avoit entrepris, il prévit que les Liegois ne reſiſteroient pas ſi long-temps au Duc de Bourgogne, que les Ducs de Berry, de

Bretagne, & d'Alençon à sa Majesté, & qu'ainsi le Duc de Bourgogne auroit le loisir de dégager les trois Princes que l'on vient de nommer. Il s'agissoit de l'en détourner ; & Loüis se mit en état de le faire, en luy envoyant le Comte de Saint Pol Connétable de France, qui avoit été son Favory.

Le Connétable connoissoit trop le Duc de Bourgogne, pour s'amuser à negocier avec luy par les détours ordinaires en de semblables occasions. Il s'expliqua d'abord ; & dit nettement au Duc de Bourgogne que s'il vouloit sacrifier à Loüis les Ducs de Berry, de Bretagne, & d'Alençon, Loüis luy abandonneroit reciproquement les Liegeois. Mais les affaires n'étoient pas à cela pres également disposées des deux côtez ; puisque de la maniere dont les trois Ducs se défendoient contre Loüis, il ne pouvoit les assujettir qu'en plusieurs années: Au lieu que les Liegeois étoient assez temeraires, pour presenter au Duc de Bourgogne la

bataille qui devoit decider le different qu'ils avoient avec luy. Le Duc de Bourgogne qui étoit resolu de l'accepter, renvoya le Connétable sans rien conclure. La bataille fut donnée à trois jours de-là: Les Liegeois la perdirent, & furent reduits à recevoir la loy qu'il plut au Duc de Bourgogne de leur imposer.

Ferdinand étoit entré dans la Ligue de Cambray avec Loüis Douze Roy de France; & l'un des principaux articles que ces deux Rois avoient signez, étoit qu'ils fourniroient de l'argent & des Troupes en un certain nombre; & sur tout on y avoit exprimé qu'ils ne discontinueroient pas de faire la guerre aux Venitiens, jusqu'à ce que la Ville de Venise eût été conquise; & neanmoins Ferdinand ne contribua, ny soldats, ny argent comme il avoit promis.

Loüis ainsi reduit à ses seules forces, ne laissa pas de donner aux Venitiens une bataille qu'il gagna &

& de prendre ſur eux tout ce qu'ils tenoient en Terre ferme. Il ſembloit que ces proſperitez duſſent obliger Ferdinand à tenir parole ; au moins ſur la fin de la guerre , puiſqu'il ne l'avoit pas fait au commencement : mais il perſiſta dans ſon infidelité , & n'en rendit point d'autre raiſon, ſinon qu'il s'étoit ligué avec Loüis Douze pour humilier les Venitiens, & non pas pour les rüiner tout-à-fait.

Loüis Onze ſe reconcilioit aiſément toutes les fois qu'il y trouvoit ſon compte, & l'on en voit un exemple remarquable dans la maniere dont il agit à l'égard de Tanneguy du Châtel. Ce Seigneur Breton ne s'étoit pas contenté d'entrer dans la Ligue du Bien Public , mais de plus il y avoit attiré en partie le frere unique de Loüis ; & l'on ajoûte que ſi ſes conſeils euſſent été ſuivis , Loüis ne l'auroit pas déconcertée avec autant de facilité qu'il y en trouva. Cependant Loüis au lieu de luy en ſçavoir mauvais gré, l'en eſtima davantage,

& chercha avec empressement l'occasion de se l'acquerir. Du Châtel étoit en possession de dire à tous les Maîtres qu'il avoit servis leurs veritez, sans se mettre autrement en peine s'ils l'agréeroient ou non. Il avoit commencé par le Roy Charles Sept: & sa Majesté n'avoit point eu de plus hardy censeur que luy, pendant qu'elle avoit aimé la belle Agnez Sorelle. Il étoit passé apres la mort de ce Prince à la Cour du Duc de Bretagne, & il y avoit continué sa maniere de parler. Le Duc de Bretagne au grand scandale de ses Sujets, abusoit publiquement d'Antoinette de Maillezais femme d'André de Villequier qui avoit été grand Chambellan de Charles Sept. Du Châtel l'en reprit avec autant de perseverance; que le Duc de Bretagne pour vivre desormais à sa fantaisie sans que l'on y trouvât à redire, chercha l'occasion de renvoyer du Châtel à la Cour de France. Loüis qui le sçut d'abord, bien loin d'être ravi qu'un de ses Ennemis travaillât à le vanger de l'autre, n'oublia rien

de ce qui servoit à gagner du Châtel. Il luy fit tant de caresses & de presens, que du Châtel qui n'avoit plus de retraitte, consentit enfin de se donner à sa Majesté.

Ferdinand fut irrité contre les Florentins par une raison qui ne valoit rien en bonne politique. Il y avoit plusieurs siécles que cette Republique étoit étroitement alliée avec la France; & elle avoit tiré des Roys Tres-Chrêtiens de si grands secours dans toutes les occasions où elle avoit couru risque de perdre sa liberté par les divisions de ses citoyens, ou par les attaques de ses voisins, qu'elle n'avoit pû se dispenser de rendre la pareille, à moins que de se couvrir d'une éternelle infamie. Ainsi Loüis Douze apres avoir perdu le Royaume de Naples par la supercherie de Consalve, s'étant proposé de le recouvrer par la voye des armes, somma les Florentins d'executer les Traitez que sa Majesté & ses Prédecesseurs avoient conclus avec leur Republique. Les deux principaux articles de

ces Traitez contenoient que toutes les fois qu'il plairoit aux François d'envoyer des armées dans le Royaume de Naples, les Florentins seroient obligez à leur donner passage par leur Etat, en quelque nombre qu'elles fussent. L'autre article, que les mêmes Florentins y joindroient trois cent Lances avec les Archers dont elles devoient être accompagnées; bien attendu qu'en quelque maniere que la République de Florence fût attaquée, la France luy fourniroit reciproquement autant de Cavalerie & d'Infanterie qu'elle en demanderoit.

La Republique de Florence n'avoit fait autre chose qu'executer ces articles, lors que Loüis Douze l'en avoit sollicitée, & à dire le vray elle n'avoit pas été tout-à-fait libre de s'en excuser; puisque si elle l'eût fait, l'armée Françoise composée alors de soixante mille hommes auroit conquis en moins de huit jours le petit Etat de Florence, où il n'y avoit ny gens de guerre sur pied, ny suffisantes garnisons dans les places. La

Republique de Florence n'étoit donc blâmable ny devant Dieu ny devant les hommes, de la conduite qu'elle avoit obſervée à l'égard des François ; & nonobſtant Conſalve n'eut pas plûtôt ruiné l'armée Françoiſe qui travailloit à recouvrer le Royaume de Naples, que Ferdinand employa neuf ans entiers à ſe vanger des Florentins. Il favoriſa tous les ennemis qu'ils eurent durant un ſi long-temps : Il eut part dans toutes les ſeditions qui ſe formerent entre eux : Il fit ſpecifier dans le projet de Ligue que la plûpart des Princes Chrêtiens dreſſerent contre les François, qu'incontinent apres que cette nation auroit été renvoyée delà les Alpes, on travailleroit, toutes autres affaires ceſſantes à humilier les Florentins ; & lors que la Maiſon de Medicis eut offert aux Eſpagnols d'aſſujettir ſa patrie pourvu qu'ils luy vouluſſent aider, Ferdinand luy donna une armée entiere qui contraignit les Florentins de ſe ſoûmettre à la domination de cette Maiſon.

Loüis Onze & Ferdinand furent également malheureux dans les deux personnes qu'ils avoient le plus avancées. On a vû que Loüis avoit fait au Cardinal Balüe une entiere confidence de ses secrets ; & Balüe au lieu de reconnoître cette faveur par une inviolable fidelité, se servit contre son propre Maître des lumieres qu'il luy donnoit. Il luy fit d'abord renoncer à la Pragmatique Sanction, dans la seule vuë de se rendre plus considerable à la Cour de Rome ; & depuis quand il vit les Ducs de Berry & de Bourgogne sur le point de s'accommoder avec Loüis, il mit tout en œuvre pour empêcher cette reconciliation. Il découvrit le foible de sa Majesté ; & en tira cette consequence, que pourvû qu'on perseverât à ne rien relâcher de ce qu'on luy demandoit elle accepteroit toutes les conditions qui luy seroient offertes. Mais les Lettres de Balüe furent interceptées & portées à Loüis ; qui ne se sentant pas capable de dissimuler une telle perfidie, fit arrêter Balüe, &

travailler à ſon procez. Il ſe trouva beaucoup plus de crimes qu'il n'en faloit pour le perdre : mais Loüis n'étoit pas ſanguinaire, juſqu'au point de faire mourir les perſonnes auſquelles il avoit fait part de tous ſes ſecrets. On fit bien le procez à Balüe : mais on ne le punit pas du dernier ſupplice, & il en fut quitte pour perdre tous les biens qu'il avoit acquis. Il revint à la verité dans ſa premiere pauvreté : mais il n'en fut pas moins inſupportable à ceux qui ſçavoient que la Cour de Rome l'avoit ſi bien gagné ; qu'encore qu'elle ne fût plus dans ſes intereſts ; il la ſervoit avec autant d'exactitude qu'à l'ordinaire.

Ferdinand avança Jean Manuel juſqu'à l'élever à la Charge de Secretaire d'Etat : mais il n'eſt pas moins dangereux à un Souverain de trop découvrir le fin de ſa politique, que de laiſſer toûjours le monde dans l'incertitude de ce qu'il fera Ferdinand s'étoit accoûtumé depuis ſi long-temps à limiter les récompenſes qu'il vouloit donner à ceux qui l'avoient le

en Espagne s'étoient perduës. Ils ne se trouvoient point en état d'en former promptement de nouvelles; & l'on ne doute pas qu'ils n'eussent esté contraints de se soûmettre à la loy qu'il plaisoit à Ferdinand de leur imposer, si Manuel ne se fût proposé d'obliger les Castillans de rendre justice à l'Archiduc & à sa femme; sur la présupposition qu'apres qu'ils luy seroient redevables de la Couronne, il n'y auroit rien qu'il ne dût esperer de leur reconnoissance. Il eut dans cette vuë des entretiens secrets avec l'Archiduc: Il luy apprit que le prétendu Testament de la Reine Isabelle étoit supposé: Il luy donna des moyens infaillibles pour le convaincre de fausseté selon les maximes de la Jurisprudence de Castille: Il engagea dans ses interêts la meilleure partie des Courtisans; & se prévalut si bien de la beauté & de la bonne mine de ce jeune Prince, qu'il opposoit à la laideur & à la taille de Ferdinand, qu'il ne resta à la suite de celuy-cy que deux Castillans, tous les autres étant allez

faire leur cour à l'Archiduc. Mais par malheur pour Manuel, le nouveau Roy de Castille mourut bientôt apres; sans avoir fait autre chose pour luy que de luy donner le Gouvernement de Burgos, aucune autre dignité n'étant venuë à vaquer durant sa courte Royauté.

Manuel exposé de cette sorte contre sa prévoyance au ressentiment de Ferdinand, ne jugea pas à propos d'en attendre les effets. Il courut en toute diligence au port de Castille le plus proche du lieu où il se trouvoit: Il monta sur le premier Vaisseau qu'il rencontra; & se sauva dans les Pays-bas, sur l'esperance que Monsieur de Chievres Gouverneur du fils aîné de l'Archiduc ne laisseroit pas perir un homme persécuté pour la cause de son Pere. Il ne se trompa pas dans sa conjecture, & Chievres le reçut d'abord assez bien. Mais Ferdinand implacable quand on l'avoit une fois offensé, importuna de sorte Chievres, & le menaça si fortement de frustrer de sa succession le

jeune Archiduc si on ne luy sacrifioit Manuel, que Chievres ne pouvant se resoudre ny à donner une entiere satisfaction à Ferdinand, ny à le mécontenter tout-à-fait, choisit une voye mitoyenne. Il se saisit à la verité de la personne de Manuel, & le mit en prison sous pretexte qu'il ne pouvoit autrement empêcher que Ferdinand ne le fist assassiner : mais à cela pres il ne negligea aucun des adoucissemens capables de rendre à Manuel sa détention plus supportable.

Loüis rechercha pour son frere la sœur de Henry Quatre Roy de Castille, sous esperance qu'elle heriteroit de cette Monarchie. Henry avoit épousé la Princesse de Portugal : mais ses débauches l'avoient, dit-on, reduit en tel état, qu'il ne pouvoit consommer le mariage. Le bruit courut là-dessus que pour couvrir son impuissance, il avoit obligé Bertrand de la Cueva son Favory de coucher avec la Reine. Quoy qu'il en soit la Reine étoit devenuë grosse, & avoit mis

au monde la plus belle fille de ſon ſiécle. Henry l'avoit fait baptiſer pour ſienne, & prétendoit luy laiſſer ſa Couronne. Mais Loüis pour des raiſons que les Hiſtoriens imprimez & manuſcrits n'ont pas rapportées, préfera pour le Duc de Guienne ſon frere la tante à la niéce. Il rechercha avec beaucoup d'empreſſement l'Infante Iſabelle: mais le Duc de Guienne étoit mis en ſi mauvaiſe réputation dans le monde en ne tirant pas de la Ligue du Bien Public tous les avantages qui luy en pouvoient revenir, & en ſe laiſſant ôter le Duché de Normandie ſans faire de reſiſtance, que l'Infante Iſabelle répondit aux Envoyez de Loüis qu'elle avoit trop de cœur pour épouſer un Prince qui n'en avoit point du tout.

Loüis plus touché de la maniere dont ſon frere étoit rebuté que du rebut même, ſe ſervit du Seigneur d'Albret qui avoit beaucoup de credit dans la Caſtille, & luy donna de l'argent pour gagner les Grands du Pays. L'intrigue du Seigneur d'Al-

bret alla si loin, que la fille de Henry veritable ou pretenduë, fut reconnuë dans les Etats de Castille pour heritiere legitime & necessaire de leur Monarchie. Mais soit que Loüis pensât alors plûtôt à se défaire de son frere qu'à luy procurer une Couronne, ou qu'il eût déja formé le dessein d'abaisser les Princes de son Sang au lieu de les êlever, il rompit la negociation du Seigneur d'Albret dans le temps qu'il n'y avoit presque plus rien à faire pour assurer au Duc de Guienne le Trône de la Castille, & ne se mêla plus des affaires d'Espagne.

Ferdinand au contraire trouva le secret de se faire agréer pour mary par l'Infante Isabelle, quoy qu'elle eût deux fois son âge : Il luy mena de belles Troupes : Il combattit pour elle : Il gagna la bataille de Toro, & reünit par cette voye la Castille à l'Arragon.

Loüis abandonna au besoin celuy de tous les Princes de son Sang qui étoit de la plus belle esperance. C'é-

toit Jean d'Anjou fils unique de René Roy de Sicile ; qui avoit de si rares qualitez, qu'il ne luy manqua que la protection de Loüis pour être le plus grand Prince de son siécle. Il s'étoit mis en état de recouvrer le Royaume de Naples avec les seules forces qu'il avoit tirées de la Lorraine, dont il avoit herité par la mort de sa mere : de l'Anjou & de la Provence qui appartenoient à son Pere, & de celles que ses Amis luy avoient prêtées. Il s'étoit rendu le maître de Genes : & il s'apprêtoit de-là pour passer à Naples ; d'autant plus assuré du succez, que tant que cette Ville seroit en sa puissance il ne manqueroit pas de recevoir de France à point nommé les secours dont il auroit besoin. Mais on a déja remarqué que Loüis avoit établi pour fondement de sa conduite, d'abaisser autant qu'il pourroit les Princes de son Sang, bien loin de les agrandir ; & que son aveuglement en ce point étoit d'autant plus déplorable, que dans la disposition où il avoit trouvé la France à son avene-

ment à la Couronne, il n'y avoit point de maxime plus dangereuſe pour luy, que celle-là.

Il luy ſembla que ſi Jean d'Anjou joignit le Royaume de Naples à la Provence, à l'Anjou, & à la Lorraine, & qu'enſuite il luy prit envie de former une Ligue avec le Duc de Bourgogne, ſa Majeſté Tres-Chrêtienne ſeroit trop foible pour leur reſiſter. Il n'en falut pas davantage pour obliger Loüis, non ſeulement de refuſer à Jean d'Anjou ſa fille aînée qu'il luy avoit promiſe en mariage, & les Troupes qu'il luy devoit fournir pour l'accommodement de la guerre du Bien Public: mais encore de traiter avec François Sforce uſurpateur du Duché de Milan, & Ennemy déclaré du même Jean d'Anjou, de luy abandonner l'Etat de Genes: De luy fournir les moyens de s'en ſaiſir, & de fruſtrer ainſi Jean d'Anjou de l'Eſperance de recouvrer Naples.

Ce Prince eut depuis ſujet de croire que Loüis s'étoit repenti de l'avoir ſi mal traité; parce que ſa

Majeſté ne ſe contenta pas de l'encourager á accepter la Catalogne que les Peuples du Pays irritez contre le Roy d'Arragon leur Souverain, luy avoient offerte : mais de plus elle engagea ſous main les Comtes de Foix, d'Armagnac, d'Albret, de Bigorre, & de Cominges, à le ſecourir avec toutes les forces de la Guienne. Mais malheureuſement pour Jean d'Anjou, il vint dans l'idée de Loüis que ſi ce Prince devenoit maître de la Catalogne, il y voudroit rejoindre les Comtez de Rouſſillon & de Cerdagne qui en avoient été détachez ; & ſur cette imagination, ſa Majeſté revoqua les ordres ſecrets qu'elle avoit donnez aux Comtes de Foix, d'Armagnac, d'Albret, de Bigorre & de Cominges. Jean d'Anjou n'auroit pas neanmoins laiſſé de conquerir la Catalogne : car outre qu'il y avoit déja gagné deux batailles ſignalées, ces Comtes ſe piquerent de ne pas être inconſtans à ſon égard : mais la mort le ſurprit, & délivra Loüis de la jalouſie qu'il avoit pour luy.

Ferdinand fit encore plus mal en ce point que Loüis : car non ſeulement il empêcha l'unique Prince * qui reſtoit de ſon Sang de s'aggrandir : mais il le dépoüilla du Royaume de Naples : Il ſe ſaiſit de ſa perſonne : Il le confina dans la priſon de Sciaquina, & l'y garda tant qu'il vécut.

* Frederic d'Arragon Duc de Calabre.

Loüis fut accuſé d'avoir eu quelque part dans la mort de ſon frere ; & ſi Ferdinand fut en cela plus innocent que Loüis, il en fut redevable à la méchanceté de ſa mere ; qui pour le faire regner, donna du poiſon à ſon frere aîné. Mais Dieu qui ne laiſſe point impuni en ce monde des crimes de cette nature, permit que Loüis & Ferdinand n'eurent que chacun un fils, qui ne laiſſerent point de poſterité, car les trois fils de Charles Huit ne luy ſurvêcurent point, & ſa Couronne paſſa au Duc d'Orleans. Jean d'Arragon fils unique de Ferdinand ceſſa de vivre à l'âge de vingt ans ; & le ſeul fils qu'il eut de Marguerite d'Autriche ſa femme avoit déja perdu la vie, quand elle accoucha de luy.

Loüis & Ferdinand rechercherent en même temps les deux Infantes de Caſtille. Le premier pour ſon frere, & le ſecond pour luy : mais ce fut avec des intentions tout-à-fait differentes. Henry Quatre Roy de Caſtille avoit irrité les Grands de ſon Royaume en travaillant à diminuer leur puiſſance, afin qu'ils ne ſe révoltaſſent pas tous les ans comme ils avoient accoûtumé. Les Grands qui le connoiſſoient d'humeur à pouſſer un affaire à bout quand il l'avoit une fois commencée, prévirent qu'il le faloit d'abord reduire à l'extremité, & le dépoſerent par une ceremonie qui achevât de les rendre irréconciliables avec luy. Ils mirent en ſa place Alphonſe frere puîné de Henry : mais ce jeune Prince étant mort trop tôt : ils offrirent leur Couronne à l'Infante Iſabelle ſœur de Henry & d'Alphonſe.

Iſabelle avoit de l'eſprit & de l'honnêteté; & les Caſtillans la conſideroient d'autant plus, qu'elle s'étoit habituée à couvrir du pretexte

de Religion celle des passions qui la dominoit le plus, qui étoit l'ambition. Elle sçavoit que les mécontens avoient publié, pour pretexte de leur rebellion, que les amours volages de Henry l'avoient rendu impuissant; & que pour cacher ce défaut, il avoit consenti, & mêmes souhaité que son Favory couchât avec sa femme. Que cette Princesse étoit par là accouchée de l'Infante Jeanne, à laquelle on ne pouvoit apparemment contester la Couronne de Castille; puisqu'elle étoit née sous la couverture du mariage, & que de plus Henry la reconnoissoit pour sa fille. L'Infante Isabelle répondit là-dessus aux mécontens, que la Religion & la conscience l'empêchoient de dépoüiller le Roy son Seigneur & son frere, à qui la Couronne appartenoit par la prérogative de son sexe: mais qu'elle seroit éternellement obligée aux Grands, s'ils vouloient bien la comprendre dans leur acommodement avec sa Majesté Castillanne, & la mettre en état de ne rien crain-

dre du parti qui s'étoit proposé d'élever à son préjudice la fille de sa belle-sœur. Elle parla de cette sorte ; parce qu'elle craignoit de découvrir son ambition à contre-temps, & avant que d'être assurée de quel côté la victoire pancheroit.

Mais les Grands qui la tenoient pour une sainte, tant elle avoit usé d'artifice à le leur persuader, crurent qu'elle n'agissoit que par un motif de pieté & de justice tout ensemble. Ils s'entendirent avec elle ; & reduisirent leur Roy à de telles extremitez, qu'il fut contraint de leur accorder une déclaration par laquelle l'Infante Isabelle étoit reconnuë Princesse des Asturies à l'exclusion de l'Infante Jeanne ; & l'on donna à la premiere de ces deux Princesses plusieurs Villes des plus importantes de la Castille, sous pretexte de luy entretenir un train plus magnifique : mais en effet pour luy servir de Places de sûreté. L'Infante Isabelle devint ainsi l'un des meilleurs partis de l'Europe ; & il y eut peu de Princes en état de se marier, qui ne la recherchassent.

Ferdinand se mit sur les rangs comme les autres, & son bonheur voulut qu'il gagna l'amitié de Cardegna Maître d'Hôtel de l'Infante Isabelle. On n'a pas sçu par quelle voye ce fut; & tout ce qu'on en peut dire, est qu'il n'y eut point d'argent employé pour le corrompre, puisque Ferdinand étoit le Prince de l'Europe qui en avoit alors le moins. Cardegna trouva dans son dessein un obstacle qui paroissoit insurmontable. Il consistoit en ce que Ferdinand n'avoit que seize ans, & Isabelle trente-deux : mais il persuada si fortement à cette Infante en la prenant par son foible qu'elle ne regneroit jamais dans la Castille si elle n'engageoit dans ses interêts les forces de l'Arragon, qu'elle consentit d'épouser Ferdinand. Cette alliance ne pouvoit s'accomplir sans être secrete; parceque si le Roi de Castille l'eût pénetrée, il ne lui auroit pas été difficile de l'empêcher. Ce fut pour cela que l'Infante Isabelle envoya Pedro Manriquez Comte de Trevigno à Ferdinand, pour lui dire de se tra-

vestir, & de la venir trouver avecpeu de suite. Manriquez s'acquita de sa commission en Courtisan tout-à-fait adroit; & Ferdinand ne délibera pas un moment s'il hazarderoit sa personne pour reünir les deux principales Monarchies de l'Espagne. L'un & l'autre arriverent sans inconvenient à Vailladolid, & parurent devant l'Infante Isabelle. Mais Ferdinand avoit si mauvaise mine, que cette Princesse ne put concevoir d'abord que ce fût là l Epoux qui lui étoit destiné. Il falut que Cardegna le lui montrât; & lui dit ces deux mots Espagnols, *Esse es*, qui signifient en nôtre Langue, *C'est lui*; & l'Infante pour couvrir sa surprise, lui repartit qu'il porteroit désormais dans ses Armes les deux mots qu'il venoit de prononcer.

Les nôces de Ferdinand & d'Isabelle ne furent differées qu'autant de temps qu'il en falut pour dresser leur Contrat de mariage; & ce fut dans cette occasion que l'un & l'autre donnerent les premieres marques de ce qu'ils seroient un jour. Ils employe-

rent le premier article de leur Contrat à protester qu'ils n'avoient point d'autre intention en formant entre eux la plus étroite des unions civiles, que d'agrandir la Foi Catholique, & d'ôter à l'avenir les sujets des guerres qui duroient depuis tant de siecles entre les Castillans & les Arragonnois. Ils ajoûterent que Ferdinand reconnoîtroit le Roi Henry Quatre pour son legitime Souverain ; & n'épargneroit ni sa personne ni ses moyens, pour obliger les Castillans de rendre à sa Majesté l'obeissance qui lui étoit dûë. Qu'il ne tireroit de la Castille pour quelque cause ou pretexte que ce fût l'Infante Isabelle, ni ses enfans si Dieu lui en donnoit d'elle, pour les mener en Arragon, sans le consentement exprés de cette Princesse, & du Conseil d'Etat qui seroit alors dans la Castille. Que dans les Actes publics, tant de la Sicile que le Roi Jean d'Arragon donnoit dés à present à Ferdinand son fils unique en faveur de mariage, que dans ceux des Monarchies d'Arragon & de Valence

aprés que Ferdinand y auroit ſuccedé, les noms de Ferdinand & d'Iſabelle ſeroient mis au commencement afin qu'ils entraſſent auſſi-tôt qu'il ſe pourroit en communauté de leurs droits. Que dans le Conſeil d'Etat, & dans les Charges de la Caſtille lorſque Iſabelle ſeroit appellée à cette Couronne, il n'entreroit que des perſonnes du Païs que l'Infante Iſabelle nommeroit, ſans que le conſentement de Ferdinand y intervinſt; & que neanmoins le même Ferdinand ne pourroit diſpoſer d'aucunes Charges de la Sicile, ni des places qui vaqueroient dans le Conſeil d'Etat, ſans le conſentement de ſa femme. Que cette Princeſſe auroit une ſemblable prérogative dans la Monarchie d'Arragon aprés que ſon Epoux y auroit ſuccedé, bien entendu que l'on n'en pourvoiroit que des Arragonnois naturels. Que l'Infante recevroit les ſermens & les hommages; & mettroit des Officiers, des Capitaines, & des Garniſons tant dans les Villes, Châteaux, & Forteresses de Caſtille, que le Roi ſon

ſon frere lui avoit données pour ſubſiſtance, que dans celles qu'elle auroit à l'avenir, pourvû qu'elle ne choisît pour cela que des Caſtillans. Que Ferdinand approuveroit par écrit avant & aprés ſon mariage les gratifications, & les penſions que l'Infante avoit accordées. Qu'il ne rechercheroit aucun Caſtillan pour les querelles ſurvenuës entre la Caſtille & l'Arragon. Qu'il ne feroit aucune guerre ni Ligue avec les Souverains voiſins de la Caſtille, ni avec aucun Caſtillan ſans le conſentement de ſa femme, & du Conſeil d'Etat de cette Princeſſe; & que ſi les Caſtillans étoient attaquez par qui que ce fût, Ferdinand les ſecoureroit de quatre mille Lances levées & entretenuës à ſes dépens juſqu'à ce que la guerre fût finie.

Ces Articles furent ſignez le dix-ſept d'Octobre mil quatre cent ſoixante-neuf, & le lendemain Ferdinand épouſa l'Infante Iſabelle en preſence des Grands de ſa faction qu'elle avoit mandez pour en être témoins. Le Comte de Trevigno pour preſent

des nôces, fut créé Duc de Nagera; & les noûveaux mariez n'ayant plus d'interêt à tenir ſecrete leur alliance, la découvrirent au grand Maître de Saint Jacques qui en informa le Roi Henri Quatre. Sa Majeſté Caſtillane fut ſenſiblement touchée du mépris que ſa ſœur venoit de lui témoigner en diſpoſant d'elle-même, non ſeulement ſans ſon conſentement, mais encore ſans ſa participation.

Il penſoit aux moyens de l'en punir, quand elle lui écrivit une lettre qui contenoit qu'elle avoit épouſé le Prince d'Arragon dans la ſeule vuë du bien & du repos des Caſtillans; & qu'encore que d'invincibles raiſons l'euſſent portée à ce mariage ſans lui en rien communiquer, il devoit être perſuadé que ſon mary & elle ne s'éloigneroient jamais de la ſoûmiſſion qu'ils lui devoient; & montreroient aux autres Caſtillans l'exemple d'une entiere fidelité, pourvu qu'il les traitât comme les premiers de ſes Sujets. Qu'elle lui avoit donné une marque aſſez éclatante de reſpect &

d'affection, dans la conjoncture que la Couronne de Castille lui ayant été offerte aprés la mort de l'Infant Alphonse leur commun frere, elle l'avoit refusée. Qu'ensuite elle avoit exhorté les mécontens qui la vouloient reconnoître pour leur Souveraine, de ne plus penser à elle, & de rentrer dans la dépendance qu'ils avoient jurée à sa Majesté Castillane.

Henry fit lire cette lettre dans son Conseil, & la réponse que l'on y jugea devoir être faite, fut conçuë en des termes dont le sens étoit, que sa Majesté partiroit bientôt de Trugillo où elle avoit demeuré quelque temps, pour aller à Segovie, & que de là elle feroit sçavoir ses intentions à sa sœur. Ferdinand & Isabelle au lieu de s'irriter d'une réponse si peu satisfaisante, la tournerent à leur avantage. Ils engagerent dans leur party l'Archevêque de Tolede, & les autres Grands qui avoient offert la Couronne à Isabelle, en leur faisant representer que cette sorte

d'offenſe ne ſe pardonnoit jamais en bonne politique ; & que quelques ſermens que Henry leur eût faits de l'oublier, il ne laiſſeroit pas de s'en vanger à la premiere occaſion qui s'en preſenteroit, s'ils ne le reduiſoient à l'impoſſibilité de le faire ; en s'uniſſant d'une maniere ſi étroite avec Ferdinand & Iſabelle, que leurs interêts fuſſent déſormais indiviſibles.

Les Grands touchez de cette raiſon, & plus encore de la démonſtration que faiſoit Henry d'aſſembler les Etats de Caſtille & de Leon où ils n'euſſent pas trouvé leur compte, ſe ſoûmirent aveuglément à tout ce qu'il plairoit à Ferdinand & à Iſabelle de leur ordonner. Ils acquieſcerent à la propoſition que l'un & l'autre leur firent, d'envoyer des Députez à la Cour pour accompagner les Ambaſſadeurs que Ferdinand & Iſabelle nommeroient, pour obtenir de Henry le pardon de s'être mariez à ſon inſçu. Les Ambaſſadeurs de Ferdinand & d'Iſabelle,

furent Pedro de Bacca, & Diego de Ribera; & le Député des Grands, fut Loüis d'Antecana. Ils supplierent Henry non seulement d'oublier l'injure qui lui avoit été faite, mais encore d'approuver le mariage de sa sœur avec Ferdinand, quoy qu'il fût fils du plus grand de ses Ennemis; sur ce que d'un côté les deux nouveaux mariez sçavoient bien que s'ils eussent communiqué leur dessein à sa Majesté Castillane, elle auroit mis tout en œuvre pour le traverser, & d'un autre côté ils avoient cru l'alliance d'entre les deux principales Monarchies de l'Espagne absolument necessaire pour la maintenir en paix. Qu'ils étoient prêts de reparer la faute qu'ils avoient commise, en donnant à sa Majesté les preuves de leur soûmission qu'elle souhaiteroit; & que s'il luy plaisoit de nommer un lieu pour la reconciliation, ils ne manqueroient pas d'y venir pour lüy baiser les mains.

Henry persuadé que s'il oublioit

si tôt l'affront qu'il avoit reçu de sa sœur & de son beau-frere les mécontens l'en mépriseroient davantage, répondit aux deux Ambassadeurs & au Député que l'affaire étoit d'assez grande consequence pour exiger une meure déliberation. Qu'il en consulteroit avec son Conseil & avec les principaux de sa Cour, & qu'ensuite il feroit réponse. Il renvoya le même jour les Ambassadeurs & le Député, de crainte que s'ils demeuroient plus long-temps auprés de lui, ils n'essayassent de corrompre les Grands qui lui étoient demeurez fideles : mais sa précaution fut inutile en ce point.

Loüis au contraire pour témoigner à toute l'Europe qu'il s'étoit reconcilié de bonne foy avec le Duc de Guienne son frere, envoya une solemnele Ambassade en Castille pour negocier le mariage de ce jeune Prince avec Jeanne fille de Henry Quatre, dont on vient de parler. Cette Ambassade étoit composée du Cardinal d'Alby & du Seigneur

de Torſy pour ſa Majeſté Tres-Chrétienne, & du Comte de Bologne & du Seigneur de Malicorne pour le Duc de Guienne, Henry les reçut à Medina-Del-Campo, où il étoit allé pour prendre le divertiſſement de la chaſſe, & témoigna que l'alliance qu'ils propoſoient, lui étoit fort agreable. Il commit l'Archevêque de Seville, l'Evêque de Siguença, & le grand Maître de Saint Jacques, pour dreſſer avec les Ambaſſadeurs les articles de ce mariage. Les Ambaſſadeurs perſuadez que la dot de l'Infante qui devoit être la Monarchie de Caſtille, n'avoit point de prix, n'inſiſterent pas beaucoup ſur tout le reſte. Ils ſignerent aveuglement le Contrat que le Conſeil de Caſtille avoit eu ordre de dreſſer; & Henry pour le rendre plus autentique, voulut qu'il fût auſſi ſigné par tous les Grands de Caſtille qui étoient dans ſes interêts, & ſur tout par les Ducs d'Arevalo & de Valence, par le grand Maître de Saint Jacques, par les Com-

tes de Benevent, de Miranda, & de Sainte Marie, par l'Archevêque de Seville, par le Marquis de Santillana, par l'Evêque de Siguença, & par les Comtes de Tendilla & de Crugna.

Henry pour rendre cette ceremonie plus auguste, voulut qu'elle se fît en pleine campagne sur le bord de la riviere qui passe à Segovie, où s'étoit renduë une prodigieuse multitude de personnes accouruës de toutes les Provinces de l'Espagne. Le Licentié Antoine Nugnez de Citta Rodrigo lut par le commandement exprés de Henry, un écrit signé de sa Majesté, & scelé de son Seau, qui contenoit qu'elle avoit été forcée par la revolte des plus considerables de ses Sujets, & pour avoir la paix, de déclarer sa sœur Isabelle son heritiere presomptive, & de lui faire prêter en cette qualité le serment par la Noblesse, par les Prelats, & par les Communautez de la Castille, à condition qu'elle vivroit toûjours avec lui dans une en-

tiere

tiere soûmission; & nonobstant elle avoit disposé de sa personne, & s'étoit mariée à son insçu, quoy qu'il fût son frere & son Roi; & qu'étant son aîné, il dût luy tenir lieu de pere. Que pour cela il la déclaroit déchuë de tous les droits qu'elle pourroit prétendre à sa succession: Il la désheritoit: Il cassoit toutes les déclarations, promesses, & institutions faites en sa faveur: Défendoit à tous ses Sujets de la plus reconnoître pour Princesse des Asturies, & leur commandoit de recevoir en cette qualité l'Infante Jeanne sa fille qui étoit là presente. Aprés que cet écrit eut été lu, le Cardinal d'Alby par une précaution tout-à-fait bizarre, s'adressa à la Reine; & la pria de jurer que l'Infante qu'elle avoit mise au monde, étoit veritablement fille de son mary. La Reine fit ce que le Cardinal souhaitoit d'elle; & ce Prelat s'adressant ensuite à Henry, le solicita d'affirmer aussi par serment qu'il croyoit être le veritable pere de l'Infante. Henry mit les

mains ſur les Evangiles, & prêta le même ſerment que la Reine ; & ajoûta que dés que l'Infante étoit née, & toûjours depuis il l'avoit tenuë pour ſa legitime fille.

Les Prelats & les autres Grands d'Eſpagne qui aſſiſtoient à cette ceremonie, s'avancerent alors chacun à ſon rang pour baiſer les mains de l'Infante ; & jurerent de lui être fideles dans les propres termes dont ils avoient accoûtumé de ſe ſervir, lorſqu'ils reconnoiſſoient les fils aînez de leurs Rois pour heritiers preſomptifs & neceſſaires de la Monarchie de Caſtille. Il y eut pourtant une branche de la Maiſon de Mendoze dont le Comte de Sãutillana étoit aîné, qui ſe diſpenſa de ſuivre l'exemple des autres : mais elle prit pour raiſon ou pour pretexte de ſingularité, de ce qu'elle avoit déja prêté le même ſerment dans la conjoncture que les mécontens avoient commencé à publier que l'Infante Jeanne n'étoit pas legitime, & que par conſequent il n'étoit pas neceſſaire d'en

faire un ſecond. Le Comte de Bologne tira de ſa poche le pouvoir par écrit en bonne forme qu'il avoit du Duc de Guienne, d'épouſer l'Infante Jeanne au nom de ce Prince, & s'approcha d'elle. Le Cardinal d'Alby les prit tous deux par la main, & les fiança. La ceremonie finit par les fanfares des trompetes, & par le ſon des tambours : mais la mort du Duc de Guienne ſurvenuë avant qu'il allât en Eſpagne, ruina la fortune de l'Infante Jeanne, & fut la veritable cauſe que Ferdinand & ſa femme monterent ſur le Trône de Caſtille.

Loüis & Ferdinand furent également ſobres pour ce qui regardoit le boire & le manger : mais ils ne le furent pas de la même maniere. Car Loüis prenoit d'ordinaire le temps de ſes repas pour penſer à ſes affaires les plus importantes ; & s'y appliquoit de ſorte, que non ſeulement il oublioit qu'il étoit à table pour boire & pour manger, mais de plus il s'égaroit dans ſes conceptions juſqu'à donner des ſignes qui ſembloient mar-

quer que ſon eſprit fût aliené.

Ferdinand au contraire mangeoit & buvoit peu : mais il ne laiſſoit pas d'être à table des cinq & ſix heures de ſuite toutes les fois que ſes grandes occupations le lui permettoient, & il employoit ces heures à converſer avec les gens de Lettres, ou à s'enquerir des perſonnes qui étoient preſentes, comme l'on vivoit dans le domeſtique des Grands d'Eſpagne qui étoient abſens. Cette curioſité lui ſervit à quelque choſe : mais à tout prendre, elle lui fut plus nuiſible que profitable.

Ferdinand étoit fils d'un Pere qui ayant toute ſa vie également hay & mépriſé les Sciences, ne voulut pas ſouffrir qu'il en apprît aucune. Loüis au contraire fut plus que mediocrement docte ; & quoy qu'il affectât de ne le pas paroître, il en reſte neanmoins deux preuves convaincantes. L'une eſt tirée d'un Livre qu'il compoſa ſous le titre du *Roſier des guerres* ; & l'autre de l'accueil qu'il fit au Cardinal Beſſarion, que le Pape avoit envoyé vers

ſa Majeſté & vers le Duc de Bourgogne pour les exciter à contribuer de l'argent & des Troupes contre les Turcs. Ce Cardinal eut l'imprudence d'aller trouver le Duc devant le Roi ; & Loüis en fut ſi choqué, que lorſqu'il ſe preſenta devant lui il lui tourna le dos, aprés lui avoir dit un Vers Latin qui marquoit tout enſemble ſon Païs & ſon incivilité.

Loüis à ſon avenement à la Couronne, eut le malheur de mécontenter ſon Frere unique, les Princes de ſon Sang, les principaux Feudataires de la France, & ceux qui en poſſedoient les plus conſiderables Charges; & Ferdinand à ſon avenement à la Couronne de Caſtille, y trouva un party formé qu'il faloit détruire à quelque prix que ce fût. Il étoit né, comme l'on a vu, à ſon Predeceſſeur une fille de ſon mariage avec l'Infante de Portugal ; & cette Princeſſe par les Loix de la Monarchie de Caſtille devoit ſucceder à ſon Pere, puiſqu'en mourant il l'avoit reconnuë pour ſon heritiere le-

gitime. Les Grands du Royaume s'étoient divisez là dessus ; & si Carillo d'Acugna Archevêque de Tolede, Gonsal de Mendoça Archevêque de Seville, le Cardinal Evêque de Siguença, Pedro de Velasco Connétable de Castille, Alvaro de Tolede Duc d'Albe, Bertrand de la Cueva Duc d'Albuquerque, Hurtado de Mendoza Marquis de Santillane, Rodrigue de Pimentel Comte de Benevent, Pedro Manrique Comte de Trevigno, & Alphonse Henriquez Amiral de Castille oncle maternel de Ferdinand, se déclarerent pour lui ; le Marquis de Villena, Alvaro d'Estuniga Duc d'Arcualo, Rodrigue Giron grand Maître de l'Ordre de Calatrava, Jean Giron Comte d'Uregna, prirent hautement les interêts de l'Infante Jeanne.

La guerre que l'on fit à Loüis sous le pretexte du Bien Public, étoit toute fondée sur des raisons particulieres. Son frere lui demandoit un appennage : Le Comte de Charolois vouloit recouvrer les Villes situées sur la rivie-

re de Somme: Le Duc de Bretagne prétendoit reparer la faute qu'un de ſes Prédeceſſeurs avoit commiſe en relevant de la Monarchie Françoiſe, & l'intention du Duc de Bourbon étoit de ſe faire donner l'Epée de Connétable.

Les Grands de Caſtille ne travaillerent auſſi pour empêcher Ferdinand & Iſabelle de parvenir à la Souveraineté, que par des interêts particuliers. Le Marquis de Villena demandoit la grande Maîtriſe de l'Ordre de Saint Jacques: le Duc d'Arcualo vouloit qu'on lui confirmât les graces qu'il avoit obtenuës de Henry Quatre, & la grande Maîtriſe de l'Ordre d'Alcantara pour ſon fils, & Jean d'Ezuniga le Gouvernement de Seville.

Loüis agit de meilleure foi que Ferdinand, en ce qui regardoit les Comtez de Rouſſillon & de Cerdagne. On a vu que le Roi Jean d'Arragon pere de Ferdinand avoit abandonné Charles Prince de Viane ſon fils aîné à la diſcretion de la Reine ſa ſeconde femme, qui l'avoit fait empoiſonner.

Les Catalans irritez d'une action si barbare, se revolterent ; & menacerent de se donner plûtot aux Turcs, que de retourner jamais sous l'obeïssance du Roi d'Arragon. Ce Roi trop foible pour les ranger à leur devoir, emprunta de l'argent de Loüis, & lui donna pour gages les Comtez du Roussillon & de Cerdagne. Loüis ne les accepta qu'avec une condition qui fut inserée dans le contrat. Elle portoit que l'argent qu'il prêtoit au Roi d'Arragon lui seroit remboursé dans un terme préfix ; & que si l'on y manquoit pour quelque cause que ce fût, les deux Comtez seroient reünis à la Monarchie Françoise sans pouvoir en être détachez à l'avenir.

Le Roi d'Arragon trouva plus de difficultez qu'il ne pensoit à dompter les Catalans : car aprés que le Duc de Calabre qu'ils avoient élu pour leur Souverain fut mort, & que Loüis en consequence de l'engagement dont on vient de parler eut refusé de les prendre pour Sujets, ils s'adresserent en troisiéme lieu à Henri Qua-

tre Roi de Castille; & tirerent de lui des secours si considerables, que lorsque le terme de retirer les Comtez fut échu, le Roi d'Arragon se trouva sans argent. Loüis le fit sommer de retirer ses Comtez; & le Roi d'Arragon n'ayant pas dissimulé dans sa réponse qu'il ne le pouvoit, sa Majesté Tres-Chrétienne devint proprietaire à juste titre de ce qu'elle n'avoit jusques là tenu que par engagement. Elle étoit assez éclairée pour connoître en ce point son veritable interêt; & l'on a déja remarqué qu'elle y avoit tant d'attachement dans toutes les rencontres où il ne s'agissoit pas de satisfaire sa passion dominante, que le Roi d'Arragon perdit l'esperance de recouvrer les Comtez du Roussillon & de Cerdagne, quoi qu'avec l'argent des François, & les Troupes qu'on avoit levées pour lui dans la Guienne & dans le Languedoc, il eût rangé les Catalans à son obeïssance.

Et de fait il n'y avoit de Provinces plus importantes à la Monarchie Françoise, que celles du Roussillon

& de Cerdagne. Les deux princi-paux Etats de l'Espagne venoient de s'unir par le mariage d'Isabelle avec Ferdinand ; & si la France avoit eu peine à conserver le Languedoc quand elle n'avoit eu en tête qu'un simple Roi d'Arragon, la difficulté seroit incomparablement plus grande aprés que les forces de la Castille auroient été ajoûtées à celles du même Arragon. Loüis ne pouvoit donc rien faire de meilleur pour lui, ni pour ses Successeurs, que de faire servir de barriere les Pyrrenées au Languedoc, & les Comtez du Roussillon & de Cerdagne lui procuroient cet avantage. Neanmoins Henri Quatre Roi de Castille ne fut pas plûtôt mort, que Ferdinand & Isabelle envoyerent des Ambassadeurs à Loüis sous pretexte de l'avertir de la mort de leur frere ; & de le prier de ne se plus méler de la querelle de l'Infante Jeanne, puisque le Duc de Guienne qui devoit l'épouser ne vivoit plus.

Loüis qui ne prévoyoit pas qu'il al-

loit commettre une faute irréparable, écouta favorablement les Ambassadeurs d'Espagne tant qu'ils ne lui parlerent que d'abandonner l'Infante Joanne, & leur en donna toutes les assurances qu'ils demandoient : mais il changea de conduite lorsqu'ils voulurent ensuite s'expliquer sur la restition des deux Comtez. Ils prétendirent que l'un & l'autre devoient être restituez par deux raisons. L'une qu'ils valoient plus sans comparaison que ne montoit la somme pour laquelle ils étoient engagez; & qu'ainsi Ferdinand au jugement de toutes les personnes équitables, étoit lezé de plus de la moitié du juste prix. L'autre que depuis que sa Majesté Tres-Chrétienne joüissoit des Comtez, elle en avoit tiré plus qu'il ne faloit pour la rembourser du principal & des arrerages du prêt. Loüis repartit d'un ton décisif qu'il ne souffriroit pas que l'on démembrât de sa Couronne deux Provinces qui y avoient été unies dans toutes les formes.

Ferdinand choqué d'une réponse si

précise, n'osa pas témoigner d'abord le chagrin qu'il en concevoit, de crainte que Loüis ne changeât de sentiment pour l'Infante Jeanne. Il attendit une occasion favorable, qui se presenta plûtot qu'il ne pensoit. La Bourgeoisie de Perpignan Ville Capitale du Roussillon, se lassa de la domination Françoise : se revolta : assiégea le Château dont la Garnison étoit demeurée fidele à Loüis ; & envoya à Ferdinand des Députez qui lui dirent qu'il ne tiendroit qu'à lui de recouvrer les Comtez du Roussillon & de Cerdagne, sans qu'il lui en coûtât rien. Ils lui parlerent en des termes si magnifiques de la grandeur de leurs forces ; & des incommoditez des François restez dans le Château de Perpignan que la Bourgeoisie tenoit assiégé, qu'ils lui persuaderent de les suivre, & de s'enfermer avec eux dans Perpignan, sur la présupposition que sa presence suffiroit pour obliger le Château à capituler. Il y conduisit toutes les Troupes qu'il put tirer de la Castille sans la trop dégarnir, & il fut reçu de la Bourgeoisie

de Perpignan avec des applaudiſſemens qui étoient au deſſus des reſpects dûs aux Souverains, & qui paſſoient juſqu'à l'idolatrie, mais il s'apperçut bien-tôt qu'il s'étoit trompé dans ſa conjecture. La garniſon du Château n'étoit ny ſi foible ny ſi mal pourvuë qu'on l'avoit aſſuré; & comme elle ſçavoit bien que Loüis penſoit trop ſerieuſement à ſes propres affaires pour la laiſſer perir dans un Fort dont la perte auroit attiré celle des deux Comtez, elle avoit reſolu de ſe défendre juſqu'à la derniere extremité.

Ferdinand en fut convaincu par la valeur qu'elle témoigna en repouſſant deux ou trois de ſes attaques; & comme d'un côté il ne doutoit pas que le ſiége ne tirât en longueur, & que de l'autre côté le party formé dans la Caſtille contre ſa femme ne luy permettoit pas qu'il en fût long-temps abſent, il y retourna apres avoir laiſſé dans Perpignan les gens de guerre qui l'y avoient accompagné pour continuer le ſiége du Châ-

teau & pour la défendre, ſuppoſé que les François eſſayaſſent de s'en rendre les Maîtres.

Loüis plus touché de l'ingratitude de Ferdinand que de ſon infidelité, mit ſur pied une armée plus conſiderable par l'experience que par le nombre des ſoldats, & luy commanda de reprendre Perpignan. La Bourgeoiſie de cette Ville n'eſperoit point de quartier, ſi elle retomboit au pouvoir des François; & les gens de guerre que Ferdinand luy avoit laiſſez, étoient des plus braves de l'Eſpagne. Il arriva de là que les François trouverent à qui parler; & que le ſiége de Perpignan dura huit mois, quoy qu'ils n'euſſent rien negligé de ce qu'il faloit pour l'abreger. Il ne s'y paſſa point de jour ſans combat, & l'on n'avoit point encore vû de Place mieux attaquée ny mieux défenduë que celle-là. Mais les fortereſſes les plus importantes ſe ſont preſque toûjours perduës par l'un de ces deux inconveniens, que ſi l'on y laiſſe de foibles garniſons, l'Ennemy s'en fai-

ſit avec peu de peine ; & ſi l'on en laiſſe de fortes, elles manquent trop tôt de vivres. Perpignan en fut là réduit ; & non ſeulement l'on y mangea les animaux les plus immondes, mais de plus on traita de même les corps des hommes amis ou ennemis, qui étoient tuez dans les aſſauts On ajoûte qu'il y arriva ce que Joſeph raconte en décrivant le ſiége de Jeruſalem, & qu'une mere y devora ſon propre fils ; tant on avoit ſçu inſpirer d'horreur aux Eſpagnols contre les François.

Mais ſoit que Louis ſe fût propoſé de ſignaler ſa clemence à l'égard des Aſſiégez, ou qu'il voulût rendre leur inclination Françoiſe à force de bons traitemens, les Aſſiégez, quoy qu'ils ſe fuſſent trop long-temps défendus, obtinrent des articles auſſi favorables que s'ils ſe fuſſent rendus dés le premier jour du ſiége. Loüis n'aimoit le ſang que lors qu'il ne pouvoit s'empêcher de le répandre ſans hazarder ſon autorité ; & ſa Majeſté au lieu de ſe piquer de ce que les Bourgeois de

Perpignan avoient tenu trop long-temps, les en estima davantage. Elle pouvoit ne les recevoir qu'à discretion ; & pourtant elle ne se contenta pas de leur donner la vie & les biens, mais de plus elle étendit cette grace aux Espagnols que Ferdinand y avoit laissez ; & les Auteurs qui l'accusent de n'avoir jamais été sensible à la pitié, ignoroient sans doute cette action, qui doit passer pour une des plus belles de son Histoire.

Loüis s'ennuya de ce que le Roy Charles Sept son pere vivoit trop long-temps, quoy que sa Majesté n'eût encore que cinquante-quatre ans; & voulut regner à son tour, avant que les loix de la nature & celles de la Monarchie Françoise l'appellassent à la Couronne. Il se saisit du Dauphiné : Il y vêcut dans l'indépendance : Il essaya d'y former des Ligues contre son Pere ; & lors qu'il eut sur les bras des Troupes ausquelles il se sentoit incapable de resister, il aima mieux se bannir pour six ans dans le Brabant, que de demeure

la Cour de France dans la ſeule qualité de Dauphin.

Ferdinand n'en uſa pas avec plus d'humanité à l'égard de la Reine Iſabelle ſa premiere femme. On a vû que cette Princeſſe l'avoit préferé à tous les autres Souverains de l'Europe qui l'avoient recherchée ; & l'obligation qu'il devoit luy en avoir, n'étoit pas peu conſiderable. Cependant ſix ans apres qu'il l'eut épouſée, il s'ennuya de n'être en Caſtille que le mary de la Reine. Cette Princeſſe avoit déja trente-huit ans, & comme elle s'étoit mariée trop tard, & que Ferdinand n'avoit eu d'elle qu'une fille, il n'eſperoit plus d'en avoir d'autres enfans. Il étoit encore à l'âge de vingt-deux ans ; & il ſuppoſoit que ſi ſa femme venoit à mourir, celuy qui épouſeroit leur commune fille le chaſſeroit de la Caſtille. Il n'apprehendoit rien tant que d'être relegué dans ſes montagnes d'Arragon ; & ce fut vray-ſemblablement dans la ſeule vuë de prévenir cet inconvenient, qu'il fit à la Reine

Isabelle une querelle d'Alemand, ou pour mieux dire une chicanne en matiere de Jurisprudence.

Pour entendre ce qui suit, il faut présupposer que Ferdinand & Isabelle étoient parens au quatriéme dégré du côté paternel, & qu'ils venoient tous deux en droite ligne masculine de Jean Premier Roy de Castille. Toute la difference qu'il y avoit entre eux, consistoit en ce que le même Jean Premier avoit eu deux fils. L'aîné étoit Jean Second, qui luy succeda au Royaume de Castille; & le second l'Infant Ferdinand, que les Etats d'Arragon avoient élû pour leur Roy, apres que leur premiere Maison Royale avoit été éteinte. Isabelle étoit restée seule de la posterité legitime de Jean Second, & son Mary étoit aussi resté le seul mâle de la posterité de l'Infant Ferdinand. Il prétendit là-dessus que la Couronne de Castille luy appartenoit, & en intenta le procez à sa femme. Sa raison fut qu'il descendoit aussi bien qu'elle de Jean Premier, & qu'il en

descendoit en pareil dégré. Qu'à la verité il seroit mal fondé, s'il y eût eu toûjours des mâles dans la premiere branche Royale de Castille : mais que n'y restant qu'une femme, il devoit l'exclure par la prérogative de son sexe.

La Reine Isabelle qui n'étoit pas moins sçavante que son mary dans la Jurisprudence, luy répondit que dans toutes les Loix des Royaumes d'Espagne la representation avoit lieu. Que le Roy Jean Second avoit exclu de la Monarchie de Castille, non seulement l'Infant Ferdinand, mais encore toute sa posterité mâle & femelle, tant qu'il resteroit des mâles & des femelles dans la branche du même Jean Second, & qu'ainsi la Reine Isabelle qui en descendoit en droite ligne, excluoit son mary qui ne descendoit que de Jean Premier. Ferdinand repliqua en demeurant d'accord que la representation avoit eu lieu, tant que toutes les autres circonstances de la succession de Castille avoient été semblables, c'est-à-

dire tant qu'il y avoit eu des mâles dans la posterité de Jean Second aussi-bien que dans celle de Jean Premier. Mais que presentement que les mâles y manquoient, le Droit Coûtumier n'avoit plus de lieu; & il faloit absolument revenir à la prérogative du sexe, qui luy adjugeoit la Couronne de Castille.

Cette contestation alla si loin, qu'aucune des parties n'étant d'humeur à se relâcher, il falut assembler les Etats de Castille pour la terminer. Ferdinand & Isabelle y défendirent chacun son droit, avec autant de chaleur que s'ils n'eussent eu rien de commun. Ils s'expliquerent de vive voix; & Ferdinand dit que c'étoit choquer également la nature & la bonne politique, de laisser plus long-temps entre les mains d'une femme l'administration d'une Monarchie de si grande étenduë qu'étoit celle de Castille; & que tant de Grands & de Chevaliers qui l'avoient défenduë contre les Infideles au peril de leurs vies, reçussent les ordres d'un

séxe imbecile de corps & d'esprit, qui manquoit de lumiere & d'experience; & qui n'étoit capable de resister ny à la flaterie, ny à la violence des pensions. Que tous les Royaumes anciens & nouveaux dont on avoit admiré la politique, s'étoient exemtez d'obeïr aux femmes; & que pour ceux qui avoient esté contraints de s'y soûmettre dans la suite des temps, leur entiere ruine s'en étoit infailliblement ensuivie. Que le Royaume de France avoit toujours été la plus considerable Monarchie de l'Europe, & qu'il ne subsistoit depuis plus de mille ans, que parce qu'on y avoit exclus les femelles de la Couronne. Qu'en l'année mille trois cent vingt-huit le Roy d'Angleterre avoit prétendu qu'il luy appartenoit, à cause de sa mere fille de Philippe le Bel & sœur de Loüis Hutin, de Philippe le Long & de Charles le Bel, qui en avoient été les quatre derniers Roys; & que nonobstant Philippe de Valois luy avoit été preferé, quoy qu'il fût plus éloigné de la Couronne que luy.

Etats de Castille à prononcer en sa faveur, fut tirée de ce qu'ils se déclaroient pour Ferdinand, & qu'elle n'eût point d'autres enfans de luy, que l'Infante dont elle étoit accouchée il n'y avoit pas long-temps, cette petite Princesse seroit frustrée de la Couronne qui passeroit à la sœur du même Ferdinand veuve du Roy de Naples. Mais cette raison étoit si foible, qu'il n'y a aucune apparence que la Reine Isabelle qui avoit de l'esprit s'en fût servie; parce que ou elle mourroit devant Ferdinand, ou elle luy survivroit. Si elle mouroit avant lui, il n'y avoit aucune apparence que les Castillans qui l'aimoient uniquement, frustrassent sa fille pour se donner à quelque autre; & si elle survivoit à son mary, elle n'avoit rien à craindre.

Quoy qu'il en soit les Etats de Castille adjugerent tout d'une voix leur Couronne à celle qui la possedoit actuellement, & déclarerent nulles les prétentions de Ferdinand; qui tout raffiné politique qu'il étoit, ne put ou ne crut pas devoir dissimuler le

chagrin qu'il en avoit conceu. Mais la Reine Iſabelle apres avoir gagné ſa cauſe, fit une action qui paſſera toûjours pour le plus bel endroit de ſa vie : car non ſeulement elle ne ſe prevalut point de l'avantage qu'elle venoit de remporter, mais de plus elle prévit qu'il luy ſeroit impoſſible à l'avenir de retirer ſon jeune Mary de l'amour volage où il étoit addonné, ſi elle ne le ſatisfaiſoit en quelque maniere du côté de l'ambition. Elle ſouhaitoit d'avoir un fils, & la vertu ſevere dont elle avoit fait juſques-là profeſſion, ne luy donnoit pas lieu d'eſperer d'en avoir, tant que ce mary ſeroit mécontent d'elle. Ainſi l'expedient dont elle s'aviſa immediatement apres que les Etats de Caſtille l'eurent confirmée dans l'entiere poſſeſſion & adminiſtration de leur Monarchie, fut d'en partager de ſon bon gré le Gouvernement avec luy. Elle l'appella dés ce jour-là, dans tous les Conſeils : Elle luy donna une autorité égale à la ſienne : Les noms de l'un & de l'autre furent mis à la tête
de

de tous les actes Juridiques ; & leurs deux figures furent gravées sur toutes les monnoyes que l'on battit dans les Villes de Burgos, d'Alcala, de Seville, & de Tolede. On apprit par l'évenement que la conjecture de la Reine Isabelle n'avoit pas été mal fondée, & l'an ne se passa point sans qu'elle accouchât d'un fils qui fut suivi de trois filles. Ferdinand de sa part fut si touché de ce que sa femme avoit eu une complaisance pour lui qu'il n'auroit pas euë pour elle s'il eût gagné son procez, que durant sa vie il ne lui échapa rien qui servît à montrer qu'il avoit sur la Castille des prétentions qu'il ne laisseroit pas de poursuivre en temps & lieu, nonobstant que les Etats de cette Monarchie les eussent désapprouvées.

Loüis & Ferdinand essayerent tant qu'ils vêcurent d'aggrandir leurs Royaumes ; & lorsque les voyes justes pour y parvenir leur manquerent, ils ne firent point de scrupule de recourir aux injustes. Mais il faut avoüer que Ferdinand alla toûjours droit à cette

fin, & que Loüis s'en éloigna dans l'occasion la plus éclatante qui se soit offerte aux Rois de France depuis trois cent ans.

Ferdinand peu de temps aprés son mariage avec Isabelle de Castille, trouva le Royaume de Grenade divisé en deux factions ; dont l'une prétendoit conserver sur le Trône le Roi qu'elle y avoit élevé, & l'autre y vouloit mettre son adversaire. Boabdelin avoit été long-temps paisible : mais la cruauté qu'il exerça à l'égard de son frere, lui ôta une partie de ses Sujets. Il le fit mourir sans aucune forme de Justice ; & les Grenadins qui l'aimoient à cause de ses belles qualitez, hazarderent leur Couronne dans la seule vuë de vanger sa mort. Les plus considerables d'entre eux se revolterent ; & mirent à leur tête le fils qu'il avoit laissé, nommé Mahomet le Petit. Le reste en plus grand nombre demeura sous l'obéissance de Boabdelin ; qui reduisit son neveu à de telles extremitez, qu'il le contraignit d'imploger le secours des Espagnols.

Ferdinand se prévalut de cette division en grand politique. Il envoya à Mahomet le Petit plus de Troupes qu'il ne lui en demandoit : Il lui donna les moyens de vaincre son Oncle, & ensuite il le dépoüilla lui-même. Une autre supercherie le rendit Roi de Naples, sans qu'il lui en coûtât ni soldats ni argent. Lorsque son cousin Alphonse l'avoit prié de le secourir contre Charles Huit, il lui avoit envoyé six mille hommes sous la conduite de Consalve, qui avoit beaucoup contribué à défendre le même Alphonse contre les François.

Frederic frere & successeur de ce Prince s'imagina quand il apprit que Loüis Douze l'alloit attaquer, que les Espagnols lui rendroient le même office qu'ils avoient rendu à Alphonse, & pria Ferdinand de lui renvoyer Consalve : mais il ne sçavoit pas que les Espagnols qu'il tenoit pour ses meilleurs amis, avoient partagé son Royaume avec les François. Consalve s'empara de toutes les Places que Frederic avoit eu l'imprudence de lui

confier; & ſe trouva de cette ſorte en possession de la Poüille & de la Calabre, qui faiſoient la moitié du lot dont les Eſpagnols s'étoient contentez. La conquête de la Navarre ne fut pas plus dans les regles, que l'avoient été celles de Grenade & de Naples. Ferdinand travailla durant plusieurs années à gagner une des factions qui partageoient ce Royaume; & vint à bout de celle de Beaumont, en donnant au Comte de Leren qui en étoit le chef, de belles Terres dans la Castille, où il pourroit ſe retirer lors qu'il ſeroit mal à la Cour du Roi Jean d'Albret ſon Maître. Enſuite il procura par divers artifices que le même Jean d'Albret favorisât la faction de Grammont au préjudice de celle de Beaumont; & quand il eut broüillé de cette ſorte le Roi de Navarre avec la moitié de ſes Peuples, il le preſſa de donner paſſage à ſon armée pour attaquer la France; & ſur le refus qu'il en fit, les Eſpagnols le chaſſerent de ſon Etat.

Loüis pouvoit ajoûter à ſa Couron-

ne par des voyes legitimes, les Provinces des Pays-bas & des deux Bourgognes, qui valoient mieux que les trois Royaumes de Grenade, de Naples, & de Navarre. Charles le Guerrier Duc de Bourgogne étoit mort, & n'avoit laissé qu'une fille âgée de vingt ans. Le fils unique de Loüis qui fut depuis Charles Huit n'en avoit pas encore sept: cependant les Flamans à la disposition desquels étoit l'heritiere de Bourgogne, concevoient si bien que s'ils étoient unis à la Monarchie Françoise, ils vivroient dans une profonde paix ; & qu'au contraire ils seroient éternellement en guerre, s'ils continuoient d'en être détachez, qu'ils offrirent leur Souveraine à Loüis pour le Dauphin de France, & cette Princesse consentit de bonne grace d'attendre qu'il fût en âge. La passion des mêmes Flamans pour devenir François fut si grande, qu'ils ajoûterent que supposé que sa Majesté Tres-Chrêtienne trouvât qu'il y eût trop de disproportion entre son Dauphin & l'heritiere de Bour-

gogne, ils la conjuroient de lui donner pour mary Charles Comte d'Angoulême, qui fut depuis Pere de François Premier.

Dans l'un & l'autre de ces cas, les Pays-bas & les deux Bourgognes eussent également augmenté la France d'une quatriéme partie : mais Loüis refusa les Flamans par deux raisons qu'il n'osa découvrir. La premiere qu'il avoit trop hay le Duc de Bourgogne pour souffrir que la fille de ce Prince entrât dans sa famille, nonobstant que la dot qu'elle y devoit apporter fût hors de prix. L'autre qu'il s'imaginoit que les gens de ce Duc qu'il avoit corrompus le mettroient en possession des Etats de sa fille, sans l'obliger à la recevoir pour sa bru. Il se trompa neanmoins dans sa conjecture, & les Provinces des Pays-bas lui échaperent aussi-bien que le Comté de Bourgogne.

La Maison d'Autriche profita de sa faute ; & toutes les guerres que les François & les Flamans ont euës depuis plus de deux cent ans, & qu'ils

auront tant qu'il plaira à Dieu de les châtier les uns pour les autres, en ont été & seront de funestes suites.

FIN.

Extrait du Privilege du Roy.

PAR Grace & Privilege du Roy, donné à Versailles le deuxiéme jour de Decembre 1688. Signé GAMART, & scellé du grand Sceau de cire jaune, il est permis au Sieur Varillas de faire imprimer, vendre & debiter par tel Imprimeur ou Libraire qu'il voudra choisir *l'Histoire de Louis XI.* pendant le temps & espace de dix années consecutives, à compter du jour qu'elle sera achevée d'imprimer : Faisant sa Majesté deffences à tous Imprimeurs, Libraires & autres, de contrefaire ny faire contrefaire ladite Histoire, ny même d'en vendre de contrefaites, ny d'Impression Etrangere, à peine de trois mil livres d'amende, confiscation des Exemplaires,

& de tous dépens dommages & interests, ainsi qu'il est plus au long contenu audit Privilege.

Registré sur le Livre de la Communauté des Imprimeurs & Libraires de Paris, le 15. *de Decembre* 1688.

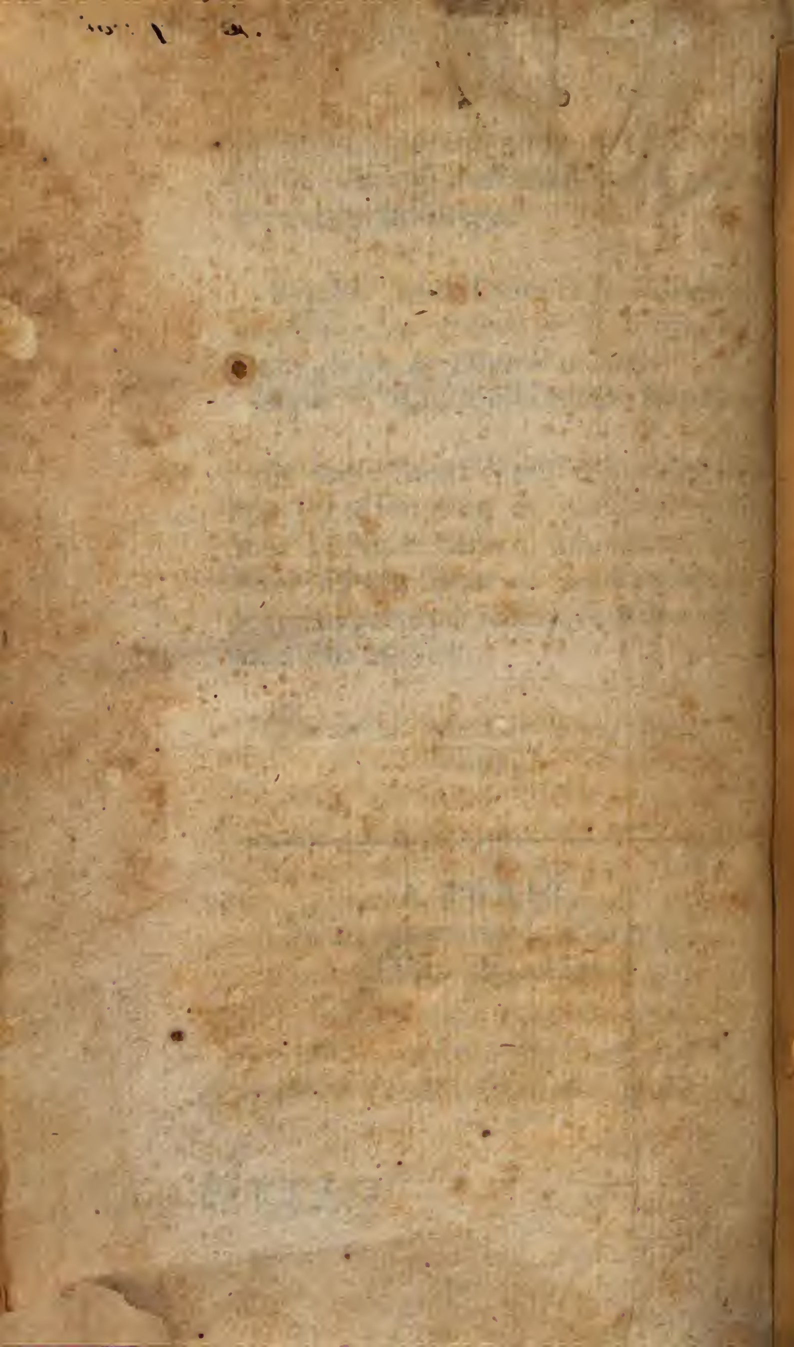
Signé J. B. COIGNARD, Syndic.

Et ledit Sieur Varillas a cedé & transporté son droit du present Privilege à Claude Barbin, Marchand Libraire à Paris, pour en joüir pendant le temps porté par iceluy, suivant l'accord fait entr'eux.

Achevé d'imprimer le 22. *Avril* 1689.

A PARIS,
De l'Imprimerie de Pierre le Mercier, 1689.

A01 1473113



8° H. 1. 20.



